



Yannick von Büren

Relever le « défi du siècle »

Etat des lieux des controverses idéologiques et axiologiques
dans la lutte contre le changement climatique

Chapitres 1-4

Thèse de doctorat

Sous la direction de :

Fabrice Clément,

Professeur ordinaire, Co-directeur du Centre de Sciences Cognitives
Université de Neuchâtel

Le jury de thèse est composé de :

Augustin Fragnière, Responsable de recherche, Centre de compétences en durabilité
Université de Lausanne

Karin Ingold, Professeure ordinaire, Institut für Politikwissenschaft
Université de Berne

Laurence Kaufmann, Professeure ordinaire, Institut des sciences sociales
Université de Lausanne

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Fabrice Clément, directeur de thèse, professeur, Université de Neuchâtel ; Mme Laurence Kaufmann, professeure, Université de Lausanne ; Mme Katrin Ingold, professeure, Université de Berne ; M. Augustin Fragnière, chargé de cours, Université de Lausanne autorise l'impression de la thèse présentée par M. Yannick von Büren en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 29 octobre 2024



Le doyen

Loris Petris

Remerciements

Voici l'une des phrases qu'en tant que doctorant, j'ai entendu le plus souvent : « Une thèse est avant tout un travail individuel ». C'est certainement vrai ; et pourtant, nombreuses sont les personnes sans qui ce travail, soit n'aurait tout simplement pas existé, soit serait d'une honteuse fadeur. C'est la raison pour laquelle je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont laissé une empreinte dans ce texte, qui est aussi un peu le leur. Il va de soi que, si j'essayais de dresser un inventaire de ces personnes, je me fourvoierais, oubliant des compagnes et des compagnons essentiel·les. C'est pourquoi l'évocation de quelques personnes ci-dessous manque forcément d'impartialité, et je tiens à m'excuser par avance auprès de toutes les autres.

Je ne peux pas faire l'impasse d'une mention éminente pour mon directeur de thèse, Fabrice Clément, qui m'a suffisamment aiguillé pour que je ne perde jamais le fil, tout en me laissant la liberté dont j'avais besoin pour cette recherche. Je le remercie pour les mille et un éléments qui ont rendu ce travail possible, et qui ne sont certainement pas énumérables ; je retiendrai en premier lieu les longues heures de discussion, desquelles je suis systématiquement ressorti un peu changé.

Je remercie chaleureusement les autres membres du jury, d'abord pour avoir accepté avec enthousiasme la relecture de ce volumineux manuscrit, et davantage encore pour l'avoir lu aussi attentivement, non pas une seule, mais deux fois. Leur regard complémentaire au mien et à celui de Fabrice auront, je l'espère, permis de livrer un document cohérent, exempt de toute fâcheuse imprécision et mieux organisé que la première version à laquelle il et elles ont été confronté·es.

Il me tient aussi à cœur de mentionner mes désormais ex-collègues, avec qui j'ai passé la plus grande partie de mon temps au cours de ces années. Appuyant mes choix, cherchant des solutions à mes obstacles, écoutant et donnant à mes présentations (formelles ou informelles) des critiques qui m'ont fait remettre cent fois l'ouvrage sur le métier, plusieurs d'entre eux et elles sont ainsi devenu·es des ami·es. Gageons que chacun·e me pardonnera de ne pas avoir fait le choix du langage épique pour la rédaction de ma thèse.

Un tel travail ne peut pas être rédigé sans une bonne alimentation, et à ce titre, en l'absence d'une cafétéria, l'Université de Neuchâtel n'a pas été la mieux lotie durant ces cinq années. C'est ainsi que, de fil en aiguille, plusieurs commerçant·es des environs sont, elles et eux aussi, devenu·es des *alter ego*. Combien de paroles échangées, de camaraderies nouées de par le fait de devenir un « habitué ». Il convient d'adresser un merci tout particulier à Jean-Henri et à Valérie, qui ont accompagné mon parcours jusqu'à la soutenance publique, et dont l'incomparable serviabilité restera pour moi un modèle.

J'ai évoqué mes collègues directs, mais je n'oublierai bien sûr pas tou·tes les autres, à l'université de Neuchâtel comme au-delà, qui ont contribué à faire de cette thèse ce qu'elle

est devenue. J'ai eu la chance de vivre une véritable interdisciplinarité, qui m'a fait rencontrer des personnes venues de tous horizons, où les démarches, les hypothèses et les postulats ne sont pas du tout homogènes. Cette interdisciplinarité m'a permis de récolter toutes les pièces dont j'avais besoin pour compléter ce puzzle.

Il faut dire que je n'étais pas forcément destiné à écrire une thèse. Comme l'indiquait mon contrat, j'étais assistant avant d'être doctorant, même si j'ai bien vite compris que ce n'était pas la norme au sein de ce curieux univers académique. Aussi, si j'ai pu mener à bien ce travail, c'est en grande partie grâce à mon emploi d'enseignant en statistique, qui m'a toujours redonné l'énergie nécessaire pour, ensuite, me plonger à nouveau dans mon manuscrit. C'est pourquoi je tiens à remercier énormément Anne-Laure, qui a toujours eu confiance en les responsabilités que je tenais à endosser dans l'élaboration et le suivi des travaux pratiques. Je n'oublierai pas non plus les étudiant-es qui, grâce à leur entrain, m'ont fait passer des années universitaires très agréables.

A l'heure de clore ce travail, mon sentiment est qu'une thèse ne peut être achevée que si le doctorant ou la doctorante bénéficie de soutien, pas seulement à l'intérieur des murs, mais également dans sa vie privée. C'est pourquoi mes proches et toutes les personnes que j'ai côtoyées ces dernières années doivent avoir leur place dans ces lignes. Parmi elles, je remercie spécialement Franziska, qui partage ma vie et à qui aucun des démons qui surgissent inmanquablement au cours d'une telle quête n'a pu être caché. Mieux que quiconque, elle connaît le poids que prend une thèse durant une période de la vie, et il est évident que sans son formidable optimisme, ce manuscrit n'aurait eu aucune chance de voir le jour.

Résumé

Le monde entier semble impuissant face au changement climatique. Bien que ce problème soit connu et documenté avec précision depuis plusieurs décennies, et que ses conséquences soient déjà visibles, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, laissant craindre des scénarios sombres pour un avenir désormais proche. Toutefois, si l'inertie actuelle semble avoir scellé notre sort jusqu'en 2040, voire 2050, le potentiel d'action reste en revanche considérable pour la seconde moitié du XXI^e siècle. Il s'agit d'un défi qui touche de près les pratiques quotidiennes de chaque individu, mais qui ne peut être relevé qu'à travers un effort collectif.

En sciences sociales, de nombreuses recherches tentent de comprendre pourquoi, malgré les alertes répétées des experts climatiques, l'inaction persiste. Les explications sont multiples : désinformation, dysfonctionnements systémiques, égoïsme ou aliénation des individus, absence de gouvernance mondiale, ou encore la myopie des systèmes politiques face aux enjeux de long terme. Ces critiques, bien que pertinentes, conduisent souvent à des conclusions fatalistes, tant il paraît difficile d'imaginer un changement rapide du « système », la fin de la désinformation, ou l'apparition d'une volonté soudaine et décisive des individus.

Cette thèse adopte une perspective différente, en renonçant au qualificatif d'inaction. En effet, la lutte contre le changement climatique est déjà engagée et, loin d'avoir épuisé son potentiel, elle est destinée à se renforcer. Cette lutte se manifeste à travers l'activation d'outils politiques, économiques, technologiques, diplomatiques et juridiques, sans oublier l'importance des mouvements sociaux. Parmi ces actions, les décisions collectives, issues d'un débat public où de nombreux arguments sont échangés, aboutissent à de nouvelles obligations que la collectivité s'impose volontairement. Ainsi, malgré les forces qui favorisent l'inaction, les collectivités ont la capacité de prendre des décisions collectives. Cela suggère qu'il existe des mécanismes qui compensent les défauts individuels et systémiques, et qu'il convient de les mettre en avant.

Cette thèse explore l'idée selon laquelle une partie de l'explication réside dans la force de nos convictions morales. Ce sont elles qui nous poussent à considérer le changement climatique comme intrinsèquement mauvais et à juger nécessaire de l'endiguer. Au fur et à mesure de l'augmentation des températures terrestres et maritimes, cette obligation morale devient de plus en plus impérative, jusqu'à entrer en conflit avec d'autres valeurs cardinales telles que la liberté, l'équité, ou la démocratie. Cependant, l'injonction de réduire les émissions de gaz à effet de serre est des plus diffuses, ce qui fait émerger des controverses morales. En particulier, nos convictions divergent sur nos devoirs envers les générations futures ou les autres espèces, sur le rôle de la technologie, ou encore sur la répartition des responsabilités.

L'objectif de cette thèse est de clarifier et d'explicitier ces divergences et leur impact sur la prise de décisions collectives. L'hypothèse centrale est qu'elles se manifestent sous la forme de valeurs véhiculées par les discours. En utilisant les outils de la sociologie pragmatique, nous étudierons précisément comment, en cas de conflit autour d'un élément décisionnel, les justifications morales s'hierarchisent, certaines valeurs prenant le pas sur d'autres. Notre démarche réussira si, en observant les marqueurs de ces justifications – c'est-à-dire l'expression des valeurs –, nous parvenons à mieux comprendre les décisions collectives qui façonneront l'avenir.

Mots-clés : changement climatique, politique climatique, décisions collectives, idéologie, controverses, sociologie des valeurs, justifications.

Abstract

Taking up the “challenge of the century”. An inventory of ideological and axiological controversies in the fight against climate change

The whole world seems powerless in the fight against climate change. Although this problem is well known and has been accurately documented for decades, and although its consequences are already visible, global greenhouse gas emissions continue to rise, giving the world bleak prospects of the near future. However, while current inertia seems to have sealed our fate until 2040, or even 2050, potential for action remains significant for the second half of the 21st century. This challenge affects the daily practices of every single person but can only be met through collective efforts.

In social sciences, many studies try to understand why inaction lingers, despite climate experts' repeated warnings. There are several explanations: misinformation, systemic dysfunctions, selfishness or alienation of individuals, lack of global governance, or even political short-sightedness regarding long-term challenges. These pertinent criticisms often lead to fatalistic conclusions such as the difficulty to imagine the “system” rapidly changing, misinformation ending, or individuals' willpower rising suddenly and decisively.

This thesis takes a different perspective by rejecting to speak about inaction. Indeed, the fight against climate change is already underway and its potential, far from being exhausted, is expected to become stronger. This fight is being waged by activating political, economic, technological, diplomatic and legal tools, as well as by social movements. Among these actions are also collective decisions, resulting from public debates where many arguments are exchanged, that lead to new obligations that communities voluntarily impose on themselves. Thus, despite the forces that favour inaction, communities have the capacity to make collective decisions. This suggests that there are indeed mechanisms that balance individual and systemic defects, and these should be highlighted.

This thesis explores the idea that part of the explanation lies in the strength of our moral convictions. They are the reasons why climate change is considered as intrinsically bad and its mitigation as necessary. As land and sea temperatures rise, this moral obligation becomes increasingly imperative, to the point of conflict with other cardinal values such as freedom, fairness or democracy. However, reducing greenhouse gas emissions is an extremely vague requirement, leading to moral controversies, particularly about our duties towards future generations or other species, the role of technology, and the sharing of responsibilities.

The aim of this thesis is to clarify and explain these discrepancies and their impact on collective decision-making. The central hypothesis is that the discrepancies become visible through values that are relayed by discourses. Using the tools of pragmatic sociology, I will study precisely how, within a conflict over a decision-making issue, moral justifications are ranked, with some values being prioritized over others. My approach will succeed if, by observing the markers of these justifications—that is, the expression of values—one can better understand the collective decisions that will shape the future.

Keywords: climate change, climate policy, collective decisions, ideology, controversies, sociology of values, justifications.

Table des matières

Introduction	1
Action, inaction	1
Actions et décisions	
Une explication morale	
Ce que cette thèse contient	8
Agir « pour le climat » – Partie 1	
Idéologies et valeurs – Partie 2	
Les mots de la lutte – Partie 3	
Deux enquêtes empiriques – Partie 4	
Partie 1 : Agir « pour le climat »	14
Chapitre 1 : Ontologie du changement climatique	16
Sociologie et environnement : une histoire mouvementée	16
Entre naturalisme et constructivisme	
Le risque et les limites	
Anthropocène et collapsologie	
<i>[Encadré : L'Anthropocène vu par les sciences naturelles]</i>	
Le climat entre sciences naturelles et sciences sociales	22
Inquiétudes autour du changement climatique	
Le consensus scientifique	
Définition sociologique du changement climatique	
Chapitre 2 : Lutter contre le changement climatique	31
Les décisions	32
Décisions en général	
Décisions collectives	
La réponse politique – surdité ou impuissance ?	36
Le climat dans le concert des nations	
L'histoire récente	
Les limites de la gouvernance mondiale	
Politiques d'endiguement en Suisse	45
La législation fédérale	
Fédéralisme et mesures infranationales	
Chapitre 3 : Les théories de l'inaction sur le grill	49
L'accusation d'inaction, une lecture positiviste ?	49
Tragédie ou autisme des sciences du climat ?	
Discours de procrastination	
La figure du sophiste	54
<i>[Encadré : Espoirs et limites de la science de l'attribution]</i>	
Une couche morale indispensable	58

[Encadré : Il n'y a pas de date limite]

Loi de Hume

Conséquences imprévues et effet rebond

Unité de la sphère axiologique

Un cadre moral minimaliste

Partie 2 : Idéologies et valeurs **70**

Chapitre 4 : L'idée du changement climatique **72**

Deux figures romandes que tout oppose **72**

Philippe Roch, la défense de la Nature comme mantra

Bertrand Piccard, l'optimisme technologique à toute épreuve

Une pluralité de justifications morales **77**

L'idée de justice

Justice climatique

Visions du monde, idéologies

La cartographie de Mike Hulme **82**

Discours « basés sur la science »

Discours « au-delà de la science »

Avantages et limites de la typologie

(Expliquer) les attitudes « pro-environnementales » **87**

Axes, visions du monde et valeurs environnementales

Comment définir les 'attitudes pro-environnementales' ?

Vers une typologie tridimensionnelle **91**

Chapitre 5 : Ce qui nous divise **93**

1 – L'objectif | Antinomie des fins **94**

Nature et valeur intrinsèque **95**

L'écocentrisme comme holisme

La critique de l'anthropocentrisme en philosophie

Services écosystémiques

Implications **100**

Surpopulation et réchauffement « idéal »

Une tentative de médiation : l'anthropocentrisme faible

2 – Les moyens | Technocratie et décroissance **104**

Optimisme technologique **105**

Solutionnisme technologique

La transition énergétique

[Encadré : Le développement économique comme salut]

Une critique économique et sociale **110**

Capitalisme et décroissance

[Encadré : La critique décroissante en économie]

Source vs. Quantité d'énergie

3 – La responsabilité | Antinomie du leadership **115**

Empreinte écologique et empreinte carbone	116
Comptabilités nationales	
Ecocitoyenneté	
<i>[Encadré : L'écocentrisme sous forme ludique]</i>	
Des responsabilités différenciées	
Externalités et incitations économiques	121
Taxes et marchés du carbone	
<i>[Encadré : Le coût du changement climatique]</i>	
Localisme et approche polycentrée	
Chapitre 6 : La sociologie axiologique	128
De la rationalité axiologique	129
Une définition élargie de la rationalité	
Objectivité et hiérarchisation	
Trois modèles de sociologie axiologique	133
Le modèle des « cités »	
Le modèle des « modes »	
Le modèle des « registres »	
Epistémologie des valeurs	139
Pragmatisme radical	
Dichotomie	
Un enchevêtrement	
Observer les jugements de valeur	145
La nature des catégories	
Les concepts moraux épais	
<i>[Encadré : Valeurs et émotions]</i>	
Cas pratique : l'urgence climatique	
Partie 3 : Les mots de la lutte	155
Chapitre 7 : Construction du modèle	157
Méthode	157
Sélection de documents	
Enoncés moraux et encodage	
Typologies existantes – ressemblances et divergences	
Délimitation des catégories axiologiques	164
Discussion autour des registres non repris	170
Redondance et ambiguïté	
Le cas du registre « épistémique »	
Des concepts aux registres [C-R]	174
Résister aux algorithmes	
Champs sémantiques	
Des registres aux idéologies [R-I]	178
Registres dominants et registres secondaires	

Présentation schématique	
Synthèse : Modèle [C-R-I]	182
Fabrication des cartes sémantiques	
Comparaison des cartes sémantiques	
Remarques intermédiaires	
Chapitre 8 : Le paysage politique suisse	189
Bref historique de l'écologie politique	190
Positionnement idéologique des principaux partis politiques	192
Vert-e-s et vert'libéraux : Les partis écologistes	
PS et UDC : L'opposition	
PLR et Le Centre : Les faiseurs de rois	
Reconstruction d'idéaux-types partisans	201
Registres dominants et représentation graphique	
Au défi de l'actualité : le cas des parcs solaires alpins	
Contestations et concessions	
Partie 4 : Deux enquêtes empiriques	210
Chapitre 9 : Autopsie de la loi CO2	212
Contexte des documents utilisés	212
<i>[Encadré : Les principales modifications de la loi]</i>	
Section I – Analyse d'un débat parlementaire	216
Une responsabilité aux mille visages	216
Les engagements internationaux	
Génération futures et justice internationale	
Basculement générationnel	
De l'optimisme économique et technologique	221
Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur	
Incitations	
Risque ou opportunité ? Le bilan comptable	
Innovation	
L'appel de la Nature	227
Les glaciers	
La nature protectrice	
Ambition et scepticisme latent	
Bilan intermédiaire – axiologie et camps	231
Section II – Analyse d'un débat télévisé	234
Présentation de la campagne	234
Des fronts inattendus	
Contexte du débat	
Cartes sémantiques et argument de base	237
Philippe Nantermod	
Pierre-André Page	

Adèle Thorens-Goumaz	
Emilie Ferreira	
Variations sur les arguments de base	241
Les accords internationaux (i)	
Opération(s) économique(s) (ii)	
Changements de comportement (iii)	
Changer de système Occulter les vrais enjeux (iv)	
Les postures qui émergent	249
Les abonnés absents	
Post-mortem – l’histoire continue	
<i>[Encadré : Loi climat et innovation]</i>	
Chapitre 10 : Le climat dans l’opinion publique	255
Conception, distribution et présentation de l’enquête	256
Données de grande envergure et utilité d’une enquête sur mesure	
Récolte des données	
Question préliminaire et filtre	
Données sociodémographiques	
Section I – Création des indices	261
Indice d’écocentrisme (Antinomie des fins)	262
Perception du changement climatique – Question Q2.1	
Dilemmes moraux – Question Q2.2	
Objectifs de la lutte – Question Q3.5	
Indice de technocratie (Antinomie des moyens)	267
Sources d’énergie et géoingénierie – Question Q3.1	
Encore des dilemmes moraux – Question Q3.2	
Indice de mondialisme (Antinomie de l’échelle)	269
Préférences du leadership – Question Q3.3	
Obstacles à la lutte – Question Q3.4	
Section II – Opérationnalisation des indices	273
Contrôle de qualité des échelles	273
Décisions politiques et actions sociales et agrégées (Q4.4)	
Variables sociodémographiques et lien des indices entre eux	
Création de groupes	276
Section III – Utilisation des indices	280
Des mesures controversées	280
Appréciation des mesures – Question Q4.2	
Des résultats concluants	
Note sur les justifications	
Des préférences... consensuelles	284
Classement des priorités – Question Q4.1	
Des préférences marginales	

Forces et limites de l'enquête	286
Retour sur les hypothèses	
Difficultés et limites inhérentes	
Finir sur une (et même plusieurs) notes positives	
Ouverture	291
Renoncement	291
Découvertes	294
Idéologie	
Axiologie	
Une histoire de sacrifices	298
Bibliographie	304
Annexes	342
Chapitre 3	342
Les dragons de l'inaction	342
Chapitre 4	344
La cartographie de John S.Dryzek	344
Tableaux comparatifs des constructions de M.Hulme et de J.Dryzek	347
Chapitre 7	348
Cartes sémantiques	348
Le paysage axiologique – morceaux choisis	351
Chapitre 9	362
Posters des soutiens et adversaires à la loi CO2	362
Cartes sémantiques de campagne	364
Carnet de campagne	365
Taxes et coûts	
(In)justice climatique	
Optimisme technologique vs. Inefficacité	
Chapitre 10	371
Questionnaire	371
Syntaxe (SPSS)	375
Complément d'enquête	383
Types de questions	
Attitudes – Question Q4.3	
Groupes et hiérarchisation des pratiques	
Tableaux et graphiques en relation avec le corps du texte	387

Introduction

*« Nous ignorons partiellement voire en grande partie ce qui détermine nos convictions morales, sociales et politiques profondes. Pourtant, nous agissons conformément à ces convictions »
(G.Lakoff 2004 : 11)*

La lutte contre le changement climatique¹ semble souffrir d'un terrible paradoxe. Les modèles scientifiques, d'une solidité à toute épreuve, montrent que la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre conduit l'humanité vers un avenir morose. Or, au lieu de prendre à bras le corps ce péril à venir, les sociétés sont comme apathiques ; hors-sol, disait B.Latour (2017)² ; on peine à croire ce que l'on sait (J.-P.Dupuy 2009).

Actions, inaction

La formule qui résume cette sentence est celle de *l'inaction*. Des épithètes, tous plus évocateurs, garnissent les titres des livres et des articles scientifiques : « *pourquoi rien ne change ?* » (J.-L.Roques 2015) ; « *pourquoi attend-on ?* »³ (N.Stern 2015) ; « *Expliquer l'inaction climatique* » (R.Gunderson et al. 2020) ; « *Pourquoi n'avons-nous pas inversé la courbe des émissions globales ?* » (I.Stoddard et al. 2021) ; « *(Au moins) cinq décennies de savoir et d'(in)action* » (S.Böhm et S.Sullivan 2021) ; etc.

Ce ton qui mêle catastrophisme et résignation est employé aussi par des dirigeants du monde entier, et le vibrant discours d'A.Guterres, secrétaire général des Nations unies, lors de la publication du 3^e volet du 6^e rapport du GIEC, en avril 2022,⁴ n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de cette passivité collective si souvent dénoncée. Le cas suisse de la révision de la loi CO₂,⁵ rejetée par 51,6% des votants le 13 juin 2021, pourrait certainement être mis en avant comme un exemple magistral d'inaction ; à l'heure d'une remise à l'ordre de la Suisse par la Cour européenne des droits de l'homme,⁶ ce constat paraît d'une évidence indiscutable.

¹ L'emploi du terme 'changement climatique' fait lui-même objet de débats. On lui préfère tantôt son équivalent pluriel, tantôt des termes davantage connotés, comme 'dérèglement'. Ces débats n'entrent pas dans le cadre de ce travail, raison pour laquelle nous nous en tiendrons au 'changement climatique' au singulier.

² Ce qualificatif a aussi été utilisé par G.Giraud (2021), repris par E.Fourreau (2021).

³ Titres originaux, dans l'ordre: *Why Are We Waiting? ; Explaining Climate Change Inaction? ; Why Haven't We Bent the Global Emissions Curve? ; (At least) Five Decades of Knowing and (not) Acting.*

⁴ Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2022-04-04/secretary-generals-video-message-the-launch-of-the-third-ipcc-report-scroll-down-for-languages?_gl=1%2Azjcp56%2A_ga%2AMTM1ODAyMDM4Ni4xNjg3MTgwNDM2%2A_ga_TK9BQL5X7Z%2AMTY4NzUxMjE1NC4zLjAuMTY4NzUxMjE1NC4wLjAuMA.

⁵ En Suisse, les citoyens sont régulièrement appelés aux urnes pour voter sur une loi ou un changement dans la Constitution (voir chapitres 2 et 9).

⁶ Arrêt disponible à l'adresse suivante :

Actions et décisions

Une question qui se pose à la lecture d'ouvrages critiquant l'inaction demeure souvent inexplorée : *quelle est l'action qui n'arrive pas et qui, si elle arrivait, entraînerait une révision du jugement de l'inaction ?* Est-ce que, si la révision de la loi CO₂ avait été acceptée par la population, ces accusations auraient cessé ? Probablement pas, tant que la courbe des émissions de gaz à effet de serre n'évolue pas dans le bon sens. Ainsi, l'accusation porte le plus souvent sur un *état de fait* (la trajectoire des émissions globales de gaz à effet de serre n'est pas celle que l'on avait souhaitée) et fait le lien entre certaines tares de nos sociétés et cet état de fait, sans que la causalité ne soit toujours clairement postulée.

Or, à y regarder de près, il est délicat de définir de manière consensuelle en quoi consistent les actions de lutte contre le changement climatique. Il n'existe pas de catalogue d'actions estampillées « pour le climat » ou « pour la planète », même si ces expressions sont entrées dans le langage courant (voir par exemple S.Bauer-Wu 2023 : 15). Dans un sens large, on pourrait dire que les scientifiques qui décrivent l'évolution du climat et qui rapportent leurs résultats participent eux-mêmes à la lutte contre le changement climatique. Sans leur travail, de nombreux phénomènes resteraient imperceptibles – et en premier lieu, une augmentation globale moyenne de la température : dans le pire scénario, elle s'élèverait de 0,05°C par année, tandis que les températures journalières oscillent allégrement d'une à deux dizaines de degrés. Sans connaissances scientifiques, il serait également impossible de comprendre le lien entre les émissions de gaz à effet de serre et ce réchauffement, ni d'établir des scénarios pour l'avenir. Ces activités génèrent en outre une inquiétude, voire une *écoanxiété* qui, selon certains, peut se transformer un moteur d'action (C.Popescu 2022).⁷

Ne peut-on pas, dès lors, considérer la recherche comme une action de lutte ? Si oui, l'inaction n'est plus de mise depuis des décennies ; et sinon, il faut décrire plus précisément ce qu'on entend par action. Qu'en est-il, par exemple, des activités de mobilisation, à l'image des actes militants, et dont D.Bugden (2020) fait valoir qu'elles mènent à une intensification de la mobilisation ? M.Thiri *et al.* (2022) vont jusqu'à juger qu'elles ont mené à d'importants progrès politiques en la matière. De la même manière, nous verrons que les mouvements sociaux de l'année 2019 ont fait bouger les lignes jusqu'à l'intérieur des partis politiques. On peut également penser au rôle des organisations non-gouvernementales (S.Ollitrault 2018), groupes de pression et autre faitières économiques, dont le poids politique est non négligeable (K.Ingold et F.Varone 2012), ou encore des médias. Dans le cadre journalistique par exemple, les lignes peuvent être débattues, si bien que la charte éditoriale du quotidien LeTemps fait explicitement mention du climat comme l'une des

<https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22documentcollectionid%22:%5B%22GRANDCHAMBER%22,%22CHAMBER%22%5D,%22itemid%22:%5B%22001-233206%22%5D%7D>.

⁷ Ce lien d'avec l'action individuelle est certes controversé : certains estiment que les expériences locales du changement climatique entraînent une plus forte mobilisation (R.Hoffmann *et al.* 2021), ce que d'autres contestent (M.Motta 2020). Mais il semble faire peu de doute que la forte et régulière médiatisation des rapports du GIEC contribue à faire de la thématique un objet largement compréhensible et *connu* de tous.

sept causes soutenues par le journal,⁸ justifiant le fait de ne plus laisser de place aux sceptiques dans ses colonnes.

L'arène judiciaire est un autre lieu où le concept d'inaction est certainement inapproprié. Trente ans après que B.Latour (1994) en avait fait l'expérience de pensée,⁹ les « parlements des choses », destinés aux êtres vivants non humains dont la vie est péjorée par les activités humaines, sont souvent réalité. Selon V.David (2012), c'est en Amérique du Sud, dans les années 1990, que les premières décisions juridiques « en faveur » des non-humains tombent (sans toutefois que le changement climatique soit en tête des préoccupations).¹⁰ La nouvelle science de l'attribution (F.Otto 2019), qui consiste à lier causalement un événement météorologique extrême au changement climatique, assure sans doute un bel avenir à ce type d'actions.

Même sans recourir aux non-humains, deux types d'actions juridiques, parfois spectaculaires, sont conjointement utilisées. En premier lieu, il y a la dénonciation d'actes non conformes avec les engagements climatiques d'une entreprise ou d'un Etat qui faillit dans sa mission de protection de la population. A ce titre, la première condamnation, celle de l'Etat néerlandais dans le célèbre procès Urgenda (voir O.DeSchutter 2020), a fait tache d'huile. Parmi les affaires les plus proches de nous géographiquement (de nombreux procès sont aussi en cours aux Etats-Unis), on peut citer l'« affaire du siècle », qui a coûté une défaite à l'Etat français (G.Marfaing 2022) ; le dernier exemple en date est l'action déjà citée des Aînés pour le climat, qui a largement eu gain de cause face à la Suisse devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Quant au second processus, il consiste à tenter de justifier des actes de désobéissance civile, en principe illégaux, au motif de l'urgence climatique. Plusieurs affaires ont défrayé la chronique ces dernières années,¹¹ dont une action des plus médiatisée, menée par des militants dans les locaux du Crédit Suisse. On se souvient alors que douze avocats avaient défendu *pro bono* (de manière financièrement désintéressée) les auteurs de ces actes.

Les exemples ci-dessus sont autant d'illustrations de la difficulté de circonscrire le domaine de la lutte contre le changement climatique. Toutes ces stratégies sont susceptibles de contribuer à la lutte contre le changement climatique ; aussi, lorsqu'on parle d'inaction, ce ne sont pas elles qui sont visées. Il faut dire que le lien causal entre ces entreprises et la diminution effective des émissions de gaz à effet de serre est tout sauf direct. C'est alors que tous les regards se portent vers les instances *politiques*, car c'est à travers l'action

⁸ https://assets.letemps.ch/sites/default/files/Charte_redactionnelle_v4.pdf

⁹ V.David (2012) rappelle que ce thème avait fait l'objet de réflexions philosophiques dès le début des années 1970, avec C.Stone. Nous reprendrons cette discussion plus loin.

¹⁰ Voir aussi R.Beau (2019 : 13), qui parle de la reconnaissance par le parlement néo-zélandais d'un fleuve comme ayant une personnalité juridique.

¹¹ Même si les juges de première instance avaient parfois acquitté les prévenus, la jurisprudence du Tribunal Fédéral a jusqu'ici toujours été défavorable aux militants.

publique que beaucoup d'observateurs espèrent voir s'infléchir les courbes et s'affaiblir le danger.

Là encore, pourtant, il peut sembler excessif de parler d'inaction, eu égard aux faits et gestes de la communauté internationale depuis 1992. La récente Conférence des Parties (COP28) à Dubai, manifestation rassemblant des dirigeants politiques du monde entier, a débouché sur un document baptisé « UAE Consensus », présenté par la presse comme un accord « historique », et qui stipule l'objectif d'une transition hors des énergies fossiles.¹² Mais il y a fort à parier que ces accords ne changent pas les conclusions des analystes selon lesquels les politiques climatiques sont considérées comme des « échecs » (D.Jamieson 2014). Il est clair qu'il subsiste un important décalage entre les *objectifs* fixés par la communauté internationale, les *mesures* politiques prises par les États pour atteindre ces objectifs, et les *moyens* mis en œuvre pour que ces mesures prennent leur effet. Ce décalage suffit à attiser les craintes, puisque, comme dit plus haut, l'objet de la critique porte avant tout sur la triste description de la réalité, qui est que, malgré les alertes multidécennales de la communauté scientifique, les émissions de gaz à effet de serre n'ont jamais été aussi élevées au niveau mondial.¹³

L'inaction, que l'on pourrait ainsi comprendre comme le fait que les sociétés ne parviennent pas à se montrer à la hauteur des enjeux, est toutefois expliquée par de nombreux facteurs. L'un des plus en vogue est la dénonciation du discours manipulateur des « marchands de doute » (N.Oreskes et E.Conway 2010) qui, à force de *désinformation*, maintiennent à la perfusion un climatoscepticisme que l'on croyait en voie de disparition. En économie, on peut évoquer la théorie dite du « passager clandestin » (S.Barrett 2012) pour faire valoir que le problème est si global que, pour des individus ou des collectivités qui se comporteraient en simples *homo oeconomicus*, rien n'est étonnant dans le fait de profiter des efforts d'autrui pour étouffer ses scrupules et ses vertus. En psychologie, on peut facilement montrer que de nombreux biais cognitifs nous empêchent d'adopter des comportements « pro-environnementaux » (P.Stoknes 2015). Quel que soit l'angle de vue ou le champ académique privilégié, la conclusion sonne comme une ritournelle : la défaite collective est tragique, mais parfaitement explicable.

On voit ainsi que différentes explications qui, toutes, tendent vers l'inaction, répondent de manière très éclatée à la question que nous nous posions en préambule : *quelle est l'action qui n'arrive pas et qui, si elle arrivait, entraînerait une révision du jugement de l'inaction ?* Ce nœud est une opportunité à saisir pour « retourner la crêpe » et s'intéresser aux actions plutôt qu'à l'inaction. Le phénomène est particulièrement intéressant à étudier dans le cas de que nous appellerons les *décisions collectives* (P.Urfalino 2005 ; 2021), car comme nous le verrons, une collectivité qui prend une décision *oblige volontairement* ses membres.

¹² https://www.theuaeconsensus.com/?qad_source=1

¹³ Quant aux températures, elles ont même connu un bond depuis l'été 2023, les mois les plus chauds jamais enregistrés s'étant succédé avec à chaque fois une marge impressionnante, au-delà des projections.

Or, comme l'expliquent les critiques de l'inaction, il serait bien souvent plus rationnel de ne rien faire ; le calcul coûts/bénéfices peut s'avérer favorable au *statu quo*. Si, *malgré cela*, les collectivités prennent des décisions qui obligent, les cadres d'analyse susmentionnés s'avèrent insuffisants. Non que nous niions, loin s'en faut, l'efficacité du poison dénégateur qui, distillé par des leaders influents au niveau international, est toujours bien vivace.¹⁴ Non que nous nous élevions en porte-à-faux avec d'éminentes théories économiques ou psychologiques, qui sont plus que jamais d'actualité. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de prétendre que tout pousse à l'inaction si, dans le même temps, nous voulons étudier les décisions. Il faut comprendre ce qui parvient à dépasser ces obstacles désormais bien connus.

Une explication morale

Le bon sens voudrait qu'en matière de lutte contre le changement climatique, l'objectif soit clair et univoque : *réduire les émissions de gaz à effet de serre*. A y regarder de près toutefois, on se rend compte que le simple fait de formuler une telle injonction fait prendre conscience d'un relief qu'une vision uniquement conséquentialiste de la lutte aplatit lourdement. Cet obstacle est l'expression même de la tension dont on a parlé plus haut entre *état de fait* et *action*. La seconde ne saurait *découler* logiquement de la première, eu égard à ladite loi de Hume (voir par exemple A.Zielinska 2017) : la nature d'une amorce prescriptive (« il faut que... ») est *axiologique* et non descriptive. Autrement dit, on ne peut pas prendre « il y a... » comme unique prémisse pour justifier « donc il faut que... ». Cette justification passe par une dimension *morale*.

Mettre en jeu la dimension morale de nos décisions ne signifie pas renoncer à l'idée de rationalité (R.Koren 2019). Au contraire, on attend d'un individu qui appuie une mesure politique de lutte contre le changement climatique, ou qui la combat, qu'il puisse se *justifier*. Qui plus est, à partir du moment où l'objectif du locuteur est de convaincre, il est nécessaire que la justification soit *compréhensible* par autrui. Ainsi, depuis que Weber (1995 [1919]) en a fait un thème central de son œuvre, on sait que la rationalité *instrumentale* n'est qu'un type relativement rare et partiel d'action rationnelle, une définition de ce concept trop étroite et dont nous devons apprendre à nous extraire. Nous agissons plus fréquemment selon une rationalité de type *axiologique*, c'est-à-dire justifiée par des valeurs.

Il sera donc beaucoup question de valeurs tout au long de cette thèse. Mais nous prendrons soin de nous distancier d'une idée courante, et qui nous semble réductrice, selon laquelle la sensibilité environnementale serait en elle-même une valeur, ou qu'il y aurait des valeurs intrinsèquement « pro-environnementales » (voir par exemple F.Kaiser 1998). Cette idée suggère qu'il y ait des dispositions à se montrer *plus ou moins* enclins à agir de manière durable, respectueuse du climat, etc. Mais cette façon de voir, à moins de réifier l'idée de décisions qui découleraient « logiquement » des faits, masquerait les *dissensus* qui, en

¹⁴ Des Etats-Unis au Brésil en passant par l'Argentine, la résurgence par flambées du scepticisme est marquante ; tout comme la pandémie de Covid-19 l'a montré au grand jour, la crédibilité de la science et des scientifiques n'est jamais acquise.

matière de lutte contre le changement climatique, semblent plutôt la norme que l'exception.

Une fois que l'on a pris la mesure de l'importance des dissensus *moraux*, nous pouvons nous interroger – et peut-être mieux comprendre – le manque de corrélation souvent observé entre des « valeurs » et des « comportements » qualifiés de « pro-environnementaux » (voir par exemple M.Hadler *et al.* 2022 – plusieurs auteurs parlent ainsi de 'distance' ('gap') entre les deux). Ici encore, la Suisse semble être gorgée de tout une palette d'individus irrationnels, aux attitudes quelque peu schizophréniques. Dans les enquêtes d'opinion, le changement climatique est constamment cité comme l'une des préoccupations principales de la population, tandis que, dans le même temps, les partis balisés 'écologistes' perdent des plumes aux élections fédérales. Le développement d'énergies renouvelables est un principe quasi unanimement soutenu ; et pourtant, de farouches oppositions se font presque systématiquement jour lorsqu'un projet concret est sur la table, que cela concerne la construction de parcs éoliens ou de parcs solaires alpins.

Ces difficultés à prédire l'acceptation ou non des propositions de mesures (décisions collectives) se doublent d'un manque de repères idéologiques.¹⁵ Les votations donnent lieu à des alliances et des confrontations inhabituelles, qui se font et se défont selon des schémas qui semblent aléatoires. L'opposition classique entre la gauche et la droite n'est pas toujours pertinente pour analyser les fronts ; les adversaires historiques sont susceptibles de devenir des alliés et vice versa.¹⁶ Si l'on reprend l'exemple de la révision de la loi CO₂, qui nous servira de fil rouge tout au long de ce travail, le refus populaire intervenait dans un contexte où les politiques, on l'a dit, étaient pointées du doigt en tant que responsables d'une *inaction* face au changement climatique. Or, c'est la population qui refusait une modification de loi que les parlementaires, pour leur part, avait acceptée. Là aussi, les fronts étaient dessinés de manière originale, puisque les associations environnementales et les milieux patronaux se battaient conjointement contre deux fronts opposés à la loi, provenant des deux bords de l'hémicycle.

Ce cas d'école dévoile une complexité que cette thèse se propose de thématiser. Il serait ridicule de déduire de cette votation que 51,6% des votants ont été influencés par la désinformation des « marchands de doute », tandis que les autres 48,4% y ont résisté. Il serait tout aussi simpliste de penser que les personnes qui ont voté oui privilégient ou sont influencées par des valeurs « pro-environnementales », tandis que celles qui ont voté non priorisent d'autres valeurs. Le résultat d'une votation n'est pas le fruit d'une confrontation de deux blocs figés que tout oppose (par exemple « pro-climat » et « anti-climat »). Il est bien plutôt le réceptacle de mille et une réflexions divergentes, entonnoir dans lequel tombe un entremêlement de diverses motivations. Car une mesure de lutte contre le changement

¹⁵ Nous verrons à partir du chapitre 4 que ce terme n'est pas connoté négativement, mais qu'il représente un ensemble organisé de positions politiques (P.Cailleba et J.Edelboude 2017).

¹⁶ Même à l'intérieur des partis, le positionnement n'est pas toujours aisé. En ce qui concerne les parcs solaires alpins, par exemple, les partis de gauche affichent publiquement des divergences.

climatique n'est pas *qu'*une mesure de lutte contre le changement climatique : elle peut aussi être un *sacrifice*, économique, politique, sociétal, juridique, etc. ; ou, à l'inverse, un *moyen* d'améliorer une situation économique, politique, sociétale, juridique, etc.

Cette thèse peut être conçue comme une invitation à retourner cet entonnoir ; à le transformer en un abat-jour qui éclaire ces valeurs comme motrices de décisions. Il s'agit de mettre au jour la diversité des justifications morales, tout en reconnaissant qu'elles doivent, pour être comprises et débattues, se situer à l'intérieur d'un cadre qui, cette fois-ci, reconnaît l'universalité de la lutte contre le changement climatique. Mais il ne s'agit pas de prétendre qu'une morale est la « meilleure » et qu'elle doit supplanter toutes les autres, loin de là ; au contraire, nous nous concentrerons sur les 'dilemmes', les sacrifices qu'ils supposent, et leur potentiel de résolution.

Nous espérons, à travers ces pages, combler le manque de lisibilité ou la simplification d'une catégorisation au mieux binaire, au pire manichéenne, vers laquelle nous entraîne la dénonciation pourtant utile des « marchands de doute » et d'autres défauts humains. Nous tenterons d'observer dans quelle mesure, au-delà d'un certain nombre de données scientifiques acceptées par le plus grand nombre, les soubresauts et les échecs de la lutte contre le changement climatique peuvent s'expliquer à l'aune des *justifications* que les acteurs donnent eux-mêmes à leur position. Dans quelle mesure y a-t-il, au-delà des « batailles de chiffres », des dissensus moraux, et quelle en est l'ampleur ? Peut-on abonder dans le sens de R.Koren (2019 : 263), selon qui « *l'objectivité des indications chiffrées ne neutralise pas les prises de position idéologiques et peut même leur servir de fondement* » ? Irons-nous jusqu'à voir, comme T.Nagel (1986 [1979]) le suppose, des « connaissances morales » universellement acceptées, qui nous informent sur ce qu'il *convient* de faire, et dans quelle mesure les dissensus qui jaillissent de ces questions sont-ils irréconciliables ?

Comme nous venons de l'expliquer, cette thèse se concentre sur les arguments justifiables, et fait donc le postulat de ce que l'on pourrait appeler un « minimalisme rationaliste » en matière de moralité (S.Virvidakis 2018). Mais il laisse le champ ouvert aux controverses, et si nous nous intéressons aux diverses postures, nous devons laisser de côté la question de ce qui *fait* que des individus sont plus attirés par l'une ou l'autre des lignes idéologiques. Nous nous situons sur un « marché des idées », certainement mouvant, mais dont nous n'analyserons pas les flux. Il s'agit d'une photographie, d'un instantané des forces en présence qui s'affrontent sur le terrain de la moralité.

Nous ne nions pas plus l'influence de phénomènes « infra-moraux » (affects) ou « supra-moraux » (structures sociales) dans les prises de décisions collectives ; ceux-ci existent et nous semblent d'ailleurs largement commentés et analysés. Mais il se pourrait que le niveau de lecture que nous proposons d'explorer ici soit resté sous-exploité jusqu'à présent, tandis que sa pertinence, qui plus est dans une société helvète avec les mécanismes de démocratie directe qui la caractérise, fait peu de doute.

Ce que cette thèse contient

Ce document est divisé en quatre parties.

Agir « Pour le climat » – partie 1

La première partie revient dans les détails sur ce que nous avons présenté jusqu'ici. Les deux premiers chapitres sont de nature descriptive, puisqu'il s'agira de poser les bases de la discussion, en définissant quelques concepts clés et en donnant un aperçu des politiques de lutte contre le changement climatique. Le troisième chapitre marque quant à lui la transition vers le thème de ce travail à proprement parler.

➤ Changement climatique et sociologie (Chapitre 1)

Nous verrons qu'il s'agit d'une particularité des *problèmes environnementaux* (B.Kalaora et C.Vlassopoulos 2013) que d'être composés d'une dimension naturelle et d'une dimension sociétale. Cela pose immédiatement la question de l'angle d'approche privilégié : est-ce que, comme R.Dunlap et W.Catton (1994), nous choisissons de nous intéresser davantage à l'influence de la Nature *sur* les sociétés, ou est-ce que nous considérons, comme les *constructivistes* (voir C.Gendron et J.-G.Vaillancourt 2003), que ce sont les sociétés qui se posent des problèmes *via* l'environnement, à travers des mécanismes analysés depuis toujours par la discipline (à commencer par les inégalités sociales) ? Et dans quelle mesure la survenue du changement climatique dans les agendas politiques change-t-elle ou devrait-elle changer le regard sociologique que nous portons, précisément, à l'environnement ? Nous constaterons qu'un détour par les sciences naturelles, et en particulier, la définition d'un *consensus scientifique*, s'avère indispensable. Nous verrons ainsi que la posture climatosceptique est intenable, et qu'elle ne peut pas être considérée comme un objet légitime de controverse.

➤ Les décisions collectives dans la lutte contre le changement climatique (Chapitre 2)

Nous définirons la lutte contre le changement climatique comme le fait d'atténuer, *endiguer*, le réchauffement (qui est, avec l'*adaptation*, l'une des deux stratégies possibles pour réduire, tant que faire se peut, le danger que représente cette valse des actions humaines et des réactions physiques). Nous définirons les critères qui, parmi les actions de lutte contre le changement climatique, entrent dans la définition des *décisions collectives* ; nous verrons qu'elles peuvent être qualifiées de « fabriques d'obligations » (P.Urfalino 2021). Il faudra alors prendre le temps de dresser un bref historique des actions politiques menées ces dernières décennies à l'international et en Suisse. Cela nous mènera à voir qu'une gouvernance mondiale forte est aux abonnés absents (A.Vallée 2011), et qu'à défaut de mieux, le niveau national est le plus souvent privilégié.

➤ Les critiques de l'inaction, marqueurs de la nécessité de l'éthique (Chapitre 3)

Ce chapitre est le pivot de notre travail. Nous aurons défini le consensus scientifique comme l'ensemble des deux affirmations selon lesquelles i) les activités humaines sont la

cause du changement climatique et ii) ses conséquences sont potentiellement dramatiques. Nous aurons aussi défini la lutte contre le changement climatique comme la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons creuser la réflexion en essayant de comprendre ce qu'impose ce consensus ; jusqu'où nous pouvons en tirer le fil sans qu'il devienne une aporie.

Une clarification épistémologique tiendra lieu de rampe de lancement pour la suite de notre travail. Précisément, nous verrons que le fait d'adopter une 'symétrie des points de vue' entre sceptiques et « réchauffistes », comme le fait L.Scotto d'Apollonia (2014), nous mène à une impasse. Mais dans le même temps, nous ne pourrions pas non plus nous contenter d'estimer que le drame de nos sociétés réside en un manque de considération des données scientifiques dans l'espace politique, souffrant des effets d'une désinformation orchestrée des fins machiavéliques par des « marchands de doute » (N.Oreskes et E.Conway 2010), au point qu'il faille décréter un « moratoire » sur la recherche scientifique (B.Glavovic *et al.* 2021). En effet, l'idée qu'il existe des données scientifiques claires et univoques quant aux actions politiques à mener relève d'un fantasme « positiviste » qui s'avère en fin de compte tout aussi inopérant qu'une 'symétrie des points de vue' « relativiste ». Aussi, si la lutte contre le changement climatique n'a aucune force impérative pratique, la discussion doit porter sur le plan *moral*, faisant appel à des arguments qu'une posture *conséquentialiste* ne sera jamais à même de relever (B.Williams 1997). Cela ouvre la porte aux controverses, puisqu'il est délicat, pour ne pas dire vain, d'essayer de formuler un « consensus moral » comme nous avons décrit au chapitre 1 l'existence d'un « consensus scientifique ».

Des idéologies et des valeurs – Partie 2

Le fait d'avoir choisi de nous arrêter sur les considérations morales qui, dans les processus de décisions collectives, sous-tendent les arguments, implique de se munir d'un cadre théorique composite. Trois phases, qui correspondent aux trois chapitres de cette partie, lient les éléments dont nous aurons besoin pour répondre à notre questionnement.

➤ Mobilisation de ressources théoriques autour des idéologies (Chapitre 4)

Le chapitre 4 nous plonge dans l'univers du *pluralisme* moral, condition *sine qua non* de controverses. Nous verrons que ce pluralisme n'implique pas de renoncer à l'unité de la sphère axiologique (ç3), mais que la notion de *juste* est en elle-même soumise à diverses interprétations (A.Sen 2012). Nous verrons ensuite que nous ne sommes pas les premiers à imaginer un univers d'*idées* concurrentes, diversité de postures qui, comme un « marché des idées », gravite autour de la lutte contre le changement climatique (M.Hulme 2022). Mais nous verrons que la typologie de M.Hulme est certes très instructive, mais qu'elle laisse en suspens plusieurs questions, notamment concernant la relation des visions du monde (que nous appellerons *idéologies*) entre elle. Cela nous obligera à remonter le cours du temps pour reprendre la notion d'*axes* à ladite théorie culturelle (M.Douglas et A.Wildavsky 1983). Cette théorie, qui est à l'origine de nombreuses études qui font le lien entre les *valeurs*

portées par les individus et leur ‘sensibilité’ vis-à-vis des sujets environnementaux, n’insiste toutefois pas assez sur l’abandon d’une ligne allant de *plus* à *moins* « pro-climat », alors que c’est précisément ce que M.Hulme soutient, et que nous devons aussi construire.

➤ Tentative de saturation de l’espace du pensable (Chapitre 5)

Le chapitre suivant peut être considéré comme le cœur de la thèse, puisqu’il essaie de satisfaire cette double exigence en ‘combinant’ en quelque sorte les apports théoriques du chapitre 4. Cela débouchera sur une nouvelle théorie, tridimensionnelle, qui invoque des réponses potentiellement *antinomiques* à des questions fondamentales dans le traitement sociétal de la lutte contre le changement climatique. Quel est l’*objectif* à long terme de la lutte contre le changement climatique – et, par conséquent, quelle devrait être notre *place* en tant qu’humains sur Terre (N.deLongeaux 2015) ? Quels sont les *moyens* qu’il est raisonnable d’utiliser pour parvenir à ces fins – et en particulier, quel rôle devrait jouer les *technologies* dans l’optique de répondre au défi climatique ? A qui doit-on attribuer les *responsabilités* (en termes de ‘leadership’) dans la lutte contre le changement climatique ? Voilà autant de questions qui, en fonction de la réponse qu’on leur donne, nous *guident* vers une orientation idéologique qui constitue un bon prédicteur de nos opinions quant aux décisions collectives ; telle est en tout cas l’hypothèse qui guidera la partie empirique de cette thèse.

➤ Comment peut-on observer les orientations idéologiques ? (Chapitre 6)

Mais pour tester cette hypothèse, nous aurons besoin avant toute chose d’une théorie qui nous permette de *reconnaître* des positionnements idéologiques à partir des simples *arguments*, sans devoir tout connaître de la personne qui l’énonce. Il faudra donc trouver des *marqueurs* adéquats des postures idéologiques, que nous devons classifier et catégoriser. Notre choix se portera sur les outils de la *sociologie axiologique* qui, de L.Boltanski et L.Thévenot (1991) à N.Heinich (2017), postule justement que les arguments moraux peuvent être classés au sein de grandes « familles » (qui sont appelés ‘cités’ ou ‘registres de valeurs’), dont la validité est potentiellement universelle.

Or, il se trouve que ces théoriciens donnent assez peu de clés concernant la validation *empirique* de ces catégories heuristiques. Aussi, nous essaierons d’amener un élément de validation supplémentaire, en tâchant de reconnaître quels sont les *mots et expressions* qui permettent de nous situer dans l’espace axiologique décrit. Nous proposerons ainsi d’inclure dans notre analyse sociologique l’idée, issue de la philosophie morale, des *concepts moraux épais* (B.Williams 1990), qui créent précisément des ponts entre l’aspect factuel et l’aspect moral d’une même justification.

Les mots de la lutte – Partie 3

Fort de ces apports théoriques, il nous appartiendra d’élaborer un *modèle d’analyse*. Ce modèle reprendra et fera la liaison entre les quatre entités centrales de ce travail : les

concepts moraux épais [C], les *registres de valeurs* [R], les *postures idéologiques* [I] et les *décisions collectives, ou mesures* [M].

➤ Mots-Valeurs-Idéologies (modèle [C-R-I]) (Chapitre 7)

Pour pouvoir *objectiver* les justifications teintées de penchants idéologiques, nous nous servirons de textes et de discours « idéal-typiques », représentant des postures idéologiques affirmées de la part de quelques figures charismatiques. En écoutant et en lisant les auteurs en question, nous chercherons à comprendre, d'une part, quels sont les catégories axiologiques qui sont mises en avant de façon récurrente [R-I] et, d'autre part, quels sont les concepts moraux épais qui sont utilisés dans ces discours et ces textes [C-R]. Cette tâche systématique nous permettra de constituer, en premier lieu, une « bibliothèque » de concepts moraux épais qui entrent dans le champ sémantique des catégories axiologiques (L.Boltanski et L.Thévenot 1991), et en second lieu, une cartographie de l' « emplacement » des registres dans l'espace idéologique tridimensionnel que nous avons construit au chapitre 5.

➤ Idéologies-Décisions (modèle [C-R-I-M]) (Chapitre 8)

Le reste de la « préparation » aux deux enquêtes empiriques présentées en quatrième partie consistera à examiner comment les principaux partis politiques suisses mobilisent ces différents marqueurs. Partant du principe que le but des partis politiques est de se démarquer idéologiquement les uns des autres (G.Lakoff 2004), l'hypothèse sera qu'il existe plusieurs *courants* idéologiques, que nous pourrions replacer sur les trois échelles (antinomies) construites précédemment. Notre hypothèse sera que le fait de séparer les partis en deux camps (par exemple, la gauche et la droite) sont une simplification de la réalité idéologique du terrain politique sur les sujets environnementaux et le changement climatique au premier chef : il pourrait qu'un nombre supérieur de « camps » se dégagent, et que leurs divergences d'opinion soient précisément issues d'incompatibilités idéologiques parmi celles que nous aurons décrites au chapitre 5. Nous verrons au travers d'un exemple que les oppositions ne sont pas toujours de la même nature, et différencierons celles que nous appelons *idéologiques* et *axiologiques*, en fonction de la position face à l'argument adverse.

Deux enquêtes empiriques – Partie 4

La dernière étape de notre parcours consistera à appliquer, ou plutôt, à « tester » ce modèle théorique avec des données réelles, d'abord de manière qualitative, au sujet d'une décision collective des plus médiatisée (chapitre 9), et ensuite de manière quantitative, en élargissant la population étudiée et le spectre de ses opinions et postures idéologiques (chapitre 10).

➤ Analyse de la révision complète de la loi CO₂ (Chapitre 9)

L'avant-dernier chapitre consiste à l'analyse du rejet populaire à la révision complète de la loi CO₂, en juin 2021. En effet, la particularité d'un vote est de n'offrir qu'une binarité dans la décision. Or, d'après notre cadre théorique, cette binarité cache en réalité de nombreuses divergences potentielles, et ce, sur chacun des trois axes antinomiques. Notre but sera donc de reconstituer les arguments en faveur et en défaveur de cette loi, et de les replacer au sein de notre modèle. Ce chapitre sera à son tour divisé en deux parties, qui se focalisent chacune sur un « moment » particulier de ce processus de décision collective. La première section s'arrête sur un débat parlementaire ; la seconde, sur un débat télévisé. La particularité d'un tel débat sera d'observer des divergences *in situ*, et ainsi, comme le prévoit la sociologie axiologique, d'assister à des *hiérarchisations* différenciées des registres de valeurs.

➤ Enquête auprès de la population romande (Chapitre 10)

Enfin, nous essaierons d'élargir notre connaissance de ce terrain politique au-delà de l'étude de personnalités médiatiques et/ou politiques, qui nous aurons accompagnées durant trois chapitres, mais qui ne sont pas forcément tout à fait *représentatives* d'une opinion publique qui, parfois, surprend les analystes. C'est la raison pour laquelle une enquête quantitative clôt cette étude des divergences qui structurent la lutte contre le changement climatique. Nous nous demanderons en particulier si, et dans quelle mesure, les « camps » que nous aurons discernés au chapitre 9 se retrouvent dans une population plus large ; et surtout si, comme nous le supposons depuis le début, la lutte contre le changement climatique fait appel à des logiques qui débordent nettement d'un cadre « unidimensionnel » qui voudrait faire des mesures de lutte contre le changement climatique des décisions simplement issues des données scientifiques – simplement « pour le climat ». Cette double analyse devrait nous permettre de donner une meilleure idée de la composition de l'espace idéologique au sein duquel la lutte contre le changement climatique fait rage.

Partie 1 : Agir « pour le climat »

Le changement climatique est sans nul doute un *problème environnemental* au sens où il s'agit d'un problème au sujet duquel les sociétés humaines doivent composer avec des éléments *extérieurs* à elles. Cette catégorie pose un défi à la discipline sociologique elle-même, puisqu'historiquement, celle-ci s'est entièrement construite avec la volonté d'examiner les faits sociaux qui, précisément, sont explicables par eux-mêmes. Deux pièges, plus sournois l'un que l'autre, se dressent alors devant nous. La première partie de cette thèse s'attèle non seulement à les identifier, mais aussi, et surtout, à les contourner. Ce faisant, nous poserons les jalons épistémologiques qui nous permettront de nous lancer dans l'étude des justifications morales entourant la lutte contre le changement climatique.

Le premier de ces pièges est un excès de *relativisme*, qui consisterait à adopter une « symétrie des points de vue » entre, par exemple, le discours climatosceptique et celui qui reconnaît la réalité du changement climatique. Ce risque est d'autant plus grand que la tradition sociologique du paradigme constructiviste, dominant dans le champ des sciences sociales, tend à ne pas considérer le « naturalisme » des problèmes sociaux, ou à ne le considérer qu'à la marge. Aussi, il nous faudra montrer pourquoi le changement climatique anthropique doit être considéré comme une vérité scientifique, et pourquoi la notion de *consensus scientifique* n'est pas galvaudée. Mais cela ne suffit pas, puisqu'un relativisme *moral*, porté non par les sceptiques, mais par ceux qu'on pourrait appeler « sophistes », est tout aussi insupportable que le relativisme scientifique. Nous verrons que cette discussion-là est vive en philosophie, et justifierons le choix de qualifier la lutte contre le changement climatique d'*impératif moral*.

Le piège symétrique à éviter est celui d'un excès de *positivisme*, qui tendrait à ne voir la lutte contre le changement climatique qu'à travers une lutte de deux blocs : l'un, celui des climatologues et des gens 'raisonnables', qui 'croient la vérité' et s'acharnent à lutter contre ; et l'autre, celui des sceptiques et des désinformateurs, qui essaient de cacher la vérité et étouffent les velléités de lutte. Nous verrons que cette dialectique est très répandue, y compris dans les sciences sociales, mais qu'elle part d'un présupposé intenable. En donnant cette fois-ci trop de poids au consensus scientifique, elle utilise le terme « inaction climatique » pour décrire le fait que, malgré les avertissements des scientifiques, les émissions de gaz à effet de serre sont plus élevées que jamais.

Il nous faudra montrer en quoi ce discours sur l'inaction masque un gigantesque quiproquo sur sa force prescriptive du consensus scientifique, qui échoue à livrer des solutions incontestables concernant la nature des mesures à prendre ou le rythme auquel les mettre en œuvre. Nous verrons à travers un historique de la lutte contre le changement climatique en Suisse et dans le monde que la dichotomie action/inaction doit être nuancée. Le fait de nous focaliser, ensuite, sur la moralité argumentative est la conséquence de ces réflexions.

Chapitre 1 : Ontologie du changement climatique

« Le changement climatique ne ressemble à aucun autre problème environnemental auquel l'humanité a eu affaire. [...] Peut-être qu'aucun problème [...] sociétal ne requiert, pour y faire face, une base aussi interdisciplinaire »¹⁷
(W.Steffen)

Cette citation de W.Steffen fait ressortir que le changement climatique peut être qualifié de *problème environnemental*, terminologie que l'on retrouve par exemple chez B.Kalaora et C.Vlassopoulos (2013). Globalement, le fait que le climat s'intègre dans un ensemble plus large de questions liées à l'environnement ne fait pas débat. Or, lorsqu'on s'intéresse à l'environnement avec une perspective sociologique, on s'expose d'emblée à une difficulté : faut-il considérer l'environnement comme un élément extérieur à la volonté humaine ou comme le produit d'une *construction sociale* ? Cette « *équation paradoxale* » (F.Rudolf 2017 : 4), qui se pose à tout chercheur concerné, montre en tout cas que l'environnement se distingue dans le champ sociologique par le fait que *tout* n'y est pas social, et qu'il s'agit d'une imbrication entre des composantes naturelles et des composantes sociétales (K.Soper 2001).¹⁸ L'histoire du traitement sociologique du changement climatique est ainsi liée à celle de la sociologie environnementale, par laquelle nous nous proposons de faire un détour avant de définir quelles sont les caractéristiques sociologiques du changement climatique.

Sociologie et environnement – une histoire mouvementée

Tandis que des termes comme 'limites planétaires' ou 'effondrement', voire même les 'courbes en crosse de hockey', sont entrés dans le langage courant, il est malaisé de citer spontanément quelques grandes études de sciences sociales en lien avec l'environnement. Ce phénomène n'est pas nouveau, et on peut être frappé, comme je l'ai été, par ce que les « lanceurs d'alerte » qui essaient, formules choc et études spectaculaires à l'appui, d'éveiller l'intérêt des politiciens et de la société civile d'une « crise » imminente ou d'une « catastrophe » à venir, ne sont ni géographes, ni philosophes, et encore moins sociologues : ce sont des biologistes, des chimistes ou des physiciens, autrement dit des spécialistes de sciences naturelles. Pour situer quelques grands noms, c'est le cas d'A.Leopold (1949), de R.Carson (1962), de P.Ehrlich (1968), de B.Commoner (1971), et bien sûr du couple Meadows (1972). Les thèses développées par ces « stars » durant les Trente glorieuses continuent à faire couler beaucoup d'encre, et ont donné lieu à une succession assurée, avec, dès le tournant du XXI^e siècle, une nouvelle génération de scientifiques issus

¹⁷ "Climate change is like no other environmental problem that humanity has ever faced. [...] Perhaps no other problem [...] facing society requires such a strong interdisciplinary knowledge base to tackle" (2011 : 21).

¹⁸ K.Soper (2001) utilise le terme 'problèmes écologiques'. Nous considérons ces différentes appellations comme des synonymes.

de sciences « dures » et qui se font philosophes : M.Mann *et al.* (1999), P.Crutzen (2002), J.Diamond (2005), J.Rockström *et al.* (2009), W.Steffen (2015), F.Otto (2019), *etc.*

Historiquement donc, l'environnement est l'apanage des sciences naturelles. Il faut dire que la sociologie part avec un certain handicap (R.Dunlap et W.Catton 1994 : 23). En effet, par les hasards du temps, l'essor des connaissances liées à l'effet de serre (que l'on peut faire remonter au milieu du XIX^e siècle¹⁹) concorde avec la déclaration d'indépendance de la sociologie, et l'injonction durkheimienne d'expliquer le social par le social (M.Dobré 2012 : 2). Le postulat des pionniers de la discipline est que les êtres humains sont déterminés par leur milieu social avant d'être déterminés par leur nature d'êtres humains ; pour que la sociologie puisse s'ériger en discipline autonome, il fallait que la nature soit extérieure à l'humanité, que l'humanité soit indépendante des contraintes « naturelles ». Or, il ne peut évidemment pas y avoir de « fait social » dans les molécules de gaz carbonique qui s'accumulent dans l'atmosphère.

Entre naturalisme et constructivisme

La question du rapport à l'environnement agite toutefois les sciences sociales depuis un demi-siècle. Ainsi, R.Dunlap et W.Cattell (2017 [1978])²⁰ expliquent leur démarche consistant à s'éloigner de ce qu'ils appellent le « paradigme de l'exceptionnalisme humain » (*Human Exemptionalism Paradigm*) pour tendre vers un « nouveau paradigme environnemental » (*New Environmental Paradigm*), qui postule un rapport à la nature très différent (tableau 1).

Tableau 1. Tiré de R.Dunlap et W.Cattell (2017 : 141).

Postulats liés au HEP	Postulats liés au NEP
Les êtres humains possèdent un héritage culturel en plus de leur patrimoine génétique distinct et, par conséquent, ils sont très différents de toutes les autres espèces animales.	[Malgré la technique], l'espèce humaine [...] demeure une des nombreuses espèces interdépendantes impliquées dans l'écosystème mondial.
Les facteurs sociaux et culturels (y compris la technologie) sont les déterminants majeurs des faits humains.	Les affaires humaines sont [aussi] influencées par des liens complexes de cause, d'effet et de réaction dans le réseau de la nature.
Les environnements sociaux et culturels constituent le contexte fondamental des faits humains, et l'environnement biophysique est en grande partie dépourvu de pertinence.	Les êtres humains vivent dans un environnement biophysique limité dont ils sont dépendants, qui impose de fortes contraintes physiques et biologiques sur les affaires humaines.
La culture est cumulative ; par conséquent, les progrès techniques et sociaux peuvent continuer indéfiniment, ce qui rend tous les problèmes sociaux solubles à terme.	Bien que la créativité des êtres humains [puisse] pendant une période, étendre la capacité de charge, les lois fondamentales régissant l'environnement demeurent.

Comme le confirment J.-G.Vaillancourt *et al.* (1999), W.Cattell et R.Dunlap critiquent le fait que le HEP, et donc la sociologie d'alors, « hypertrophie le rôle de l'humain ». Plus

¹⁹ Pour des articles y consacrés, voir par exemple S.Weart (2011) ou J.-F.Mouhot (2012). Les sources mentionnent alternativement J.Fourier, J.Tyndall ou, pour les plus féministes, E.Newton-Foote. L.Scotto-d'Apollonia (2014) fait remonter les origines plus loin encore. Il est toujours délicat d'arrêter la date précise d'une découverte scientifique.

²⁰ Pour B.Picon (2012) ou encore F.Rudolf (2017), S.Moscovici est l'un des premiers sociologues français à thématiser, dans les années 1970 également, les problèmes environnementaux.

généralement, ils insistent sur le fait que toute société est encadrée dans l'environnement, et ne peut s'en détacher tout à fait ; nos faits et gestes ne peuvent pas être tout à fait soustraits à la Nature. Les humains en font partie, et ne sont pas des pièces d'un jeu que l'on aurait parachuté sur un plateau. On voit là une volonté de renouer avec une certaine vision du naturalisme que les sciences sociales avaient justement souhaité dépasser. D'après B.Kalaora et C.Vlassopoulos (2013), W.Catton et R.Dunlap se situent ainsi « *aux antipodes d'un courant français se réclamant des travaux de Bourdieu qui d'emblée établit des frontières strictes entre les disciplines non humaines et humaines et nie l'idée de continuité entre nature, technique, politique et société* » (p46), puisqu'ils font valoir que la conscience humaine est « *préformatée par les contraintes biologiques et environnementales* » (p47).

Cependant, à l'heure de l'avènement de la « construction sociale de la réalité », dont P.Berger et T.Luckmann (1966) font l'alpha et l'oméga de toute sociologie, cette volonté de renouer avec un certain naturalisme n'est pas vue d'un bon œil par l'ensemble de la communauté scientifique. Tout le monde n'est pas prêt à s'affranchir de longues traditions sociologiques qui, du positivisme durkheimien au constructivisme social, considèrent que toutes les conduites humaines ou politiques trouvent des explications elles-mêmes humaines ; ou du structuralisme pour qui, de K.Marx à P.Bourdieu, la nature « *n'a de sens que comme ressource exploitable au service du capital* » (B.Kalaora et C.Vlassopoulos 2013 : 71).

Il n'est donc pas étonnant que, comme l'expliquent J.-G.Vaillancourt *et al.* (1999), la survenue de ce 'Nouveau paradigme environnemental' ne fasse pas l'unanimité. Le sociologue marxiste F.Buttel y aurait tout de suite vu, précisément, une dérive « naturaliste », dont la conséquence est d'insister trop lourdement sur l'universalité des contraintes naturelles et d'occulter les problématiques de domination et de lutte des classes. D.Duclos (1999 : 161) renchérit : « *en croyant passer [du HEP au NEP], on prend un risque, car si l'on fait de l'humain un accessoire de la nature, celle-ci devient vite l'objet d'un culte où l'on ne trouve plus guère de respect de l'humain.* ».

La critique porte aussi sur le fait qu'un naturalisme exacerbé tend à faire oublier que les réalités sont très différentes entre les humains, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays (P.Taylor et F.Buttel 1992). De même, les anthropologues M.Douglas et A.Wildavsky, dont nous reparlerons plus loin, « *considèrent, dans une perspective durkheimienne, que l'attitude des acteurs face aux menaces dépend essentiellement de leur position sociale* » (T.Girard 2013 : 138). Cette façon diamétralement opposée de considérer les problèmes environnementaux a pour conséquence de les considérer comme *socialement construits* (F.Rudolf 1994), et non pas comme des événements qui *surviennent* et que l'humanité ne peut que *subir*.

Le risque et les limites

Cette imbrication entre les composantes naturelles et sociétales pose *ipso facto* une difficulté épistémologique pour les sciences sociales. Trop naturalistes, elles courent le risque de se voir « dépolitisées ». A l'inverse, le danger du paradigme constructiviste est de conduire à une forme de relativisme : si les faits scientifiques eux-mêmes n'échappent pas à la déconstruction, comment croire à la dangerosité *réelle*, indépendante du regard que les humains portent sur elle, d'un phénomène physique comme le changement climatique ? Comme l'expliquent B.Kalaora et C.Vlassopoulos (2013: 80), un tel 'sociologisme' « *scotomise tout un ordre de réalité qui ne peut être perçu, à savoir l'environnement comme processus dynamique en constante évolution où l'homme ne constitue qu'un des facteurs parmi d'autres* ». Si les experts ne sont finalement que, comme les autres humains, pris dans des jeux de pouvoir et de domination, est-ce qu'il suffit à chacun, en toute subjectivité, de désigner ses coupables et plaindre ses victimes ? Conscient de ces enjeux, C.Bonneuil soutient²¹ qu'on ne peut pas éliminer l'environnement « *d'un coup de baguette magique des sciences sociales, et de leur capacité à déconstruire toute forme de naturalisme présente dans les phénomènes sociaux* ».

P.Charbonnier (2017), synthétise ces deux grands courants opposés en deux mots-clés : les *limites* (vision naturaliste) et le *risque* (vision constructiviste). Le premier (« paradigme des limites ») est assez évocateur, puisqu'il désigne le fait que les ressources naturelles sont limitées, que la Terre n'est pas extensible, et que le jour où les limites sont atteintes, ou qu'il n'y a plus de ressources fossiles, le monde court à la catastrophe (on retrouve l'influence d'auteurs de sciences naturelles cités plus haut, comme J.Rockström *et al.* (2009) ou le célèbre « rapport Meadows » (1972), du non moins célèbre Club de Rome, dont nous aurons l'occasion de reparler. Quant au concept de théorie du « risque », il est emprunté à U.Beck (2008 [1986]), selon qui les sociétés modernes sont passées de la gestion des biens et des ressources (lutte contre la pénurie) à la gestion de risques ; or (p52), « *lorsqu'il s'agit de définir des risques, la science perd le monopole de la rationalité* ». Avec un style parfois teint de lyrisme, U.Beck se montre très critique vis-à-vis de l'expertise scientifique qui prétendrait à davantage de légitimité :

« ce sont les scientifiques qui soustraient leurs représentations protégées à l'acceptation culturelle de la critique empirique, ce sont eux qui font de leurs opinions un dogme en les plaçant au-dessus des autres opinions, se haussant sur le trône branlant de la rationalité pour fustiger l' 'irrationalité' de la population au lieu de s'enquérir de son jugement et d'en faire le fondement de leur travail comme ils devraient le faire » (p104).

D'après B.Kalaora et C.Vlassopoulos (2013 : 262), U.Beck « ignore » l'environnement, notion qu'il juge « contre-productive », « *lui substituant celle de vulnérabilité et d'inégalités*

²¹ Dans l'introduction d'une conférence donnée en 2019, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.allez-savoir.fr/manifestations/comment-savons-nous-que-nous-avons-un-probleme-environnemental-global>
(tous les liens ont été vérifiés entre le 27 décembre 2023 et le 4 janvier 2024).

sociales. [...] On ne réglera pas selon lui le changement climatique [...] en focalisant l'argumentaire sur le climat mais en s'attaquant aux conséquences sociales que la crise environnementale génère en termes d'inégalités (y compris écologiques) et de vulnérabilité pour les plus démunis ». On retrouve bel et bien cette vive tension entre naturalisme et constructivisme social. P.Roqueplo (1997) incarne cette ambivalence, indiquant que si « la fonction de l'expert n'est plus de dire le vrai puisque son rôle transgresse les limites de la science, il doit néanmoins ouvrir un espace de débat qui lui 'contient le vrai' et se fonde sur la science » (p106).

Pour P.Charbonnier (2017), l'irruption « naturaliste » de l'urgence climatique au tournant des années 2010, chamboule les préoccupations des sciences sociales, à tel point que la « machine sociologique constructiviste [finit] par se casser » (p322). Ces deux visions des sciences sociales de l'environnement fusionnent autour du concept d'Anthropocène – inventé par le... chimiste P.Crutzen au tournant du XXI^e siècle (voir notamment P.Crutzen 2002). Cette fusion menace la discipline sociologique elle-même, puisque si, dit P.Charbonnier, l'imminence d'une catastrophe est telle qu'elle menace l'humanité d'extinction, toute tentative de perpétuer une discussion est impossible. On peut lire en ce sens le message originel des grèves pour le climat : si l'humanité court à sa perte, l'éducation n'a plus de sens.

Anthropocène et collapsologie

A y regarder de près, il semble pourtant bien que les traditions parallèles perdurent. Côté « limites », P.Servigne et R.Stevens (2015) développent le concept de « collapsologie », soit d'étude d'effondrement brutal et définitif des sociétés telles que nous les connaissons. Largement influencés par l'essayiste J.Diamond (2005), les auteurs s'emparent d'une fascination latente pour ce qui pourrait être le champ du signe de l'humanité, et la catastrophe devient un terrain de jeu intéressant pour ceux pour qui toute forme de modernité écologique a d'ores et déjà failli.²²

Toujours dans le domaine des sciences naturelles, le concept de *limites planétaires* s'est étendu bien au-delà du rapport Meadows, se divisant en neuf « limites », dont le changement climatique fait partie, et dont plusieurs ont déjà été dépassées (W.Steffen 2015). De façon renouvelée, l'idée est de présenter la situation selon laquelle des données scientifiques indiquent que le monde atteint des points de 'non-retour', et se dirige vers un déséquilibre qui pourrait mener vers un *effondrement* des sociétés et des civilisations (voir par exemple G.Azam et D.Bourg 2020, ainsi que la revue dressée par E.Hache 2018).

Cette idée d'effondrement a donné lieu au néologisme *collapsologie*, dont P.Servigne et R.Stevens sont parmi les premiers à se revendiquer. Idéal-type du naturalisme s'il en faut, cette théorie selon laquelle l'effondrement est inéluctable, et qu'il faut s'y préparer, est vivement critiqué par P.Charbonnier (2019) ou J.-P.Dupuy (2022), qui y voient une dimension

²² Voir certains livres dont le titre est évocateur, comme M.Rees (2004) : 'Our Final Century' (<https://www.cser.ac.uk/resources/our-final-century/>) ou encore C.Hamilton (2010) : 'Requiem for a Species'.

eschatologique qui, politiquement, la transforme *de facto* en un fatalisme déresponsabilisant. De même, B.Latour, dans une conférence faisant suite à la publication de l'essai *Où atterrir* (2017),²³ critique le fait que les médias entretiennent ce sentiment d'impuissance : en prenant le titre d'une tribune, signée par de nombreux scientifiques, intitulée « *bientôt il sera trop tard* », il juge que ce titre n'a pas de signifiant (et qu'il peut au contraire avoir des conséquences politiques regrettables).

Comme l'explique P.Charbonnier (2017), le concept d'*Anthropocène*, selon lequel l'ère géologique dans laquelle on vit est celle où les humains se portent responsables des conditions physiques de la Terre elle-même, se situe au cœur du paradigme de l'effondrement. Des modèles comme celui dit de Bretherton (voir H.Mooney *et al.* 2013) représentent schématiquement cette interaction entre les activités humaines et le monde des particules.

L'Anthropocène vu par les sciences naturelles

A l'origine, P.Crutzen (2002) utilise ce terme comme hypothèse de recherche selon laquelle l'impact des activités humaines sur le système-Terre est si grand que nous sommes entrés dans une nouvelle *époque* géologique (l'arborescence géologique distingue les éons, les ères, les périodes et les époques, elles-mêmes subdivisées en âges). Ayant quitté le tranquille et confortable Holocène qui, malgré ses cycles glaciaires et interglaciaires, nous donnait par exemple une sécurité alimentaire, nous voilà – et pour longtemps – dans une époque imprévisible, dont on ne sait ce qu'elle nous réserve si ce n'est une dégradation rapide des conditions de vie sur Terre.

Si cette hypothèse est devenue si célèbre, c'est parce qu'elle a été prise très au sérieux par la Commission internationale de stratigraphie, au sein de laquelle un papier de J.Zalasiewicz *et al.* (2011) révélait que certains spécialistes de la question étaient favorables à la reconnaissance officielle de cette époque géologique (voir W.Steffen *et al.* 2015). Après un suspense et des rebondissements,²⁴ l'histoire se terminait en 2018 sur... un refus d'utiliser ce nom. A la place, la Commission préférerait opérer la redéfinition des âges de l'Holocène. Verdict : nous vivons depuis 4200 ans dans l'âge du Méghalayen.²⁵

Côté « risque » toutefois, cet aspect globalisant des 'activités humaines' ou de l'humanité que représente l'Anthropocène est insupportable et tord la réalité. Cette critique de l'homogénéisation des responsabilités est expliquée par C.Bonneuil²⁶ et P.deJouvancourt (2014 : 69) :

²³ <https://www.youtube.com/watch?v=lltiQWncN4> .

²⁴ <https://www.science-et-vie.com/archives/polemique-chez-les-geologues-mais-dans-quelle-epoque-vivons-nous-24513>.

²⁵ <https://www.bbc.com/news/science-environment-44868527>.

²⁶ Il n'est pas exagéré de dire que C.Bonneuil est un acteur majeur de l'Anthropocène, puisqu'il en dirige une collection de librairie (éditions du Seuil).

« *Le Grand Récit dominant de l'Anthropocène s'apparente [...] à une épopée en ce qu'il exalte un grand sentiment collectif (le fait d'appartenir à l'espèce humaine) dans lequel le protagoniste est engagée de façon indifférenciée [...] et pris involontairement dans un destin qui le dépasse, où ni la catégorie de l'action ni celle d'agents ne sont clairement dessinées.* »

Prenant cet universalisation à contre-pied, C.Bonneuil et J.-B.Fressoz (2013) réinventent des noms qui seraient, selon eux, plus justes : « Anglocène » car les ravages de la colonisation ne sont pas sans lien avec les émissions de gaz à effet de serre, « Capitalocène » pour la critique du système économique, « Thanatocène » puisque le développement de l'utilisation des énergies fossiles est dû à l'influence des industries guerrières, tandis que les écoféministes reprennent et développent pour leur part le terme « Androcène » (voir L.Ruault et al. 2021). Comme le montrent G.Palsson et al. (2013),²⁷ le fait de revisiter le terme 'Anthropocène' dépasse largement le cadre de la littérature francophone.

Aujourd'hui, quoi qu'en disent les spécialistes des sciences naturelles (voir encadré), l'Anthropocène fait partie du vocabulaire des sciences sociales, et est accepté par toutes les parties, qu'il s'agisse d'histoire (D.Chakrabarty et al. 2017) ou de politique (A.Sinaï 2021). Comme le dit C.Bonneuil (2022 : 51), « *L'Anthropocène est notre époque. Notre condition* ». Il nous faudra ainsi veiller à naviguer entre ces deux pôles (naturaliste et constructiviste), sans se laisser trop fortement attirer par l'un d'eux. Au vu de l'ambiguïté du concept d'Anthropocène, nous préférons l'éviter pour la suite de ce travail.

Le climat entre sciences naturelles et sciences sociales

Ainsi que le laisse penser l'effervescence médiatique et politique autour du climat, cette thématique, bien qu'extrêmement jeune (P.Boudes 2021), est progressivement devenue l'un des enjeux environnementaux majeurs, si ce n'est le plus discuté, y compris dans la recherche en sciences sociales ; on parle désormais plus volontiers d'un champ de recherche que d'une sous-discipline (S.Zehr 2014). Deux imposants manuels (C.Lever-Tracy (éd.) 2010 ; J.Dryzek et al. (ed.) 2011)²⁸ illustrent on ne peut mieux ce nouvel élan, en abordant de façon détaillée les enjeux liés au changement climatique : gouvernance mondiale, justice climatique, économie, opinion publique, mouvements sociaux, etc., sans oublier de discuter les fondamentaux, à savoir le consensus scientifique sur les causes anthropiques du changement climatique (nous y reviendrons).

On peut ainsi situer au tournant des années 2010 une évolution vers une prise en charge « autonome » du climat parmi les problèmes environnementaux. Entre autres exemples, une recension d'U.Beck (2010) montre que le climat est une question environnementale incontournable. D'autres en font le thème d'un ouvrage majeur. Le géographe M.Hulme (2009) en fait une question sociologique et politique majeure ; J.Urry (2011) publie un livre intitulé *Climate Change and Society*, dans lequel il souligne l'importante pour les sciences

²⁷ Voir aussi le commentaire de D.Haraway (2015).

²⁸ Respectivement *Routeledge- et Oxford Handbook of Climate Change and Society*.

sociales de traiter le problème et le fait que cela ait été négligé jusqu'alors ; ou encore, A.Giddens publie en 2011 un livre de géopolitique intitulé *The Politics of Climate Change* qui, après de vastes ouvrages théoriques, considère lui aussi que ce thème est assez important pour en faire tout un livre. En 2015, R.Dunlap (dont on se souvient qu'il était à l'origine du 'Nouveau paradigme environnemental') publie avec R.Brulle un manuel qui essaie d'englober cette foison de nouvelles connaissances assez subites sur le sujet. Au contraire de ce qui se faisait moins d'une génération plus tôt, il est devenu rare que les sociologues mêlent à leur analyse des questions climatiques celles du risque nucléaire, de la pollution, de la déforestation ou encore de la gestion des déchets ; c'est, en quelque sorte, devenu une question autonome.²⁹

Inquiétudes autour du changement climatique

Comme mentionné plus haut, l'effet de serre est connu depuis la première moitié du XIX^e siècle. Pendant très longtemps, il n'a donc pas fait l'objet d'une sérieuse inquiétude – y compris en sciences naturelles. Il faut dire qu'à ses débuts, nul n'avait de raison de penser que les émissions de gaz à effet de serre suivraient une courbe exponentielle tout au long du XX^e siècle. Et même ceux qui en faisaient l'expérience de pensée pouvaient trouver l'idée amusante, voire bénéfique : l'exemple le plus connu est celui de S.Arrhenius qui, à la fin du XIX^e siècle, voyait d'un bon œil une augmentation des températures qui toucherait sa rigoureuse Scandinavie natale (S.Weart 2011 : 68³⁰ ; voir aussi D.Jamieson 2012).

Ce n'est que bien plus tard que l'on s'intéresse à la question aujourd'hui centrale, celle de l'ampleur et du caractère *inquiétant* du changement climatique (S.Dessai et al. 2004). Les premières études dont le ton se montre soucieux date de la deuxième moitié du XX^e siècle ; par exemple, B.Kalaora et C.Vlassopoulos (2013) retiennent la date de 1956 et une publication de G.Plass, intitulée *Effect of Carbon Dioxide Variations on Climate*. Durant deux décennies, l'inquiétude gagne progressivement du terrain (S.Manabe et R.Wetherald 1975 ; H.Flohn 1977), si bien qu'en 1979, le gouvernement des Etats-Unis commande un document (J.Charney et al. 1979, connu sous le nom de « rapport Charney ») attestant du sérieux et de la gravité potentielle de la situation.

Ce rapport quantifie l'augmentation des températures en fonction de la quantité accumulée de gaz carbonique (CO₂), le principal gaz à effet de serre dû aux activités humaines, et en arrive à la conclusion qu'un doublement du taux de CO₂ dans l'atmosphère conduit à un réchauffement « *proche de 3°C, avec une marge d'erreur de plus ou moins 1,5°C* ». ³¹ Cette estimation est d'autant remarquable qu'elle n'a pas beaucoup évolué depuis. La marge d'erreur (entre +1,5°C et +4,5°C) est certes grande, mais à l'époque déjà, le chiffre de la borne supérieur impressionne, car une augmentation de 4°C est du même

²⁹ Comme nous le verrons par la suite, à partir du moment où le sujet est sur la table politique, les autres questions, notamment environnementales, avec lesquelles le climat se trouve inévitablement imbriqué (par exemple le recul de la biodiversité), reviennent en force.

³⁰ "The world may hope to enjoy ages with more equable and better climates".

³¹ "We estimate the most probable global warming for a doubling of CO₂ to be near 3°C with a probable error of ± 1,5°C" (p2).

ordre de grandeur que celle que l'on observe entre une période glaciaire et interglaciaire de l'ère Quaternaire. Un tel réchauffement mène donc vers des conditions de vie sur Terre qui n'ont absolument rien à voir avec ce que nous connaissons – et dont personne n'a envie de faire l'expérience.³² Après une période de controverses (dont T.Peterson *et al.* (2008) disent qu'elle a été largement exagérée), cette crainte s'est peu à peu muée en un *consensus scientifique* que quasiment plus aucun scientifique ne remet aujourd'hui en question.

En 1980, un « *programme mondial de recherche sur le climat* » voit le jour sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (A.Busalacchi et G.Asrar 2009). Comme son nom l'indique, son but est de pouvoir modéliser le changement climatique d'un point de vue global. C'est ce programme qui, à titre d'exemple, permet d'observer pour la première fois le phénomène El Niño. Mais la réalisation la plus emblématique de cette collaboration entre science et politique est sans nul doute la création du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), en 1988. Le but de ce conglomérat (plusieurs centaines d'experts) n'est pas de produire de la science en tant que telle, mais de synthétiser l'ensemble des connaissances scientifiques sur le changement climatique. Ils collaborent à la réalisation des célèbres rapports globaux, dont le premier paraît en 1990. Depuis lors, les connaissances sont actualisées à une cadence de 5 à 7 ans, si bien que le dernier, 6^e du nom,³³ est paru entre l'été 2021 et le printemps 2022.

Le GIEC est séparé en trois groupes de travail (Working Groups, abrégés WGI, WGII et WGIII). Le premier analyse les données « brutes » (températures, fréquence et intensité des précipitations, etc.). Le second s'intéresse aux conséquences des changements pour l'humanité – canicules, catastrophes naturelles, production agricole, etc. Enfin, le troisième se penche sur les moyens d'endiguer le réchauffement. En vue de leur transmission à un public de non-initiés, les rapports sont synthétisés en un résumé « technique », puis, dans des termes moins scientifiques, dans un résumé « pour les décideurs ». Ces derniers sont souvent décriés, parce que les chercheurs endossent le rôle d'experts, et parce que les Etats ont un droit de regard – et donc de veto – sur ce qui y figure (A.Dahan 2014 ; T.Thoni et J.Livingston 2019). Ce dispositif complexe et qui inclut un grand nombre d'acteurs fait que les conclusions des rapports du GIEC sont écoutées dans le monde entier. Aussi, c'est à force de compilation de données et de l'adéquation de celles-ci aux modèles théoriques, que la communauté académique s'autorise à employer le terme de *consensus scientifique* pour décrire les connaissances liées à la physique du changement climatique. Ce consensus est parfois rappelé mot pour mot au début d'articles scientifiques (P.Hart et L.Feldman 2018³⁴ ; G.McDermott 2021).

³² Pour une analyse de cette période, voir C.Bonneuil *et al.* 2021.

³³ <https://www.ipcc.ch/reports/>. D'autres rapports sur des thèmes particuliers paraissent entre-temps ; celui sur l'océan et la cryosphère, paru en septembre 2019, avait par exemple été très médiatisé. Par la suite, nous indiquons les références des rapports sous leur forme raccourcie ; tous sont en libre-accès depuis le site internet mentionné.

³⁴ « *the earth is warming due to human activities, [...] climate change will cause severe adverse impacts, and [...] regulations such as restrictions on power plant emissions can play a significant role in addressing climate change.* »

Il faut noter que le GIEC lui-même n'est pas épargné par la critique constructiviste (voir la discussion de H.Guillemot 2017). P.Roqueplo (1993), P.Lascoumes (1994), N.Stehr et H.von Storch (1995), puis, plus tard, S.Aykut et A.Dahan (2014) indiquent que la posture du savant-expert favorise, même à l'intérieur d'un organisme aussi prestigieux que le GIEC, les luttes d'influence et les orientations idéologiques (voir aussi K.De Pryck 2022a). Par ailleurs, une critique récurrente porte sur le fait que les disciplines scientifiques ne soient pas représentées équitablement, les sciences sociales faisant figure de parents pauvres (P.Boudes 2008). Ce phénomène est étudié de près par A.Bjurström et M.Polk (2010). C'est un euphémisme de dire que cette présence lointaine des sciences sociales perdure.³⁵

Le consensus scientifique

Dans les rapports du GIEC, chaque proposition est assortie d'un niveau de confiance et d'un niveau de consensus parmi la communauté des chercheurs ; or, rares sont les propositions qui atteignent un degré de certitude tel que l'organisme les considère comme des *faits scientifiques*. Si tant est qu'on puisse résumer plusieurs milliers de pages en quelques lignes, essayons toutefois d'en ressortir les deux propositions principales :

- Le réchauffement en cours est, de façon certaine (*'unequivocal'*), imputable aux activités humaines. Le réchauffement se poursuivra donc à mesure que se poursuivent les émissions de gaz à effet de serre (figure 1).

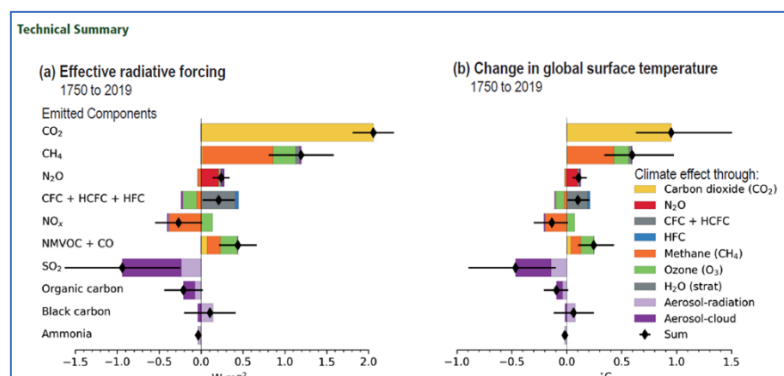


Figure 1: AR6 WGI TS p92. A gauche, l'impact des activités humaines sur les concentrations de certains composés chimiques. A droite, les changements de température occasionnés par ces composés.

Cette proposition est indiscutable car, d'une part, le phénomène physique qui la sous-tend (l'effet de serre)³⁶ est assez trivial, et, d'autre part, on ne dispose pas de meilleure théorie

³⁵ D'après une recherche personnelle, pour le dernier rapport complet (AR6), parmi les intitulés des instituts dans lesquels travaillent les 233 experts du groupe III (qui, on le rappelle, s'intéresse aux moyens d'endiguer le changement climatique, et dans lequel on pourrait donc s'attendre à une expertise particulièrement pertinente des sciences sociales), on ne trouve que 3x la mention « Social Sciences » et 1x la mention « Sociology » (contre, par exemple, 29x « Energy », 13x « Technology » ou 7x « Economics »). Notons que, comme mentionné plus haut, les sociologues se sont longtemps tenus à distance de la préoccupation pour le réchauffement climatique. Pour ne prendre qu'un exemple, B.Latour, dont on connaît l'engagement ultérieur pour la cause, n'utilise pas une seule fois le mot « climat » dans ses analyses de la relation entre la science et la politique dans le domaine environnemental (1994, 1995).

³⁶ Ce point n'est d'ailleurs généralement pas même contesté par les climatosceptiques, puisque sans effet de serre (dont la vapeur d'eau a le plus d'impact), la température sur Terre serait d'environ -18°C (voir par exemple B.Reber 2016).

pour expliquer l'augmentation mesurée des températures terrestres et maritimes. Ce lien entre l'effet de serre et l'augmentation réelle des températures est mentionné par le GIEC depuis son premier rapport, et chaque document ultérieur confirme cette tendance.

- Les impacts du changement climatique altèrent la qualité de vie sur Terre et conduisent même au risque d'*invivabilité* de certaines régions du monde. Les dégâts seront de plus en plus importants à mesure que la température augmente.

Il est bien sûr plus difficile d'imaginer le futur que d'observer le passé ; aussi, si le lien entre la quantité de CO₂³⁷ émise et l'augmentation des températures ne fait pas débat, les paris sont ouverts quant à la quantité de CO₂ rejetée dans le futur. Celle-ci dépendra principalement des mesures que les sociétés prendront pour juguler le changement climatique. La politique étant plus imprévisible que la physique, le GIEC élabore plusieurs scénarios diamétralement opposés, et tente d'en évaluer l'impact en termes de températures. A partir de ces scénarios, le deuxième groupe du GIEC (WGII) a pour mission de comprendre comment le changement climatique affectera les sociétés humaines en fonction du niveau de réchauffement atteint d'ici à la fin du siècle (figure 2).

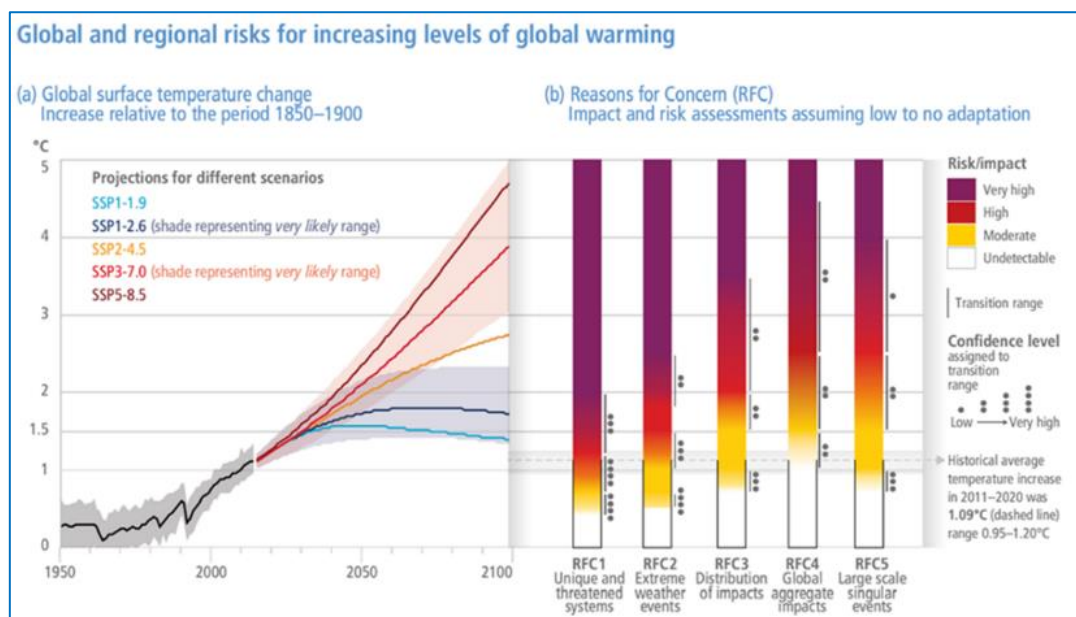


Figure 2 : AR6 WGII TS p58. L'échelle de gauche présente l'augmentation supposée – en fonction du scénario retenu – des températures en 2100 par rapport à 1850. Sur la droite, on voit les impacts supposés de ces augmentations. On retrouve à la p59 de telles projections par région du monde.

On voit que selon la trajectoire que nous suivrons, l'augmentation des températures pourrait avoir un impact dès 2040 et aboutir à la fin du siècle à des mondes tout à fait différents. La figure 3 nous montre aussi que les dégâts pourraient être proportionnels à l'ampleur du changement. Ainsi, selon le scénario le plus émetteur, qui conduit allégrement à une augmentation de plus de 4°C par rapport à l'ère préindustrielle, tous les risques imaginables sont décuplés (extinction d'espèces, disparition de certains pays insulaires,

³⁷ Comme on le voit dans la figure 1, le CO₂ n'est pas le seul gaz à effet de serre. Par souci d'alléger le texte, nous nous autoriserons à employer le terme « CO₂ » comme générique pour parler des gaz à effet de serre en général.

perte de productivité des terres, chaleur insupportable pour l'organisme humain, catastrophes naturelles, ou encore le risque de toucher des « points de bascule » à même de provoquer un emballement du réchauffement). En revanche, le fait de limiter le réchauffement entre 1,5°C et 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, comme le prévoient les scénarios les moins émetteurs, protègent largement les sociétés contre la survenue de ces risques.

Ainsi, non seulement nos émissions de gaz à effet de serre ont bel et bien le potentiel de générer un réchauffement tel que les conditions de vie sur Terre soient sévèrement altérées, mais les actions que nous prendrons ces prochaines décennies seront décisives pour l'état du monde en 2100.

Ce consensus laisse peu de place aux controverses, mais cela ne signifie pas que tout le monde y adhère, loin s'en faut. Si les personnes qui nient le consensus scientifique sont minoritaires, certaines d'entre elles se montrent très vindicatives. Nous les appellerons les *climatosceptiques*.³⁸ Leur principale porte d'entrée est de transformer le consensus scientifique en une simple *opinion*, voire une forme de « pensée unique » (R.Hourcade et A.Wagener 2021). La figure 3 en est une illustration éloquent : les sceptiques seraient garants de la liberté d'expression, soit de l'une des valeurs fondamentales des démocraties occidentales.

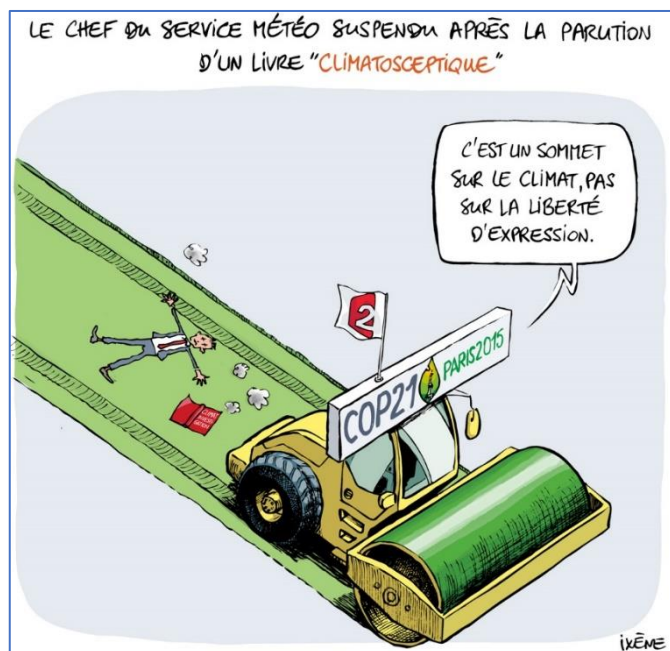


Figure 3. Cette caricature climatosceptique fait référence à P.Verdier, présentateur vedette de la météo sur la télévision publique française jusqu'au scandale ici illustré, en 2015. Source : <http://www.ixeme.fr/philippe-verdier-mis-a-pied-par-france-2-pour-pensee-non-conforme/>

Nous estimons qu'il s'agit là d'une mauvaise compréhension du concept de liberté d'expression, et que cette posture est *illégitime*, car elle se base sur des propositions *manifestement fausses*. En guise d'illustration, prenons l'exemple de l'intervention de S.Morin qui, lors d'une conférence en 2017,³⁹ faisait le parallèle entre les connaissances en matière de climat et, par exemple, le « nom d'une plante » ou le « cycle reproductif de tel mammifère » (56'29"). Sur ces sujets, il ne viendrait à personne l'idée de débattre ou d'émettre une opinion inverse, fût-ce au nom de la liberté d'expression. Se montrer climatosceptique au sens donné plus haut n'a ainsi pas davantage de sens que d'estimer

³⁸ Comme pour le terme 'changement climatique' (voir introduction), il y a débat quant à l'emploi du terme 'climatosceptique'. Certains lui préfèrent 'dénégateurs'. Le scepticisme n'étant pas le thème de cette thèse, il m'apparaît peu opportun d'entrer dans ce débat.

³⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=erA7VpC4jls>.

que les chauves-souris pondent des œufs, et qu'il s'agit d'une opinion tout aussi légitime que l'affirmation inverse.

Définition sociologique du changement climatique

Malgré la présence de ce consensus scientifique, il n'existe à ma connaissance aucune définition unifiée de ce que signifie le changement climatique, qui est certainement un concept plus complexe à définir que ce celui de chat, de montagne ou de fourchette. Personne ne peut affirmer sans s'attirer un sourire narquois : « Le changement climatique existe : je l'ai rencontré ». Or, en tant que sociologue, on ne peut pas non plus se contenter de s'en tenir à une définition de thermodynamique.

Si l'entrelacs de phénomènes naturels et sociétaux forme une définition minimale d'un problème environnemental (outre les références citées plus haut, voir R.Barbier 2012), cette large définition est trop englobante pour comprendre en quoi le changement climatique se distingue, au point d'être parfois surnommé le « défi du siècle ». K.Ingold *et al.* (2018 : 1823-1824) y ajoutent trois caractéristiques : un certain degré d'incertitude, le fait que les victimes et les coupables ne soient pas souvent les mêmes, ainsi que d'être perçus (comme les politiques publiques visant à les solutionner) différemment selon la vision du monde à laquelle on adhère et la position sociale dans laquelle on se trouve. Aussi, le géographe M.Hulme (2022) préfère parler d'*idée* du changement climatique plutôt que de changement climatique tout court, précisément puisque le phénomène n'est pas forcément saisi de la même manière par tout un chacun (voir ç4).⁴⁰

Nous aurons amplement l'occasion de reparler de ces caractéristiques, mais il nous importe d'essayer de synthétiser en quoi le changement climatique, précisément, diffère d'*autres* problèmes environnementaux. Le premier aspect est sa *globalité*. Ce n'est certainement pas le seul problème environnemental *global*, mais il en est tout aussi certainement l'archétype (voir la discussion de P.Taylor et F.Buttel 1992). Le CO₂ se répartit dans toute l'atmosphère, et bien que les pôles se réchauffent plus vite que l'équateur, et que les continents se réchauffent plus vite que les océans, il n'y a pas d'endroits sur le globe où le changement climatique provoquerait une diminution des températures.⁴¹ Dans les scénarios les plus émetteurs, toutes les régions seront largement impactées, avec des conséquences néfastes (quoiqu'inégales).

Une autre singularité du changement climatique (que l'on retrouve avec la gestion des déchets nucléaires par exemple) est sa *temporalité*. On a vu plus haut que les différents scénarios ne divergeaient de manière importante qu'à partir de 2050 environ. Cela est dû au fait que le CO₂ reste plus d'un siècle dans l'atmosphère. Aussi, étant donné que la quantité de CO₂ émise aujourd'hui est infiniment supérieure à ce qu'elle était il y a une

⁴⁰ Nous utiliserons tout au long de ce travail le raccourci ç pour signifier le renvoi à un chapitre antérieur ou ultérieur.

⁴¹ Les cartes montrent pour l'instant une légère diminution des températures en Atlantique Nord, juste au Sud du Groenland, que l'on peut sans doute interpréter comme résultant de la fonte de la banquise arctique.

centaine d'années, on observerait une forte inertie, et même une augmentation de la concentration, y compris en cas de réduction globale de ces émissions. C'est pourquoi les actions d'aujourd'hui ne livreront la plus grande partie de leur impact que dans la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Ensemble, les critères de globalité et de temporalité en font un problème extrêmement délicat à gérer d'un point de vue *causal*. Bien que la question de la causalité soit un problème philosophique compliqué (voir par exemple R.Ogien 1995), il est plus facile de juger, par exemple, la *responsabilité* lorsqu'une pratique (p) est problématique *pour* quelqu'un ou quelque chose (q) selon une relation causale $p \rightarrow q$. Or, ces deux critères imposent de dépasser l'idée d'une telle relation causale, tant l'impact est diffus. Par comparaison, si le fait de construire un barrage a un impact sur la vie de certaines espèces de poissons, ou que les pesticides tuent les insectes, une mesure de préservation (m) engendrera potentiellement un effet visible et mesurable (e) selon un schéma « linéaire » : $m \rightarrow e$. Avec le climat, il est extrêmement complexe de chercher à fabriquer de tels schémas. Mais cela suppose-t-il que l'on puisse être responsable, à cause d'une activité menée ici, d'une sécheresse dans cinquante ans à l'autre bout du globe ?⁴²

En outre, une affaire, par exemple, de pollution locale due à une usine située à proximité d'un cours d'eau, si tant est qu'elle devienne politique, implique un *nombre d'acteurs* relativement limité. A l'inverse, le changement climatique implique potentiellement autant d'acteurs que les milliards d'humains qui vivent simultanément sur Terre, sans compter les générations futures et les êtres vivants non humains. Déterminer qui, parmi ces acteurs, doit être tenu pour *responsable* du problème – et, à l'inverse, qui en sont les victimes – est ainsi susceptible de générer de nombreuses controverses. Cette question de la responsabilité, qui englobe d'ailleurs tous ces critères, sera un point crucial dans la suite de ce travail. Il s'agira en particulier de constater les divergences qu'il peut y avoir entre les responsables en tant que *fautifs* et en tant qu'*acteurs potentiels*, dont on verra qu'ils ne sont pas forcément toujours les mêmes (acteurs politiques, industrie, agriculture, 'place financière', communauté internationale, etc.).

La définition du changement climatique passe aussi immanquablement par le terme de 'crise' (voir par exemple S.Böhm et S.Sullivan 2021). Toutefois, il me semble qu'un critère distinctif du changement climatique est précisément que ce mot est mal choisi pour en parler. En effet, une crise possède plusieurs caractéristiques (pensons à la crise sanitaire liée au Covid-19), comme d'être déclenchées par un événement relativement brutal, ou encore de finir par passer. En somme, il y a un 'avant' et un 'après' crise. Or, n'en déplaise aux producteurs de *blockbusters* comme *Don't Look Up* (2021), le changement climatique

⁴² Le jeu dit de la *Fresque du climat* (<https://fresqueduclimat.org/>) essaie de créer des liens de causalité entre les actions humaines et les conséquences du changement climatique. Malgré le fait qu'il s'agisse d'une idée intéressante d'un point de vue pédagogique, je doute de la pertinence que ce genre d'initiatives ont pour notre propos.

ne possède aucune de ces deux caractéristiques.⁴³ Ainsi que nous l'avons vu avec la présentation des divers scénarios du GIEC (figure 2, page 26) qu'il n'y a pas un jour où, pour paraphraser P.Servigne et R.Stevens (2015), « tout peut s'effondrer » (voir la critique de J.-P.Dupuy 2022). Au contraire, le changement climatique est *modélisable, progressif* et *pérenne*. A ce titre, il s'agit bien plus d'un *péril* que d'une crise ; il serait illusoire d'imaginer qu'on puisse décréter un jour que le problème est simplement « réglé ».

Une dernière notion importante, on l'a vu plus haut, est celle de 'risque' environnemental. Dans le monde entrepreneurial, les études de risque définissent généralement le changement climatique comme un risque, à l'image des épidémies ou des catastrophes naturelles.⁴⁴ Ce système de classement étouffe le fait que ce n'est pas l'augmentation des températures *en elle-même* qui est dangereuse. Comme le rappelle F.Otto (2019 : 13), une « *augmentation de 1°C de la température moyenne ne tue personne directement, ni les gens ni les écosystèmes. C'est pourquoi ce n'est encore qu'un chiffre pour la plupart d'entre nous* ». En comparaison, un accident nucléaire, une catastrophe naturelle ou sanitaire *survient*, et peut même avoir une *probabilité* de survenance.

Or, il serait absurde de dire que le changement climatique « survient ». C'est une réalité, et sous cet angle, c'est l'inverse d'un risque ; c'est un *générateur de risques* ou, dans le langage de J.-P.Dupuy, un « *risque de risque* » (2009 : 106). Par exemple, le changement climatique augmente le risque de catastrophe naturelle, comme les cyclones ou les glissements de terrain. Ce sont ces derniers qui sont des risques (ils peuvent survenir ou pas), et ce que fait le changement climatique, c'est qu'il augmente la probabilité que ceux-ci surviennent. Il en va de même du calcul de l'*ampleur des dégâts*. Le risque inhérent à la crise du Covid-19 (surmortalité) pouvait, par exemple, être relativement bien calculé. Mais dans le cas du changement climatique, les dégâts provoquent des réactions en chaîne qui n'y sont liées que de manière indirecte, ce qui rend une telle mission quasiment impossible (voir les récentes tentatives de M.Mistry *et al.* 2022 ou de T.Lenton *et al.* 2023).

⁴³ Voir l'analyse d'A.Fragnière : <https://blogs.letemps.ch/augustin-fragniere/2022/01/13/dont-look-up-allegorie-imparfaite-du-changement-climatique/>.

⁴⁴ Voir par exemple ici : <https://www.theirm.org/what-we-say/thought-leadership/climate-change-risk-management-guidance/>.

Chapitre 2 : Décisions collectives et (en)jeux politiques

« Je crains que nous ne soyons pas capables
d'éviter une issue très malheureuse »⁴⁵
(S.Barrett)

La combinaison des caractéristiques listées à la fin du chapitre précédent fait du changement climatique un problème particulièrement complexe (W.Steffen 2015) qui, comme l'Hydre de Lerne, semble avoir d'infinies ramifications. C'est pourquoi nous serions bien empruntés s'il s'agissait de délimiter précisément les contours des « actions de lutte » contre le changement climatique. Le seul consensus en la matière semble être de définir deux stratégies conjointes et, de toute évidence, complémentaire (voir par exemple A.Carrico *et al.* 2015). La première est celle de l'*endiguement*,⁴⁶ qui consiste à faire en sorte que les activités humaines émettent moins de gaz à effet de serre. La deuxième stratégie, l'*adaptation*, a pour objectif de faire en sorte de se *préparer* aux conséquences de l'augmentation des températures, afin d'en éviter les pires (figure 4).

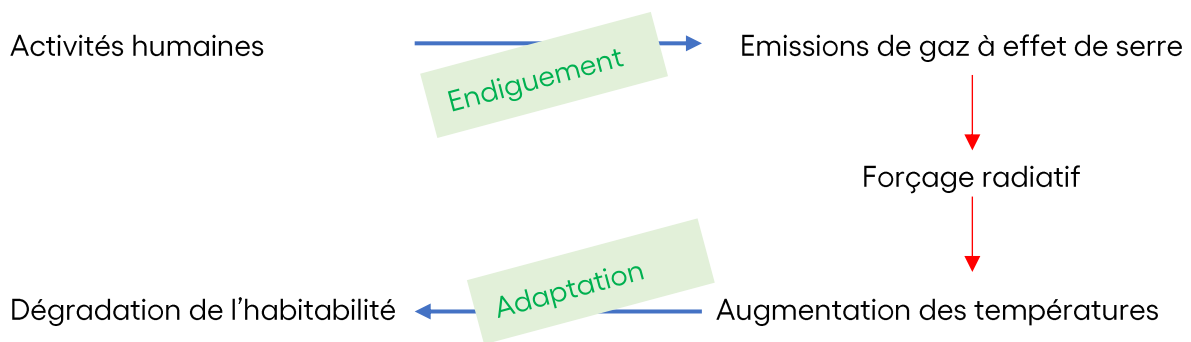


Figure 4. On retrouve la complémentarité entre sciences naturelles et sciences sociales.

Les liens de causalités descendants (flèches rouges) sont des composantes physiques et non humaines, il est difficilement envisageable d'avoir un impact dessus.⁴⁷ En revanche, les liens de causalité horizontaux (flèches bleues) sont des composantes sur lesquelles les humains, par définition, peuvent agir. Le présent travail se concentre uniquement sur l'*endiguement* du changement climatique ; lutter contre le changement climatique pourra donc se lire comme une litote pour signifier la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce cadrage débouche sur la question de départ suivante : *Comment les sociétés s'organisent-elles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?*

Parmi les facteurs de complexité du problème (ç1), nous avons discuté le fait que les liens de causalité entre une action et les effets en termes de réduction des émissions sont difficiles à dessiner de façon consensuelle. Peut-on dire que les mobilisations pour le climat,

⁴⁵ "I fear we may not be able to avoid very bad outcomes" (2012 : 46).

⁴⁶ Le terme « atténuation » est plus couramment utilisé. D'un point de vue sémantique, je regrette un peu que 'atténuation' puisse laisser penser que l'on puisse rendre le changement climatique moins important que ce qu'il est *déjà*. Or, au cours de ce siècle, il n'y a pas de « retour en arrière » possible, et on ne peut donc littéralement pas 'atténuer' le changement climatique. Le mieux que l'on puisse faire est de freiner l'augmentation des températures, soit un 'endiguement'.

⁴⁷ Nous verrons au chapitre 5 que certaines techniques de *géoingénierie* ont pour objectif d'agir sur ces liens de causalité là.

de par le fait d'avoir mis le climat à l'agenda politique, ont *causalement* conduit à la réduction des émissions de gaz à effet de serre – et si oui, avec quel délai et dans quelle ampleur ? Ces questions mènent vers des débats philosophiques qui dépassent largement le cadre de cette thèse.

Ce qui, en revanche, paraît trivial, est que nous n'effectuons pas *toutes* les actions imaginables qui aboutiraient à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. A l'inverse, certaines mesures, comme on le verra plus loin, peuvent générer des « effets-rebonds » et s'avérer *contre-productives* (ç3). Enfin, nous effectuons parfois des actions qui aboutissent à une telle conséquence *sans que ce soit le but recherché* : par exemple, les confinements liés au Covid ont abouti à une réduction spectaculaire – bien que temporaire – des émissions de gaz à effet de serre (Y. Shan *et al.* 2021). Pour ces raisons, notre travail se concentre non pas sur la recherche d'une *évaluation*, par exemple en termes d'efficacité, des actions de lutte contre le changement climatique, mais sur l'observation d'un type tout à fait particulier d'actions : les *décisions*. Nous postulons que celles-ci jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique.⁴⁸

Les décisions

Les décisions de lutte contre le changement climatique sont un ensemble très large qui regroupe tout aussi bien le fait d'opter pour une voiture électrique que la signature de l'Accord de Paris à l'unanimité des 200 parties prenantes (voir plus loin). Examinons donc quels critères doivent être inclus dans une définition plus précise de l'objet de ce travail. A cet effet, nous prenons l'exemple d'un personnage fictif prénommé Bernadette, et dont nous suivons les faits et gestes.

Décisions en général

Tout d'abord, il serait absurde de dire que la nuit dernière, Bernadette a *décidé* de rêver. Plus généralement, il faut exclure de la définition toute action effectuée par réflexe, sous la contrainte ou de façon inconsciente. Toute décision est ainsi, par définition, *intentionnelle* (Raz 1975 : 488). Mais bien sûr, s'il s'agit là d'un critère nécessaire, il n'est pas suffisant. En effet, il paraîtrait bizarre de dire que chaque soir, Bernadette *décide* de dormir, et ce, bien que ce soit certainement son intention. Il faut donc ajouter un deuxième critère : celui de la *non-nécessité*.⁴⁹

⁴⁸ Il s'agit d'un postulat et non d'une hypothèse, dans la mesure où nous serons dans l'incapacité de savoir, à l'issue de ce travail, quel est le poids relatif des décisions dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit là plutôt d'une question philosophique que technique. Nous y reviendrons en conclusion.

⁴⁹ La non-nécessité s'apparente au concept de *choix*. Cependant, d'après P. Urfalino (2021), décision et choix ne sont pas synonymes, notamment parce que le nombre d'options doivent être limitées pour faire un choix ; en outre, un choix n'est pas toujours intentionnel (comme dans l'expression 'la peste ou le choléra'). Ainsi, si nous savons que Bernadette est devenue végétarienne par conviction, il s'agit d'une décision ; en revanche, sa collègue Dorothee, qui ne mange pas de viande parce qu'elle n'en a pas les moyens financiers, n'a pas *décidé* d'être végétarienne. Son action n'est foncièrement pas de la même nature.

Un autre critère est lié à la temporalité, et je dirai ici que ce qui la qualifie est son *immédiateté*. Même si, comme on le verra, le *processus de décision* peut, lui, être très long, la décision en elle-même tombe à un moment précis. C'est particulièrement clair dans le cas d'un vote ou d'un jugement, où il est tout à fait possible de notifier l'heure du verdict à la minute près. C'est aussi le cas pour Bernadette, qui peut se souvenir du moment où elle a *pris* sa décision. En revanche, si Eugène, à force de repousser ce qui devait être son grand voyage en avion, remarque qu'il en a peur et se dit peu à peu que cette peur n'est pas une honte mais un bon prétexte pour éviter tant que possible de voler, il me semble que ce serait un abus de langage de parler de décision (on devrait plutôt dire que c'est un concours de circonstances). En d'autres termes, on ne peut pas être *en train de décider* quelque chose ; c'est un *événement*.

En disant qu'une décision est nécessairement prise *avant* une action, J.Raz (1975 : 489) crée en quelque sorte une dichotomie entre les deux concepts, tandis que nous avons dit plus haut que le premier était un *sous-ensemble* du second. Dans le cas de Bernadette, comme dans la plupart des décisions de lutte contre le changement climatique, il s'agit d'*éviter* une certaine quantité d'émissions de gaz à effet de serre ; aussi, il est délicat de considérer que la décision implique nécessairement une quelconque action (si elle n'en parle pas autour d'elle, il se peut que personne ne se rende jamais compte de sa décision) ; il me paraît plus raisonnable de dire que la décision est elle-même une action.

Enfin, la dernière caractéristique qui définit une décision en général est qu'elle est issue d'un processus réflexif (critère de *réflexivité*). Cela suppose que la décision est *justifiable* : si l'on me demande pourquoi je l'ai prise, je peux l'expliquer avec des arguments compréhensibles par l'interlocuteur (ce point sera longuement discuté dans les chapitres suivants). Cela exclut, dans la plupart des cas, les actions effectuées machinalement, par habitude ou sans avoir eu le temps d'y réfléchir (si Christian ne sait pas quel menu choisir et que, le serveur arrivant, il commande précipitamment un riz cantonnais, on ne parlera pas non plus d'une « prise de décision »).

Ce dernier critère suppose qu'une décision se *discute* et puisse être mise en cause : Christian peut, par exemple, trouver regrettable que Bernadette se prive volontairement du délicieux poulet au curry du restaurant d'à-côté. Le cas échéant, Bernadette, qui connaît ses motivations, peut énoncer une *justification* et, potentiellement, convaincre Christian du bienfondé de sa décision.⁵⁰

⁵⁰ V.Descombes (2011 : 188-189) conteste cet aspect 'rationnel' des décisions. Il ajoute : « Il est donc très important de ne tenir pour un raisonnement pratique que celui dont la conclusion est une action, pas celui dont la conclusion est une recommandation du genre 'ce serait une bonne idée d'agir ainsi' ». On voit que lui aussi crée une dichotomie entre décision et action, que nous avons par deux fois rejetée. Nous poursuivons cette discussion (6) en montrant pourquoi, à nos yeux, on peut effectivement parler de rationalité, à condition d'en avoir une définition assez souple.

Décisions collectives

Tous les exemples jusqu'ici étaient pris à une échelle individuelle. Nous allons examiner à présent dans quels cas on peut parler de décisions *collectives*. Le premier élément à ajouter est que toute décision collective est l'aboutissement d'un *processus délibératif*, formé par un groupe, que P.Urfalino (2021) appelle un *corps délibérant*. C.Brassac et P.Fixmer (2004) parlent d'une distinction entre 'construction d'une décision' (ce que nous appelons processus) et 'prise de décision' (événement). Il s'agit en quelque sorte d'une variation du critère de réflexivité, puisque lors de ce processus, il est attendu que des *arguments* soient échangés, qui sont eux-mêmes susceptibles de devoir être justifiés. Écoutons une définition que J.Elster (2009 : 1) donne du lien entre le processus et la décision collective :

« Un processus de décision collectif est une interaction horizontale entre les membres d'un groupe quelconque animée par l'intention réelle ou apparente d'aboutir à un choix qui crée la permission, l'obligation ou l'interdiction pour un groupe d'individus d'effectuer certaines actions. Ce choix, s'il est effectif, c'est-à-dire réalisé et respecté, constitue la décision collective. »

On peut se demander si le caractère 'horizontal' de l'interaction est nécessaire. P.Urfalino souligne notamment que *« les participants ne sont pas nécessairement égaux et tour à tour orateurs et auditeurs »* (2005 : 108). Aussi, d'après G.Remer (2002 : 71), l'horizontalité n'est de mise que dans un modèle dit de 'conversation', où les arguments sont échangés de façon libre et le meilleur argument l'emporte. En politique, au contraire, le but pour certains acteurs principaux est de convaincre l'assemblée (p75) ; il y a une dissymétrie, et G.Remer préfère parler d' 'art oratoire', modèle typique de la *rhétorique* aristotélicienne (A.Bouvier 2007 : 17). Il faut donc bien comprendre que le cadre dans lequel se déroule le processus de délibération est tel que l'argument logique lui-même n'est qu'une partie – et parfois, une partie périphérique – de la formation de l'opinion, et donc des décisions collectives. C'est particulièrement vrai dans le cadre d'une votation populaire où, bien évidemment, les députés n'ont pas le même pouvoir ni les mêmes prérogatives dans la prise de décision que les votants.⁵¹

P.Urfalino tombe d'accord avec J.Elster sur les autres points de la citation ci-dessus. On y retrouve l'importance de l'*aboutissement* de la délibération, que P.Urfalino (2005 : 106) détaille en utilisant le terme « arrêt » : une décision collective doit avoir une règle d'arrêt. Le cas le plus classique est celui du vote, mais il peut aussi s'agir d'un « consensus apparent », qui se produit notamment dans des assemblées relativement informelles (on peut penser à des associations). La décision n'est alors justement pas actée par un vote, mais simplement parce que personne ne s'y oppose explicitement. Ces deux règles d'arrêt correspondent à ce que J.Elster appelle l'intention 'réelle ou apparente' du groupe.

⁵¹ Il serait intéressant d'observer de quelle manière cela est susceptible de modifier l'issue d'un processus de décision ; nous reprendrons ce point aux chapitres 9 et 10.

Le dernier élément est le critère coercitif (critère d'*obligation*),⁵² qui se décline dans la citation ci-dessus sous la forme de « permission » ou encore d' « interdiction ». Il s'agit d'une composante essentielle d'une décision collective. Elle ne nécessite pas, bien sûr, l'accord de chacun des membres – dans de nombreux cas, la majorité suffit. Aussi, comme le précise C.Girard (2011 : 229), le fait que l'arrêt ait eu lieu ne signifie aucunement qu'il y ait un *consensus* général. En revanche, une fois que la décision est arrêtée, tout le monde s'y tient – y compris les personnes qui n'étaient pas en faveur de la décision ! C'est le cas de la minorité lors d'un vote, qui doit également se soustraire à la décision. Chacun est d'accord avec le fait qu'un comportement en porte-à-faux avec la décision équivaut à une transgression, et ce, même si le groupe qui délibère et le groupe qui est touché par la décision sont différents (les personnes qui ont le droit de vote et celles qui en sont dépourvus sont tenus de respecter les mêmes lois).

Ces critères devraient distinguer nettement les décisions individuelles et collectives. Néanmoins, si l'on reprend la décision de Bernadette de devenir végétarienne, on voit qu'elle s'inscrit dans un mouvement qui va bien au-delà de sa personne, suivie (et précédée) par des milliers ou des millions d'autres personnes. Elle-même est peut-être une influenceuse qui, sur les réseaux sociaux, montre à quel point sa décision est sensée. Elle fait même partie des actions « pro-environnementales » typiques (K.Nielsen *et al.* 2020 – nous reviendrons sur ce terme au chapitre 4). Peut-on, dès lors, parler de décision individuelle ? Du fait que de nombreuses personnes adoptent la même décision, l'industrie agroalimentaire pourrait théoriquement, à terme, devoir adapter son offre, ce qui aurait pour conséquence que le cheptel serait réduit dans toute la Suisse. Mais il est également clair que la décision de Bernadette ne correspond pas aux critères définis plus haut pour être qualifiée de collective. Nous lui donnerons le nom de « décision agrégée », aux côtés du *flygskam* (soit le fait de ne plus prendre l'avion comme action de lutte contre le changement climatique) et autres boycotts ou manifestations (figure 5).

Tableau 2

Type de décision		Critères
Collectives	Agrégées	Individuelles
		Intentionnalité
		Non-nécessité
		Immédiateté
	Réflexivité	
		Effets observables
		Processus délibératif
		Règle d'arrêt
Obligation		

⁵² Ce terme se retrouve dans le sous-titre du livre de P.Urfalino (2021) : *Décider ensemble. La fabrique de l'obligation collective*.

Ces différents niveaux se chevauchent souvent. Dans le cas du vote, la décision collective (résultat) est contiguë à des décisions individuelles (vote des individus), et avant cela, à d'autres décisions collectives (adoption du texte de loi par la commission parlementaire, adoption du texte au vote final des deux chambres, etc.). A l'inverse, les grèves pour le climat est la somme de nombreuses décisions agrégées, qui ne forment pourtant pas une décision collective.

La question de départ peut ainsi être reformulée comme suit :

Comment expliquer la prise de décisions collectives dont le but est d'endiguer le changement climatique ?

Les décisions collectives peuvent être le fait d'entreprises, d'associations, d'organisations non gouvernementales, bref, de toute sorte d'entités actives dans la lutte contre le changement climatique. Dans une grande entreprise, un conseil d'administration peut opérer un revirement stratégique, qui est une décision collective, dans le sens où elle oblige l'ensemble des collaborateurs. Pour ne pas nous égarer, nous nous concentrerons principalement sur la sous-catégorie la plus visible et la plus médiatisée : les décisions concernant des *politiques publiques*, c'est-à-dire celles sur lesquelles une collectivité, à la suite d'un processus (par exemple, une campagne de votations) au cours duquel des arguments sont échangés, doit se prononcer. En outre, nous nous intéresserons davantage au *processus* de décision collective – c'est-à-dire à l'échange des arguments – qu'à ses conséquences potentielles en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'après le consensus scientifique balisé par les sciences naturelles (ç1), la réponse à la question ci-dessus peut sembler couler de source : les décisions sont prises pour éviter les pires conséquences du changement climatique. Nous verrons, au fil des chapitres, pourquoi cette question est en fait tout sauf triviale. Mais avant de nous lancer dans l'aventure, commençons par retracer un bref historique de la façon dont le climat a été traité par la communauté internationale, avant de nous centrer sur la Suisse et les niveaux politiques infranationaux.

La réponse politique – surdité ou impuissance ?

Comme en sociologie, le climat a longtemps été considéré sur la scène internationale comme un sous-ensemble des 'problèmes environnementaux'. Ceux-ci entrent sur cette estrade géopolitique lors de la Conférence de Stockholm en 1972, après une décennie marquée, comme on l'a vu (ç1), par les alertes des scientifiques : on peut notamment penser au best-seller de R.Carson (1962), *Silent Spring*, manifeste contre l'utilisation des pesticides, dont elle dénonce les effets sur la faune (le titre de la fiction évoque un monde

imaginé dans lequel les insecticides auraient provoqué la disparition des oiseaux et de leur mélodie).

La recherche scientifique, poussée par les nouvelles performances des premiers ordinateurs du Massachusetts Institute of Technology (P.Taylor et F.Buttel 1992), voit son champ de recherche s'ouvrir aux modélisations informatiques, ce qui donne aux chercheurs la possibilité de calculer mathématiquement des futurs possibles. A cette époque, le changement climatique fait pâle figure face à des menaces perçues bien plus existentielles : surpopulation susceptible de causer une insécurité alimentaire, menace de guerre nucléaire, épuisement des ressources fossiles, etc. Ainsi, le célèbre rapport intitulé *The Limits to Growth* (D.Meadows, 1972), du Club de Rome, et dont l'influence dans la mise à l'agenda de l'environnement sur la scène politique internationale n'est plus à démontrer, évoque à peine le changement climatique⁵³ (p73-74) :

« A l'heure actuelle, 20 milliards de tonne de CO2 environ sont rejetées chaque année du fait de la combustion de combustibles fossiles. [...] La quantité de CO2 mesurée dans l'atmosphère s'accroît de manière exponentielle, d'un taux avoisinant les 0,2% par année. [...] La chaleur résiduelle avoisinant les villes forment des 'îlots de chaleur', où se produisent des anomalies météorologiques. La pollution thermique pourrait avoir un impact climatique important et global si le taux d'énergie absorbé par la Terre atteint des niveaux importants. »⁵⁴

On voit que les conséquences du changement climatique n'y sont pas vraiment traitées, et pour cause : nous ne devons pas changer de mode de vie, imagine-t-on alors, *dans le but de stabiliser les températures terrestres et maritimes à des niveaux inoffensifs*, mais nous y serons plus directement et décisivement contraints, car il n'y aura plus de sources d'énergie fossile (et en premier lieu de pétrole) à extraire du sous-sol. Pour les prophètes du Club de Rome, si le XXI^e siècle s'annonce bien sombre, c'est à cause de l'épuisement des ressources, annonçant une décroissance des richesses suivie d'une décroissance de la population. En comparaison, la menace du changement climatique est bien lointaine et peu spectaculaire. Dans ce sens, ce document, pourtant souvent cité, ne devrait pas être considéré comme celui qui a lancé l'alerte au sujet du changement climatique, mais plutôt comme l'acte fondateur du *paradigme des limites* (voir ç1).

Il n'est donc pas très étonnant que la Conférence de Stockholm (premier « Sommet de la Terre ») ne s'intéresse pas spécialement au climat. Toutefois, elle constitue le premier exemple d'une préoccupation géopolitique mondiale pour l'environnement, en consacrant l'idée d'une planète que les Etats doivent « préserver ». Outre la création du Programme

⁵³ Voir aussi le rapport intitulé *Inadvertent Climate Modification, Report of the Study of Man's Impact on Climate* (rapport SMIC), paru une année avant le rapport Meadows, du nouvellement constitué Club de Rome (*The Limits to Growth*, 1972).

⁵⁴ "Currently about 20 billion tons of CO2 are being released from fossil fuel combustion each year. [...] the measured amount of CO2 in the atmosphere is increasing exponentially, apparently at a rate of about 0.2 percent per year. [...] Atmospheric waste heat around cities causes the formation of urban "heat islands," within which many meteorological anomalies occur. Thermal pollution may have serious climatic effects, worldwide, when it reaches some appreciable fraction of the energy normally absorbed by the earth from the sun".

des Nations Unies pour le Développement (PNUE), l'événement voit la signature d'une Déclaration sur l'environnement.⁵⁵ Le droit de vivre dans un environnement sain y est élevé au rang de droit fondamental, et un plan d'action est engagé pour faire en sorte que la communauté internationale veille au respect de ces droits.

Le climat dans le concert des nations

Vingt ans plus tard, le GIEC a publié son premier rapport (AR1), dont la projection est presque exactement celle qu'avait donnée le rapport Charney (ç1), soit un doublement de la concentration des gaz à effet de serre (qui, rappelons-le, conduit – moyennant une grande marge d'erreur – à un réchauffement de 3°C). Aussi, le climat devient le thème principal du troisième Sommet de la Terre, qui se déroule à Rio. Maintenant que, comme l'indique le GIEC, le diagnostic est posé, il faut trouver le remède ! L'intervention de Severn Cullis-Suzuki, alors âgée de 12 ans,⁵⁶ émeut les politiciens, qui s'accordent à signer l'emblématique « Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques » (CCNUCC).⁵⁷ Le but de cette Convention est clairement mentionné (Art.2) :

« stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique [...] pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable »⁵⁸

La Convention institue en outre la création d'une Conférence des Parties (COP), réunion annuelle des Etats signataires pour faire le point et décider du chemin à suivre dans cette lutte engagée contre le changement climatique. En quête de suivi longitudinal, les Parties sont priées de tenir un inventaire annuel de leurs émissions de gaz à effet de serre. Enfin, la CCNUCC sépare les Etats en deux groupes en fonction de leur niveau de développement industriel, les pays les plus développés devant un tribut plus élevé à la lutte : c'est le principe de la *responsabilité différenciée* (voir par exemple P.-Y.Néron 2012). Trente ans plus tard, cette séparation fait toujours débat.

En 1997, lors de la troisième Conférence des Parties (COP3), les Parties adoptent le Protocole de Kyoto, autre pierre angulaire de la lutte contre le changement climatique. Celui-ci a pour but d'amorcer une diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce

⁵⁵ Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2016/04/1972declarationstockholm.pdf> . Pour cette conférence, un autre rapport, intitulé Only One Earth (R.Dubos et B.Ward 1972), explicite le lien fort qu'il existe entre une politique de développement et le rapport à l'environnement.

⁵⁶ On trouve de nombreuses similitudes, tant sur la forme que sur le fond, entre son discours et celui de G.Thunberg en 2018.

⁵⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>.

⁵⁸ On reconnaît le terme « durable », à la mode depuis le fameux rapport Brundtland, *Our Common Future* (1987). Notons que le terme *perturbation dangereuse* donne lieu à des interrogations sur sa signification (S.Dessai et al. 2004), dont nous aurons l'occasion de reparler.

à un principe aujourd'hui entré dans le langage courant sous l'appellation « principe du pollueur-payeur ». L'idée est que les Etats et les entreprises seront d'autant plus incitées à réduire leurs émissions que leur coût sera élevé. Sont alors mis en place des « marchés des droits à polluer », sur lesquels s'échangent des dollars contre des tonnes d'émission de CO₂⁵⁹ (A.Vallée 2011 : 220s). Concrètement, on fixe un prix pour une tonne émise, et les fonds ainsi récoltés sont redistribués aux Etats ou aux entreprises qui n'auraient pas utilisé leur « quota » annuel. Ce faisant, les Parties ancrent leur stratégie dans la lignée des recommandations des économistes classiques (voir par exemple W.Cline 1992).

Mais la géopolitique n'est pas un long fleuve tranquille, et rétrospectivement, les années 2009 et 2010, de par une succession d'événements contingents, peuvent être vues comme charnière, tant dans l'espace académique du changement climatique (avec l'apparition du concept d'Anthropocène dont on a parlé au chapitre 1) que dans l'attitude des sociétés face à ce problème. Tout d'abord, en 2009, le Protocole de Kyoto, qui n'avait de validité que jusqu'en 2012, doit être prolongé. L'heure est venue de franchir une étape dans la lutte contre le changement climatique, en fixant des objectifs à plus long terme et en renouvelant les promesses prises douze ans plus tôt. Tel est l'objectif de la COP15, qui se déroule à Copenhague (pour une analyse détaillée de cette conférence, voir K.Bäckstrand 2011).

Pour la première fois peut-être, l'opinion publique est préparée à ce qu'un signal soit envoyé au monde entier, un signe que la politique et la diplomatie sont capables de prendre des décisions fortes. Des manifestations d'une grande ampleur ont lieu dans de nombreuses villes,⁶⁰ et l'attente est grande. On parle de « Sommet de la dernière chance » en brandissant le chiffre de 350, soit le nombre de molécules de CO₂ par million à ne pas dépasser (d'après les relevés retranscrits par le GIEC, le monde était déjà au-delà de ce seuil). Or, le document final, qui vise un réchauffement de 2°C à ne pas dépasser au cours du XXI^e siècle, ne dit rien sur la limitation de l'exploitation et de l'utilisation des énergies fossiles, ni sur un objectif en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est analysé comme une déclaration d'intention, voire un vœu pieux, et donc comme un cuisant échec (F.Collard 2021). D.Chakrabarty (2014 : 128) analyse précisément cet échec comme un problème dans la définition de la responsabilité différenciée (voir plus haut).

Or, cet échec survient alors qu'éclate l'affaire qui éclabousse le plus sérieusement la crédibilité du GIEC : ledit « climategate ». Cette affaire paraît justement deux semaines avant la COP15. Digne d'un blockbuster, elle met en scène des hackers, des échanges d'e-mail à caractère frauduleux et des « fake news », le tout ayant pour effet de questionner

⁵⁹ On parle plus volontiers d'« équivalent CO₂ », pour tenir compte des autres gaz à effet de serre, qui n'ont néanmoins pas tous les mêmes caractéristiques (par exemple, le méthane est un gaz à effet de serre plus puissant que le CO₂, mais il reste moins longtemps dans l'atmosphère).

⁶⁰ Voir par exemple ici : <https://www.lefigaro.fr/environnement/2009/12/12/01029-20091212ARTFIG00641-premiers-incident-violents-a-copenhague-.php> et ici : <https://www.lejdd.fr/Ecologie/Climat/Le-sommet-de-la-derniere-chance-155799-3280961>.

l'indépendance et la neutralité du GIEC dans l'analyse de la situation et les rapports, pourtant attendus et scrutés par la planète entière.⁶¹ Disons-le tout de suite : scientifiquement, l'affaire retombe bien vite et est classée parmi les canulars. Médiatiquement et politiquement, c'est une autre affaire : le complotisme est à l'œuvre, et la controverse ouvre une faille dans laquelle s'engouffrent quelques influents sceptiques pour faire douter l'opinion publique en décrédibilisant les travaux des experts.⁶²

Toujours en 2009, le monde est en train de subir de plein fouet la crise économique dite des *Subprime*. Se pose alors, dans les journaux et sur toutes les lèvres, une question cruciale : est-ce la fin d'un modèle de développement et de croissance ? Il s'agit d'une occasion à ne pas manquer pour les sociologues critiques du capitalisme de mettre à contribution leurs connaissances en matière de décroissance : l'occasion, veut-on croire, est parfaite pour repenser notre mode de vie et de consommation (voir par exemple J.Urry 2011). Notons en passant que cette rhétorique sera recyclée, quasiment à l'identique, au début de la crise du Covid-19, au printemps 2020.

Pour couronner le tout, et par un pur hasard cette fois-ci, la décennie 2000-2010 est celle où l'on constate une légère stabilisation des températures annuelles mondiales, comme si le changement climatique avait décidé de ralentir (on parle alors de « pause », même si ce terme est aujourd'hui remis en question). Même s'il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle, ces données ont de quoi alimenter davantage encore le scepticisme ambiant.

L'histoire récente

C'est donc après de nombreux rebondissements et déboires que le monde franchit, en 2015, une nouvelle étape dans la lutte contre le changement climatique. Lors de la COP21 (nouveau « sommet de la dernière chance »), les Etats s'accordent, *via* la signature de l'Accord de Paris, non plus sur une concentration maximale de CO₂, mais sur l'objectif d'un niveau de réchauffement pour la fin du siècle. Il s'agit de contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C » (Art.2, al. 1a). Les Etats doivent désormais entériner des objectifs clairement formulés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et rendre annuellement des comptes (Art.4, al.2).

Nous verrons dans la partie empirique que cet Accord de Paris fait souvent office de document qui structure les décisions politiques que les Etats prennent, quand bien même, à l'image des autres accords internationaux, il n'est pas contraignant, au sens où aucun mécanisme de sanction n'est prévu pour qui ne les respecteraient pas (S.Lavallée et S.Maljean-Dubois 2016). Cette latitude, qui était déjà relevée dans le Protocole de Kyoto

⁶¹ Pour les détails sur cette affaire, voir L.Scotto d'Apollonia (2014). D'après l'auteur, le point de friction principal concerne les courbes « en croche de hockey » (M.Mann 1998, 1999).

⁶² N.Oreskes et E.Conway (2010) vont jusqu'à douter du caractère fortuit de ce timing, et accusent des « marchands de doute » d'avoir monté cette affaire pour retarder les prises de décision. Nous en reparlerons au chapitre 3.

(C.Gendron et J.-G.Vaillancourt 2003), fait comprendre que l'unité festive qui régnait au moment où l'Accord de Paris était entériné relevait sans doute davantage du soulagement que d'un véritable engouement.

Qui plus est, ce nouveau vent d'optimisme est vite douché, tout d'abord par la sortie des Etats-Unis de l'Accord de Paris, puis fin 2018, lorsque G.Thunberg accuse les Parties d'inaction, dans un discours que l'on peut situer comme le déclencheur du mouvement des « grèves pour le climat ». Ce mouvement permet de maintenir la lutte contre le changement climatique au centre de l'agenda médiatique tout au long de l'année suivante. C'est ainsi qu'en 2019, la prestigieuse académie linguistique d'Oxford décerne le titre de « mot de l'année » à l'expression *climate emergency*, en français *urgence climatique*,⁶³ marquant d'une pierre blanche les préoccupations du moment. L'histoire se rappellera donc que 2019 aura été marquée par des mobilisations sans précédent « en faveur du climat », et ce à l'échelle internationale.

Dans l'histoire plus récente de la lutte internationale contre le changement climatique, on retiendra la signature du Pacte de Glasgow, lors la COP26, en novembre 2021 (pour un résumé des décisions prises, voir A.Kumar 2021). L'objectif est de nommer explicitement, pour la première fois dans un document officiel, les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) comme causes du changement climatique. Le charismatique président A.Sharma répète inlassablement en conférence de presse qu'il s'agit de « maintenir en vie » l'objectif des 1,5°C de réchauffement,⁶⁴ mis à mal par la trajectoire des émissions au niveau mondial. La conférence se termine sur une note particulière, puisque le dernier jour, l'Inde et la Chine ont modifié le texte, inscrivant une « diminution » à la place d'une « sortie » du charbon. Parmi les autres Etats, beaucoup se sentent trahis, n'ayant guère le choix de concéder cette modification, sous peine de faire échouer l'ensemble du processus. Les remontrances adressées à la présidence font que la séquence se termine par les excuses publiques et même les larmes du président, quelques secondes avant la validation officielle du Pacte de Glasgow. S'il est rare de voir une telle démonstration émotive en politique, cela nous rappelle que les enjeux humains sont aussi au premier plan des négociations, y compris au niveau international.

A l'heure de rédiger ces lignes, la dernière page internationale vient de s'écrire, avec la signature d'un accord lors de la COP28 à Dubai, qui évoque une 'transition hors des énergies fossiles'.⁶⁵ Voici donc un aperçu du traitement 'globalisé' de la lutte contre le changement climatique (tableau 3, p42).

⁶³ Voir <https://languages.oup.com/word-of-the-year/2019/>. La liste comprenait également les termes *climate action*, *climate crisis*, *climate denial*, *eco-anxiety*, *ecocide*, *extinction*, *flight shame*, *global heating*, *net-zero* et *plant-based*. Le résultat de ce concours n'a pas vocation à surprendre, puisqu'il repose sur une méthodologie qui favorise les préoccupations à la fois globales et émergentes.

⁶⁴ La formule "Keep one point five alive" est certainement encore dans les esprits de tous ceux qui ont suivi cette COP.

⁶⁵ <https://unfccc.int/cop28/outcomes>

Tableau 3. Repères historiques de la lutte politique internationale contre le changement climatique.

1972	<i>Rapport Meadows, du Club de Rome</i>
1972	Conférence de Stockholm : premier « Sommet de la Terre »
1979	<i>Rapport Charney : première estimation du réchauffement en termes de degrés</i>
1988	<i>Création du GIEC</i>
1992	Conférence de Rio : troisième Sommet de la Terre. Adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)
1997	COP3 à Kyoto. Adoption du Protocole de Kyoto
2009	COP15 à Copenhague, considérée comme un échec
2010	<i>Paroxysme de l'affaire dite du « Climategate »</i>
2015	COP21 à Paris. Adoption de l'Accord de Paris <i>Procès Urgenda : première condamnation d'un Etat pour inaction climatique</i>
2018	<i>Discours de G.Thunberg à la COP24 de Katowice</i>
2021	COP26 à Glasgow. Adoption du Pacte de Glasgow
2023	COP28 à Dubai. Adoption de l'UAE Consensus

Les limites de la gouvernance mondiale

Il se trouve peu d'observateurs pour estimer qu'avec ces accords, la communauté internationale est sur une voie royale pour lutter contre le changement climatique ; en fait, les observateurs critiquent plutôt un *manque* de gouvernance mondiale. Par exemple, l'économiste A.Vallée (2011: 356) plaide pour une « *Organisation mondiale de l'environnement, capable d'affirmer la dimension politique et éthique du développement durable* », qui pourrait affirmer à l'échelle planétaire « *le principe de précaution et celui de responsabilité collective vis-à-vis des générations futures* », et qui définirait « *de nouveaux modes de gestion des ressources vitales pour l'humanité* ». John Dryzek et al. (2019) parlent d'une gouvernance mondiale « *délibérative* » à même d'apaiser les tensions et de former des consensus productifs. De tels organismes, bien sûr, n'existent pas à ce jour.

Aussi, A.Giddens (2011) doute qu'il soit réaliste d'en appeler à une gouvernance mondiale forte, puisqu'il faudrait imaginer des mécanismes de contrôle contraignants, auxquels les Etats souverains devraient accepter de se soumettre. Quelques années plus tard, la sortie unilatérale des Etats-Unis de l'Accord de Paris illustre dramatiquement cet écueil : lorsqu'un Etat ne souhaite plus être contraint par une gouvernance mondiale, rien ne peut l'en empêcher. C'est pourquoi l'auteur milite pour des relations bilatérales entre les plus gros émetteurs, soit avant tout la Chine et les Etats-Unis. Mentionnons à cet effet que plus généralement, les décisions des COP doivent être prises à l'unanimité des près de 200 Parties, ce qui ne favorise certainement pas l'audace.

Par ailleurs, la définition par la communauté internationale d'un objectif ne donne en rien les clés des décisions à prendre. Comme le disait J.Urry à la suite de la Conférence de Copenhague (2011: 34-35) :

« Il a récemment été convenu que l'augmentation [de la température mondiale] ne devait pas dépasser 2°C, bien que personne n'ait réellement démontré comment il était possible d'estimer exactement ce qui doit être fait pour limiter l'augmentation à un niveau si précis »⁶⁶

Faute de mieux, la gouvernance mondiale s'en remet à un principe de subsidiarité. Devant les difficultés à adopter des mesures conjointes au niveau mondial, les Etats créent des alliances multilatérales, à l'image de la récente décision de l'Union Européenne d'interdire la vente de voitures à essence à partir de 2035. Nul doute qu'une telle décision n'aurait pas pu être prise à l'unanimité lors d'une COP ; et nul doute qu'elle aura davantage de poids que si un seul Etat l'avait prise. Mais le plus souvent, l'action la plus efficace semble celle qui est portée au niveau national. Ainsi, l'Accord de Paris stipule :

« Chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs desdites contributions. » (Art. 4, al. 2)

On retrouve, d'une part, l'aspect non contraignant et sur base « volontaire » ; et, d'autre part, le transfert du leadership vers les Etats. On retrouve ce même esprit dans le Pacte de Glasgow, signé en 2021. L'article 19 de ce document appelle les Etats à « accélérer le développement, le déploiement et la dissémination de technologies, et l'adoption de politiques de transition vers un système énergétique bas carbone [...], incluant l'accélération des efforts vers la diminution du charbon et la sortie des subsides inefficaces pour les énergies fossiles. »⁶⁷. Notons au passage l'euphémisme 'inefficace', les subventions aux énergies fossiles étant vues par beaucoup comme contre-productives.

Cette « patate chaude » que la communauté internationale transmet aux Etats n'est pas sans poser des questions éthiques fondamentales. C'est le cas des méthodes de calcul concernant la responsabilité *passée*, à savoir depuis quand il faut comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre – et, conséquemment, comment définir les responsabilités *historiques* de chaque pays (E.Laurent 2015 ; C.Renouard 2015 ; M.Hayner et D.Weisbach 2016). Cette question déchire la communauté internationale depuis 1992. Pour certains, les pays industrialisés ont d'autant plus de responsabilité à lutter contre le changement climatique qu'ils y ont historiquement lourdement contribué (on remonte généralement à l'année 1850, début symbolique de l'industrialisation). Comme le résume C.Larrère (2009 : 158), les pays du « Sud » ont la conviction « d'être les victimes d'une situation dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité », du fait que les pays développés ont profité, précisément pour se développer, de l'industrialisation qui a conduit au déséquilibre climatique actuel,

⁶⁶ "Recently it is claimed that such increases should be no greater than 2°C although no one has really demonstrated how it is possible to estimate exactly what would have to be done so as to limit increases to such a precise and measurable level"

⁶⁷ "accelerate the development, deployment and dissemination of technologies, and the adoption of policies, to transition towards low-emission energy systems [...], including accelerating efforts towards the phasedown of unabated coal power and phase-out of inefficient fossil fuel subsidies".

dont les conséquences, d'autre part, touchent plus brutalement ces mêmes pays du Sud : comme le faisait valoir la militante E.Wathuti lors de la COP26, une augmentation globale de 2°C a une signification tout à fait différente selon le pays de résidence.

Pour d'autres au contraire (F.Gemenne 2021), cette comptabilité historique n'a que peu de sens, car il est absurde de « punir » rétrospectivement les pays riches pour toute la période durant laquelle il n'y avait pas encore de consensus sur la nocivité des émissions ; partant, on peut justifier de retenir la date de 1992 pour commencer la distribution des responsabilités. Aussi, les pays du « Nord » considèrent à leur tour injuste que des pays comme la Chine et l'Inde, de part leur démographie et leur rythme de développement, n'aient pas de contraintes plus fortes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (C.Okerere 2010). Dans la même idée de comptabilité des émissions, le dispositif desdits *Mécanismes de développement propre*, mis en place par le Protocole de Kyoto, est source d'importantes controverses. Celui-ci permet aux pays du Nord de « compenser » une partie de leurs émissions en subventionnant, dans les pays du Sud (c'est-à-dire où l'investissement est le plus rentable), des projets qui visent à réduire les émissions du pays concerné (L.Baechler 2000 ; P.Lacour et J.-C.Simon 2013 ; F.Gemenne 2021). A.Vallée (2011 : 253-256) signale que ces mécanismes sont critiqués, notamment parce que d'un point de vue économique, le mécanisme incite soit à des fraudes, soit à investir dans des projets finalement contre-productifs. Enfin, il est nécessairement limité dans le temps, puisqu'il s'agit à long terme d'un « jeu à somme nulle ».⁶⁸

Ces exemples montrent que le *calcul* même des émissions de gaz à effet de serre est susceptible de générer des controverses. C'est également le cas des émissions dites *importées*. Si nous importons des produits manufacturés, devrait-on inclure les émissions de gaz à effet de serre produites par la fabrication de tels objets dans le bilan du pays importateur ou dans celui du pays exportateur ? Bien évidemment, en fonction de la situation économique du pays, l'une de ces deux méthodes de calcul sera avantageuse. Il en va de même des émissions liées au transport international de la marchandise, ou de l'aviation internationale, ce qui explique que cette dernière soit quasiment systématiquement « oubliée » du bilan carbone des pays (voir ç5). Enfin, les *objectifs* de réduction eux-mêmes dépendent de l'*année de référence* à laquelle on les compare (J.-P.Maréchal 2015). En l'occurrence, chaque Etat choisit la sienne (qui varie entre 1990 et 2005). Or, en fonction de ce point de départ, il est plus ou moins facile de communiquer des baisses d'émissions de gaz à effet de serre et de « donner l'impression qu'ils font de grands sacrifices »⁶⁹ (S.Barrett 2012). Ce point est l'un des trois qui font dire à l'auteur que le changement climatique est le problème d'action collective le plus difficile de l'histoire humaine.

⁶⁸ Voir l'analyse d'A.Fraginière : <https://blogs.letemps.ch/augustin-fragniere/2020/06/25/incoherence-de-la-loi-sur-le-co2/> .

⁶⁹ “countries have incentives to inflate their business-as-usual values to make it appear that they are making greater sacrifices”

Politiques d'endiguement en Suisse

Tout les éléments mentionnés ci-dessus font que la façon dont les pays traitent avec le climat est influencée par les conditions politiques (M.Kammerer et C.Nahmata 2018), et le fait même qu'ils soient plus ou moins touchés par le changement climatique peut influencer leur politique (D.Frame et al. 2019). Il est donc utile de connaître le contexte du pays étudié. En l'occurrence, la politique de la Suisse en matière de lutte contre le changement climatique est en partie liée au volet mondial.⁷⁰ La Suisse a signé les quatre textes issus des négociations internationales qui constituent à ce jour les piliers de la lutte globale contre le changement climatique : la CCNUCC (1992), le Protocole de Kyoto (1997), l'Accord de Paris (2015) et le Pacte de Glasgow (2021). Elle a ratifié les trois premiers, tandis qu'à l'heure d'écrire ces lignes, le processus de ratification du dernier n'était pas encore arrivé à son terme.

La législation fédérale

Durant les années 1990, la Suisse met en place une « loi sur le CO₂ », dans laquelle des objectifs nationaux sont fixés. Le texte, qui entre en vigueur au tournant des années 2000, fixe ainsi une réduction de 10% des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2010 (par rapport à l'année de référence 1990), avec une distinction entre les combustibles (-15%) et les carburants (-8%).⁷¹ Notons que l'aviation internationale est d'emblée exclue des comptes. Dans sa première version, la loi ne prévoit pas de mécanismes coercitifs pour y parvenir. Au contraire, elle privilégie des améliorations techniques, « *relevant de la politique de l'énergie, des transports, de l'environnement et des finances* » (Art.3, al.1) ainsi que lesdites « mesures librement consenties » ; il s'agit d'objectifs que se fixeraient les entreprises volontaires. La réalisation la plus célèbre de ces accords est ledit 'centime climatique' qui, prélevé sur l'essence et le diesel, a pour objectif de réduire de 1,8 million de tonnes de CO₂ les émissions annuelles.

La loi laisse néanmoins la possibilité de mettre en place une taxe sur le CO₂, au cas où les mesures précitées n'atteindraient pas leur but (Art. 3, al.2). Cette clause est activée en 2005, date à laquelle le Conseil Fédéral promulgue l'introduction d'une taxe sur les combustibles fossiles.⁷² A cette époque déjà, le fait que la taxe concerne les combustibles et non les carburants fait grand bruit, puisque même de son propre aveu, c'est surtout le secteur des transports qui pêche : au lieu de la diminution prévue par la loi, on constate une augmentation des émissions liées aux carburants (*ibid.* : 4641).

Cette première version de la loi CO₂ ne couvrant que la première « période Kyoto » (soit jusqu'en 2012), elle est ensuite appelée à être révisée, pour une période allant jusqu'à 2020. L'objectif qui figure déjà dans le message délivré par le Conseil Fédéral en 2009, est

⁷⁰ Nous parlons ici assez spécifiquement des politiques climatiques. Pour un aperçu des politiques liées à l'environnement plus généralement, voir P.Knoepfel et al. (2010).

⁷¹ RO **2000** 979, Art. 2.

⁷² FF **2005** 4621. Le montant proposé était de 35.- par tonne de CO₂, et restera ensuite à 36.-.

désormais celui d'une réduction de 20% des émissions de CO₂ d'ici 2020, toujours par rapport à l'année de référence 1990.⁷³ Par ailleurs, l'objectif principal ne semble plus être ces réductions directes, mais plutôt le fait de « *contribuer à ce que la hausse des températures mondiales soit inférieure à 2°C* » (Art. 1), formulation qui provient de la COP15 de Copenhague en 2009 (voir plus haut).

La loi qui ressort de la procédure parlementaire, le 23 décembre 2011, entre en vigueur début 2013.⁷⁴ Une nouveauté provient des systèmes de compensation, qui étaient prévus par le Protocole de Kyoto, et qui permettent à la Suisse de financer des projets à l'étranger, et de comptabiliser les réductions d'émission y attendant dans sa comptabilité nationale ; il s'agit desdits Mécanismes de Développement Propre, que nous venons d'évoquer. Concernant les mesures en Suisse, cette loi est beaucoup plus fournie que la première. On y trouve par exemple une note sur les bâtiments (dont la rénovation est déléguée aux compétences cantonales). On lit aussi l'introduction de normes pour les voitures à atteindre en 2015, et des pénalités pécuniaires en cas de non-respect. Enfin, la taxe CO₂ est reprise des modifications de l'ancienne loi, avec mention de pouvoir porter de 36.- à 120.-. Le fonds créé par la taxe permet de financer des projets de réduction des émissions.

Mais le changement le plus important concerne peut-être l'arrivée d'un autre principe prévu par Kyoto, le Système d'échange de quotas d'émission (SEQE), soit un marché du carbone (voir ç5), dont l'idée est de faire participer de façon obligatoire les entreprises les plus émettrices.⁷⁵ Le secteur de l'aviation reste exempt de toutes mesures, ainsi qu'il est écrit noir sur blanc (*ibid.* : 6768) : « *Conformément aux accords internationaux, les émissions de CO₂ de l'aviation internationale ne seront vraisemblablement pas prises en compte dans le calcul des émissions nationales. Ces émissions ne sont donc pas comprises dans l'objectif de réduction national* ». Elles ne le sont toujours pas à l'heure actuelle et restent une lacune béante dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, et ce, dans la plupart des pays.

Les objectifs ne dépassant pas 2020, il faut remettre l'ouvrage sur le métier. Le Conseil Fédéral délivre son message fin 2017, et la révision de la loi est une première fois refusée au vote final fin 2018, avec une alliance peu habituelle de la gauche et de la droite conservatrice. Une nouvelle version est acceptée le 25 octobre 2020 – c'est cette révision qui, combattue par référendum, finira par être rejetée en votation populaire le 13 juin 2021, et qui sera l'objet de notre étude de cas (ç9). A l'heure d'écrire ces lignes, une nouvelle version de la loi CO₂ révisée est en discussion au parlement.

⁷³ FF **2009** 6723. Le Conseil Fédéral précise en outre (6726) qu'en fonction des négociations internationales, on pourrait aller jusqu'à un objectif de 30% de réduction.

⁷⁴ RO **2012** 6989 | RS 641.71.

⁷⁵ FF **2009** 6726.

La politique fédérale de lutte contre le changement climatique est ainsi principalement portée par la succession des lois CO₂ (figure 5, 47). Mais cette préoccupation se trouve aussi dans d'autres lois. C'est le cas, bien sûr, de ladite 'loi climat et innovation', acceptée par la population en juin 2023, et dont le but est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.⁷⁶ Ce principe, qui figurait déjà dans le dernier projet de la loi CO₂, est issu d'un contre-projet indirect à l'initiative dite « pour les glaciers ».⁷⁷ Enfin, il faut encore évoquer la loi sur l'énergie (LEne),⁷⁸ dont les modifications successives ne sont pas sans lien avec le climat, loin s'en faut. Ainsi, en 2017, ladite Stratégie énergétique 2050 était acceptée en votation populaire ;



Figure 5. Résumé de la politique suisse de lutte contre le changement climatique. En violet, les accords internationaux ; en vert, les lois helvétiques.

celle-ci visait, d'ici 2035, une diminution de la consommation finale d'énergie de 43% d'ici 2035, par rapport au niveau de l'an 2000 (Art.3) ; même la consommation *électrique* est censée diminuer. Nous constaterons au cours de ce travail que cette volonté de *sobriété énergétique* n'avait plus cours lors des débats sur la révision de la loi CO₂.

Fédéralisme et mesures infranationales

D'une manière générale, le fédéralisme helvétique se traduit par une grande marge de manœuvre politique aux niveaux cantonal et communal (S.Brönnimann *et al.* 2014). Dans le cas qui nous occupe, cela se traduit par une manœuvre désormais courante : l'élaboration de « plans climat » (figure 6, p48) qui, dans leur quasi-totalité, ont été réalisés après 2020.⁷⁹ Il s'agit souvent d'un catalogue d'objectifs et de mesures d'ordre assez général. Un point important est, comme dans la législation fédérale, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen ou long terme.

⁷⁶ La neutralité ne signifie pas l'absence d'émissions, mais le fait que toutes les émissions résiduelles doivent être compensées.

⁷⁷ FF 2022 2403.

⁷⁸ RO 2017 6839. Une révision de cette loi a été adoptée au parlement en septembre 2023.

⁷⁹ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/cantons.html>

Par exemple, à Neuchâtel, le Plan climat cantonal a été adopté le 24 janvier 2023.⁸⁰ La loi cantonale sur l'énergie a été modifiée dans la foulée, avec un objectif de réduction des émissions en trois étapes (40% en 2025, 60% en 2035 et 90% en 2040, par rapport à l'année de référence 2000). Il y figure également des objectifs en termes de réduction de la consommation finale d'énergie, comme le fait la Stratégie énergétique 2050 au niveau fédéral. Toutefois, ces deux volets – sobriété et transition énergétique – n'ont pas du tout le même poids : comme on le voit ci-contre, les mesures dites de réduction des émissions ont largement traits aux domaines de la mobilité, de l'énergie et des bâtiments ; globalement, il s'agit surtout de développer des solutions technologiques. Notons aussi que les objectifs, comme au niveau fédéral, laissent une grande marge d'interprétation quant à leur opérationnalisation.

Parallèlement, l'Union des villes suisses⁸¹ montre que, comme l'observent en France C.Jonet et P.Servigne (2013), la lutte politique peut également être portée au niveau communal. Il existe par exemple une « charte pour le climat et l'énergie des villes et communes », dans laquelle les deux pans (réduction des émissions et réduction de la consommation d'énergie) figurent en toutes lettres.⁸² Mentionnons enfin que certaines entités administratives discutent l'adoption d'un principe d'*urgence climatique* dans leur constitution⁸³ qui, comme les traités et les objectifs à long terme, ont une portée avant tout symbolique (voir discussion ç6).

- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Subventionner les installations solaires photovoltaïques sur de grands toits
- R3. Soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'isolation, du stockage de l'énergie et du solaire dans le domaine des bâtiments
- R4. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R5. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R6. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules
- R7. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains
- R8. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises
- R9. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes
- R10. Promouvoir une tarification TP favorable au transfert modal
- R11. Poursuivre le soutien au développement de la mobilité cyclable
- R12. Soutenir la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles
- R13. Valoriser le potentiel cantonal de production de biogaz à partir de déchets agricoles
- R14. Soutenir la couverture des fosses à purin
- R15. Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective
- R16. Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures fourragères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine
- R17. Informer, inciter et sensibiliser à une alimentation durable
- R18. Informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets
- R19. Mieux valoriser les matériaux minéraux
- R20. Augmenter le taux de valorisation matière des déchets
- R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets
- R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton
- R23. Étudier le potentiel de captation du CO2 dans les sols
- R24. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois
- R25. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton
- R26. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité
- R27. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux

Figure 6. Mesures de réduction des émissions selon le plan climat de Neuchâtel. Source : https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2022/22006_CE.pdf (p9).

⁸⁰ disponible à l'adresse suivante : <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/agenda21/Pages/Plan-climat.aspx> .

⁸¹ <https://uniondesvilles.ch/fr/Detail/dossier-politique-climatique-urbaine>

⁸² https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/charte%20climat%20et%20energie_2020.pdf?v=20230926140755

Là encore, les mesures préconisées sont relativement floues et abstraites, à l'image de formulations comme 'Achats priorités de denrées alimentaires'.

⁸³ Le documentaire *Plus chauds que le climat* (éd. A travers champs, 2020) relate une telle discussion en ville de Bienne.

Chapitre 3 : Les théories de l'inaction sur le gril

*« Les choix à adopter [...] pour lutter contre le réchauffement de la planète ne relèvent pas seulement de facteurs économiques et politiques, mais aussi – et surtout – de critères moraux de justice. »
(J.Garvey 2010 : 373-374)*

Beaucoup doutent du fait que le traitement politique, dont nous venons de faire le tour d'horizon, soit à la hauteur de l'enjeu posé par le consensus scientifique et à l'injonction concomitante de limiter le réchauffement planétaire. A leur crédit, il faut mentionner que les émissions globales suivent toujours une tendance ascendante. La plupart des observateurs jugent qu'il n'est pas réaliste de 'garder en vie' l'objectif du seuil à long terme de 1,5°C (ç2) : selon l'une des études récentes les plus optimistes (M.Meinshausen *et al.* 2022), si l'on additionne les objectifs que se sont fixés tous les Etats, on se dirige vers un réchauffement de presque 2°C.

Ainsi, peu de scientifiques demeurent optimistes quant à la capacité des sociétés à s'organiser pour répondre convenablement au défi que représente le changement climatique. L'optimisme de quelques rares spécimens, à l'instar de B.Lomborg (2010 ; 2020), provient d'une foi invétérée en la technologie et le génie humain, qualifiée par ses détracteurs de *solutionnisme technologique*⁸⁴ (voir ç5). Pour beaucoup d'autres, comme on l'a vu en introduction, on préfère parler d'*inaction* climatique : tout se passe comme si, tandis que les scientifiques du monde entier s'affairent à comprendre le changement climatique et à en décrire les conséquences délétères, le reste de la société, hommes et femmes politiques en tête, vaquent tranquillement à leurs occupations et attendent la catastrophe avec la quiétude des anti-héros du film *Don't Look Up*.

L'accusation d'inaction, une lecture positiviste ?

Le sentiment de frustration dû au décalage entre les connaissances scientifiques et les actions politiques a imprégné une partie du monde scientifique, gagné par le désespoir des chercheurs qui ont l'impression de prêcher dans le désert depuis fort longtemps. C'est pourquoi une large part de la littérature scientifique autour des questions climatiques est consacrée à expliquer cette inaction, qui s'apparente à une énorme discrédance entre ce que nous faisons (traitement politique tel que décrit au chapitre 2) et ce que nous *devrions faire* d'après ce que nous savons.

Tragédie ou autisme des sciences du climat ?

Symbole de cette consternation académique, un article promet de créer la polémique (B.Glavovic *et al.* 2021). Les auteurs expliquent que les sciences du climat souffrent d'une

⁸⁴ Voir qui s'apparente au climatocépticisme – <https://www.theguardian.com/books/2020/aug/09/false-alarm-by-bjorn-lomborg-apocalypse-never-by-michael-shellenberger-review>.

terrible indifférence politique, rompant avec l'idéal d'un « contrat science-société », selon lequel la science produit du savoir sur lequel les décideurs, ensuite, s'appuient. Les auteurs font un parallèle avec la lutte contre la pandémie de Covid-19, référence soi-disant exemplaire en matière de contrat science-société :

« malgré un manque de connaissances scientifiques ou des incertitudes à propos de l'impact des actions et de l'inaction, les gouvernements ont agi sur les avertissements des scientifiques, même s'ils ne pouvaient que répondre de manière partielle à la pandémie. » (p2)⁸⁵

La comparaison entre climat et pandémie est plus que douteuse, puisque ses caractéristiques diffèrent largement de celles du changement climatique (crise, temporalité, etc. ; voir ç1). Mais elle montre surtout que les auteurs jugent qu'il s'agit d'une curiosité propre à la science climatique que de ne pas être 'prise au sérieux' par la politique. Ce faisant, ils souscrivent sans réserve la proposition selon laquelle la manière de lutter contre le changement climatique devrait découler d'une vérité scientifique. C'est la marque de ce que nous appelons ici le discours *positiviste*. Si ce constat est amplement partagé, c'est l'option retenue par les chercheurs qui crée la polémique. Leur proposition est destinée aux scientifiques qui poursuivent une production effrénée de connaissances dont le destin est de tomber dans l'oubli (d'où la « tragédie ») : ils les invitent à... respecter un moratoire sur la recherche climatique. Cette sorte de grève de la recherche devrait avoir court jusqu'à ce que les connaissances soient politiquement intégrées, et ainsi, servir d'électrochoc.

Cette solution fait bondir de nombreux chercheurs, à commencer par V.Cologna et N.Oreskes (2022), qui répondent avec vigueur au problème de la tragédie des sciences. D'une part, disent-elles, la science donne des arguments aux mouvements sociaux qui, eux, font évoluer la situation. Il s'agit là d'une redéfinition (indirecte) du contrat science-société. Et d'autre part, elles font la distinction entre sciences naturelles et sciences sociales, arguant que les secondes ont encore beaucoup de choses à dire. Ce sont des arguments que l'on trouve déjà chez C.Weaver et al. (2014). Toutefois, ce qu'il faut surtout retenir pour la présente discussion, c'est que le principal argument de cette réponse critique est de réaffirmer la proposition selon laquelle « *la réelle tragédie est l'échec des politiciens à traduire la connaissance en action* » (p1).⁸⁶ Les deux camps défendent ainsi une linéarité idéale supposée entre science et politique.

E.Turnhout et M.Lahsen (2022 : 2) discutent du moratoire de manière plus nuancée, sans toutefois sortir de ce cadre positiviste. Elles voient en l'idée du moratoire une occasion de la part des chercheurs de s'interroger sur leur propre positionnement en tant qu'acteurs dans la lutte contre le changement climatique, ce qui est impossible à faire dans le climat

⁸⁵ "Despite a lack of science or uncertainty about the impacts of action versus inaction, governments acted on the warnings of scientists, even when they could only provide partial answers to the pandemic."

⁸⁶ "the real tragedy is the failure of policymakers to translate this knowledge in action".

productiviste actuel qui règne dans le monde scientifique. Mais elles notent également qu'un moratoire n'aurait pas forcément l'effet escompté, puisque si les gouvernements n'agissent pas alors même qu'ils comprennent les conclusions des scientifiques, il n'y a aucune raison de penser qu'ils agiront en cas de moratoire. Elles soulignent par ailleurs que la science est un point d'appui pour, par exemple, faire condamner des entreprises ou des Etats irresponsables.

Un autre symptôme de ce malaise positiviste dans le monde académique est l'émergence d'un mouvement activiste dans la profession (*Scientist Rebellion*).⁸⁷ Tout comme celle du mouvement international éponyme (*Extinction Rebellion*), sa tactique est de présenter les faits scientifiques en prenant comme seule référence le scénario du pire, et d'en conclure que toutes les stratégies politiques ont jusqu'ici échoué à se baser sur les connaissances scientifiques. Les opinions contraires sont rapidement jugées comme faisant partie d'une *désinformation*, terme qui suppose bien sûr qu'il y ait une autre information (la *vérité*) qui soit tue ou tordue (R.Brulle 2014 ; R.Dunlap et A.McCright 2015 ; R.Brulle et al. 2021).

Il s'agit là d'une tradition qui remonte en tout cas à une décennie plus tôt, avec la référence omniprésente des *marchands de doute*, le best-seller de N.Oreskes et E.Conway (2010). Dans cet ouvrage, les auteurs dénoncent la pratique immorale de quelques scientifiques qui, sous couvert de leur titre ou de leur expertise – par ailleurs le plus souvent exagérée – alimentent une controverse sur un sujet brûlant de manière cynique, voire frauduleuse, lorsque lesdits marchands de doute ne croient pas eux-mêmes en leur théorie. La façon dont N.Oreskes et E.Conway mène leur enquête a été quasi-unanimement saluée. L'un des seuls à se montrer très critique est L.Scotto d'Appolonia (2014), dont les propos tranchés vont jusqu'à affirmer que « *les travaux d'Oreskes et Conway sont biaisés par manque de symétrie. Ils sont entachés d'une erreur chronologique cruciale [...]. Ceci permet de mettre en évidence [...] le caractère partisan d'Oreskes et Conway qui construisent un récit militant orientant l'histoire* » (p264).

La critique des marchands de doute offre à n'en pas douter une explication puissante de l'inaction, et il ne nous appartient pas d'en contester le bienfondé, ou d'affirmer que les marchands de doute n'ont pas le succès escompté. Agir sans référence théorique revient à avancer à l'aveugle, sans lumière – et donc, à choisir une direction hasardeuse. En l'occurrence, il est évident que la désinformation touche bel et bien une partie de la population (G.McDermott 2021 ; C.Carrasco-Farré 2022).⁸⁸ La lutte contre l'obscurantisme est une priorité – et depuis que j'ai commencé ce travail, le thème de l'obscurantisme est

⁸⁷ <https://scientistrebellion.com/>

⁸⁸ Il faut noter que, la plupart des études en la matière sont réalisées Outre-Atlantique, où la polarisation est exacerbée par le système politique bipartisan (A.McCright et R.Dunlap 2010 ; R.Brulle et al. 2012 ; M.Motta et al. 2019 ; H.Jenkins-Smith et al. 2020 ; A.Castillo-Esparcia et S.Gomes 2021). D'une manière générale, partout autour du globe, la « croyance » en la réalité des causes anthropiques du changement climatique est largement déterminée par le positionnement politique (M.Hornsey et al. 2016). Par ailleurs, K.Treen et al. (2020, 2022) montrent que la polarisation entre les 'réchauffistes' et les sceptiques existe aussi sur les réseaux sociaux, où la désinformation est particulièrement présente (de façon différenciée selon les plateformes).

devenu de plus en plus saillant, traversé comme toute la société par la pandémie de Covid-19.⁸⁹

Mais elle ne semble pas une explication suffisante de l'inaction. En effet, si c'était le cas, il s'agirait avant tout d'un problème de connaissances, c'est-à-dire d'éducation, ce qui implique que les personnes informées ou « éclairées » ont toutes plus ou moins la même recette pour s'attaquer au problème. Comme nous allons le développer, la question de l'inaction est infiniment plus complexe que celle des marchands de doute. C'est ce que révèlent les critiques des « discours de procrastination ».

Discours de procrastination

Ces dernières années, il s'est quasiment constitué un champ de recherche autour des (mauvaises) excuses qui semblent circuler allégrement dans le débat public (voir par exemple M.Karlsson et M.Gilek 2020) et que certains utilisent pour légitimer une « procrastination » ('delay') dans la prise de décisions de lutte contre le changement climatique. Dans un court article visant à cartographier ces discours, W.F.Lamb *et al.* (2020) illustrent cette tendance en quatre idéaux-types de procrastination, formant douze arguments distincts (tableau 4).

Tableau 4. Mes traductions.

Idéal-type	Argument
Résignation	Endiguer le changement climatique est incompatible avec la nature humaine.
	Il est déjà trop tard.
Déresponsabilisation	Seuls les individus sont responsables.
	Nous ne sommes rien face à la globalité du problème.
	Stratégiquement, il vaut mieux ne pas être le premier à agir.
Pusillanimité	Si nous n'avons pas la garantie d'efficacité, une politique publique est vaine.
	Renoncer aux énergies fossiles conduit à une perte de bien-être.
	Le tribut est trop lourd à payer pour les plus démunis.
Diversión	Nous devons placer nos espoirs en la technologie.
	L'action est déjà en route.
	Les énergies fossiles aussi peuvent devenir vertes.
	La lutte contre le changement climatique doit être motivante et non punitive.

Mettons en parallèle la critique des marchands de doute et celle de ce tableau (voir aussi G.Carbou et L.Sébastien 2023). On a beaucoup dit que le grief à l'encontre des marchands de doute porte sur la figure du *climatosceptique* (ç1), à savoir un duel opposant les sceptiques de tous bords et « ceux qui savent ». Or, à la lecture de ces items, il est frappant de constater que, même si la dialectique est la même (elle oppose les vecteurs d'inaction – qui ont « tort » – et leurs détracteurs, qui ont « raison »), les critiques de l'inaction ne sont pas dirigées vers les mêmes adversaires ; il ne s'agit pas d'une accusation de climatoscepticisme.

⁸⁹ Le fait de déconstruire les arguments climatosceptiques prend beaucoup de temps et d'énergie. A ce titre, il faut saluer les initiatives des courageux vulgarisateurs qui s'y attèlent, à l'image de R.Meyer (<https://www.youtube.com/@LeReveilleur>) ou de T.Wagner (<https://bonpote.com/>).

Le premier type, résignation, est celui qui s'en rapproche le plus (le tort des procrastinateurs 'résignés' est de se montrer fatalistes, et ne reconnaissant donc pas la conclusion tirée du consensus scientifique de la nécessité de l'endiguement). Mais pour les autres familles de cette typologie, nous constatons que les items s'attaquent à un autre public-cible. Des individus – dont, au demeurant, nous pouvons supposer qu'ils sont nombreux – peuvent fort bien embrasser quelques-unes des idées soumises ici à l'accusation (voire toutes), sans pour autant nier la nécessité d'endiguer le réchauffement. En réalité, ces items dévoilent une idée assez claire des responsabilités et des méthodes privilégiées pour lutter contre le changement climatique : il s'agit davantage d'une interprétation du changement climatique que de la description d'une réalité physique. Prenons quelques exemples.

La troisième et la quatrième phrase ('seuls les individus sont responsables' et 'nous ne sommes rien face à la globalité du problème') sont quasiment contradictoires... selon qui est le 'nous'. D'ailleurs, les auteurs sont certainement conscients de ce point, puisqu'ils mentionnent que les actions individuelles *peuvent* bien entendu *avoir un certain poids*. On y voit plutôt une critique du « niveau d'analyse individuel » (« *Individual-Level Analysis* », R.Brulle et R.Dunlap 2015), selon laquelle ce ne sont pas les individus qui sont responsables, mais les structures sociales.⁹⁰ Il en va de même avec le 5^e item : *stratégiquement, il vaut mieux ne pas être le premier à agir*. Il s'agit là d'une description d'un problème bien connu en économie comportementale, que l'on appelle le problème du « passager clandestin » (voir par exemple S.Barrett 2012). La critique de l'inaction, en l'occurrence, ne porte pas sur la désinformation en tant que telle, mais sur ce qui est considéré comme de la malveillance, l'utilisation de basses stratégies économiques pour faire porter à d'autres la responsabilité qui nous reviendrait.

On observe une réflexion similaire du côté de l'« optimisme technologique » qui, au dire des auteurs, *peut* relever de la procrastination *lorsqu'il s'agit d'une diversion pour ne pas discuter de mesures politiques*. La conclusion est également prudente, arguant que ces discours deviennent malsains « *lorsqu'ils déforment au lieu de clarifier, élèvent la controverse au lieu de chercher le consensus ou supposent qu'agir est impossible* » (p5).⁹¹ Ces nuances ont un impact très important, qui contrastent fortement avec l'image d'une *inaction* généralisée, qui est pourtant souvent mise en exergue.

Ainsi, le défi climatique n'est de loin pas « qu' » un problème de connaissances ou d'éducation. Si c'était le cas, comme l'explique K.Norgaard (2009: 17) qui critique l'expression 'si seulement les gens savaient', on soutiendrait le raisonnement suivant : i) La vérité et le mensonge sont en lutte permanente ; ii) Lorsque la vérité triomphe, les mesures

⁹⁰ Il s'agit ainsi d'un débat qui n'est pas sans rappeler celui de la discipline sociologique elle-même, qui oppose les tenants de l'individualisme méthodologique à ceux d'un structuralisme bourdieusien, c'est-à-dire une opposition de *paradigme*, et non une opposition factuelle.

⁹¹ "when they misrepresent rather than clarify, raise adversity rather than consensus or imply that taking action is an impossible challenge."

politiques qui s'imposent sont prises. Or, ces « discours de procrastination » montrent surtout que des individus éclairés ne sont pas forcément plus alertes.⁹²

Cela rejoint une critique habituelle en psychologique (R.Gifford 2011 ; P.Stoknes 2015), selon laquelle une partie de l'explication de l'inaction se trouve au contraire dans les capacités cognitives limitées des cerveaux humains qui, dans le pire des cas, ne sont même pas prêts à *emmagasiner* les connaissances liées au climat (J.Bartholomew 2018). Autrement dit, il y a une dissonance entre le fait que tout le monde a plus ou moins *conscience* des enjeux (ce qu'A.Lammel 2015 appelle la 'conscience environnementale') et le manque d'entrain des individus à adopter des attitudes « pro-environnementales » devant des situations concrètes (J.-P.Bozonnet 2007).

On en conclut que les sceptiques ne sont pas les seuls adversaires de la lutte contre le changement climatique et qu'il faut tenir compte d'un autre adversaire, dont la tare n'est pas d'avoir tort, mais d'adopter des attitudes agaçantes car peu... vertueuses. Il s'agit de celui qui, cyniquement, ne s'attache qu'au raisonnement logique et délaisse son humanité ; nous l'appelons le *sophiste*.

La figure du Sophiste

Le sophiste est celui qui s'engouffre dans la brèche béante entre, d'une part, le fait d'accepter le consensus, et, d'autre part, le fait de *légitimer* une action de lutte contre le changement climatique. Comme les sophistes athéniens poussaient les philosophes socratiques dans leurs retranchements, quelques-unes des accusations d'inaction dévoilent une certaine exaspération vis-à-vis de certains arguments ; le sophiste pose aux critiques de l'inaction des problèmes bien plus redoutables que le sceptique.

Recueillons sans plus tarder l'avis d'un quidam quelque peu remonté, pour qui les arguments du sophiste sont indépassables.⁹³

Pourquoi devrions-nous nous soucier du changement climatique ? Après tout, il s'agit d'un problème tellement global que nous ne pouvons pas raisonnablement prétendre pouvoir faire quelque chose pour l'atténuer – il faudrait que tout le monde (au sens littéral) s'y mette sérieusement et simultanément.

⁹² Pour s'en convaincre n'oublions pas que toutes les estimations de la *prévalence* du climatoscepticisme dans la population tendent à montrer que, contre vents et marées, elle reste minoritaire. Aussi, même si les politiciens, comme le prétendent certains observateurs, sont obnubilés par le court terme (G.Smith 2017), un populisme cherchant à rassembler une opinion publique majoritaire devrait plutôt avoir pour stratégie d'*éviter* le climatoscepticisme. Dit autrement, si la situation était si « simple » que l'on puisse tracer une ligne de démarcation entre des « actions » et une « inaction », ou entre les marchands de doute et « l'écologie » (J.-P.Deléage 2012), cette dernière l'emporterait. Si tous les « réchauffistes » convaincus s'entendaient, ils formeraient une majorité capable de prendre toutes les décisions « pour le climat » qui s'imposent. Or, au dire même de ces auteurs, ils ne le font pas.

⁹³ La forme de ce raisonnement est inspiré de l'incipit du livre *Justice pour les hérissons*, de R.Dworkin (2011).

Qui plus est, les personnes les plus impactées ne sont probablement pas encore nées ! A quoi bon se faire du mauvais sang pour d'hypothétiques futurs humains – il y a déjà bien assez de problèmes à régler avec les vivants...

Et puis, de toute manière, la trajectoire climatique au-delà de 2050-2060 souffre de grandes incertitudes. Cette trajectoire n'est bien souvent même pas dessinée au-delà de 2100 ! Cela montre bien qu'il est hasardeux de faire des pronostics à une telle échéance.

D'ailleurs, ma professeure d'épistémologie m'a clairement expliqué que les connaissances scientifiques sont toujours historiquement et culturellement situées, et qu'il n'y a donc pas de vérité scientifique absolue. Les modélisations angoissantes restent donc des hypothèses ! On ne prendrait même pas Karl Popper à affirmer que l'on dispose de preuves irréfutables en la matière.

Non, vraiment, tous les arguments poussent à une indifférence certes crasse, mais parfaitement rationnelle, si l'on y réfléchit.

Certes, il n'est pas compliqué de *contre-argumenter* (peut-être même qu'il s'agit d'un exercice que vous avez déjà entrepris à la lecture de cet argumentaire). Les angles d'attaque ne manquent pas. Mais c'est une autre paire de manches que de tenter de *réfuter* cette diatribe, et malgré tous nos efforts, il est à craindre que nous n'y parvenions jamais. Avant d'aller plus loin, développons brièvement les points soulevés par notre quidam.

Tout d'abord, le propre d'une connaissance scientifique est d'être réfutable. Il y a et il y aura toujours des critiques possibles, quant aux méthodes comme à la description et à l'interprétation des *faits scientifiques* (E.Zaccai et al. 2012 ; D.Raynaud 2018). Le changement climatique n'échappe pas à cette règle. Dès lors, n'est-ce pas un abus de langage de parler de *consensus scientifique* ? Faut-il considérer les climatosceptiques comme des personnes éveillées à l'esprit critique plutôt que comme des obscurantistes ? Même le fait d'adopter un pari pascalien (du genre : *si* les modèles actuels se révélaient exacts, nous courrions à la catastrophe ; il vaut donc mieux l'éviter) équivaudrait à admettre du même coup la validité *logique* de l'argument du sophiste (voir P.Engel 2015 sur l'impossibilité de circonscrire des 'savoirs collectifs').

Cet argument épistémologique était d'ailleurs le sujet de thèse de L.Scotto d'Apollonia (2014). Lui-même n'est pas climatosceptique, mais il concède que les arguments climatosceptiques, selon les cas, peuvent se montrer plus saillants que les arguments « réchauffistes » ; il lui importe de conserver une *symétrie des points de vue* pour confronter de la façon la plus objective possible les théories aux faits. Dans un exercice de transparence à saluer, il précise son propre point de vue sur la question⁹⁴ :

⁹⁴ Sans ajouter 'd'un point de vue épistémologique' au début de la phrase, la citation tout entière passerait pour du scepticisme.

D'un point de vue épistémologique je pense que la preuve de la responsabilité des activités humaines n'a pas été apportée, car il est impossible étant données la complexité et la nature chaotique du climat en l'état actuel de nos connaissances, d'y prétendre. La part d'incertitude et d'ignorance est irréductible à la recherche scientifique. [...] Je reste dubitatif sur la capacité à l'heure actuelle de la science à produire des scénarios fiables sur les évolutions climatiques à l'échelle du siècle. (p199-200)

Dans ce passage, l'auteur se « protège » d'une accusation de scepticisme par le recours à l'épistémologie, remettant ainsi au goût du jour la critique humienne du cartésianisme (comment 'sait'-on que le soleil se lèvera demain ?). Les liens de cause à effet décrits au chapitre 1 ne sont « que » la meilleure hypothèse que nous ayons jusqu'à preuve du contraire ; c'est à ce prix que la science elle-même peut exister.

La fin de la citation précédente relève un argument connexe utilisé par notre sophiste : l'incertitude des scénarios. Les marges d'erreur dans l'estimation des scénarios climatiques à l'échelle de la fin du siècle sont telles qu'il est impossible de parler autrement qu'en terme de « probabilité de ne pas dépasser » un certain degré de réchauffement (M.Dvorak et al. 2022). De même, les conséquences du changement climatique sont difficiles à anticiper précisément : à quoi faut-il s'attendre à +2°C ou à +2,5°C ? Il est possible que des scénarios de désertification, de fonte de la banquise antarctique ou de changement de régime de mousson surviennent à +2°C alors qu'on s'attendait plutôt à les voir survenir à +2,5°C, mais le contraire est aussi vrai : il se peut qu'ils ne se produisent pas avant +2,5°C, alors qu'on s'attendait plutôt à ce qu'il se produisent dès +2°C (figure 7).

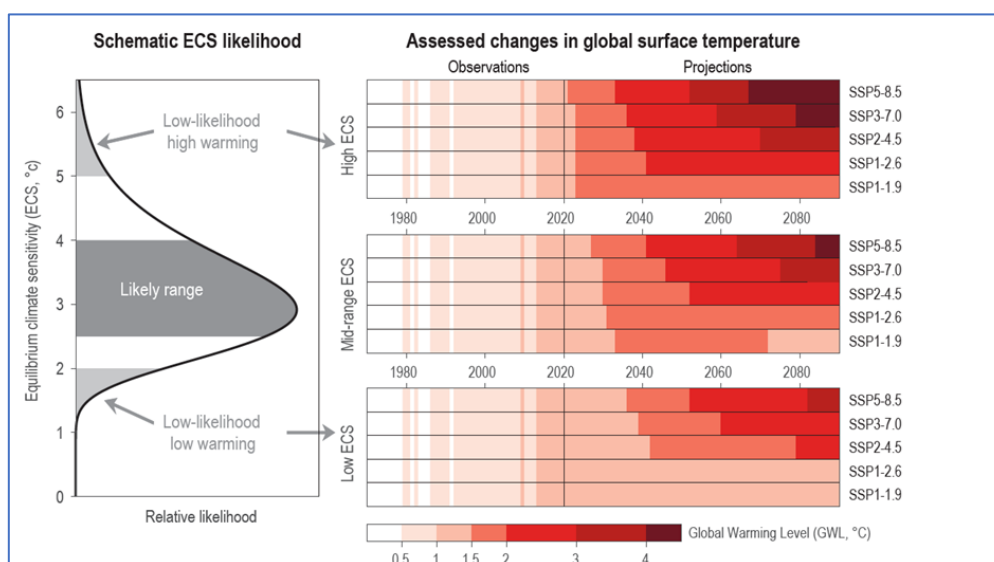


Figure 7 – AR6 WGI p58. On voit la double incertitude : des émissions, et de l'impact.

Dans la présentation de la science climatique au chapitre 1 (figure 2), nous avons sciemment omis de discuter des *marges d'erreur* ; celles-ci figurent de manière plus nette dans le schéma ci-dessus. Nous voyons non seulement la prévision par scénario (le scénario « 1.9 » est le moins émetteur, tandis que le « 8.5 » est le plus émetteur) et constatons que tous ces scénarios ont effectivement eux-mêmes une part d'incertitude. Ainsi, par exemple,

le scénario 4.5 pourrait, en fonction d'éléments dont nous ne sommes pas sûrs, nous conduire à un réchauffement de moins de 3°C, ou de plus de 4°C ; voilà qui donne de l'eau au moulin du sophiste – qui n'a pas fini de nous narguer.

Un autre de ses arguments fait référence à une célèbre question philosophique portant le nom de *problème de la non-identité* (M.Davidson 2008). Étudié en détails par D.Parfit (1986),⁹⁵ ce problème peut se résumer comme suit. Imaginons que les générations futures se plaignent du fait que leurs conditions de vie soient dégradées au point de ne pas avoir une vie digne. Il est clair que nous en sommes responsables. Mais si nous avons agi autrement, tout aurait été différent, et ces personnes-là ne seraient même pas nées. Dans le monde qu'elles imaginent, ces personnes-là n'existent en fait pas. Elles ne peuvent donc logiquement pas nous en vouloir pour la situation qu'elles vivent, dans la mesure où c'est la seule qui leur aura permis de... vivre. Imaginons par exemple que mes parents se soient rencontrés lors d'une croisière, sans laquelle ils n'auraient jamais eu l'occasion de se rencontrer. Malgré le fait qu'il s'agisse d'une activité polluante et dont les impacts sur le climat sont plus importants que si chacun avait plutôt choisi des vacances en train, je ne serais pas né dans un monde où chacun aurait *effectivement* adopté un comportement « responsable » ; suivant le problème de la non-identité, il serait donc parfaitement illogique que je critique cette activité polluante (à supposer que je préfère vivre plutôt que ne pas vivre).

Enfin, si le problème de la non-identité est une question philosophique complexe et sans doute peu à même d'apporter des suffrages au sophiste, l'argument de l'échelle, qu'il mobilise également, est en revanche très courant. Il suggère, par exemple, que la Suisse émet une infime fraction des gaz à effet de serre – argument qui fonctionne dans presque tous les pays du monde, et mis en avant par le *Think tank* ultralibéral AvenirSuisse⁹⁶ :

« le changement climatique est un problème mondial ; la part de la Suisse dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre est de l'ordre du pour mille. Les appels purement moraux lancés aux acteurs nationaux pour réduire les gaz à effet de serre ne mèneront guère au succès, car le climat a le caractère d'un bien public mondial. »

Quelle que soit la méthode de calcul (ç2), l'argument est le même : face à l'immensité de la population mondiale, nous ne faisons pas le poids. Même si nous parvenions à réduire nos émissions à zéro (ou, pour prendre une image plus parlante, même si la Suisse n'existait tout simplement pas), le problème du réchauffement global resterait tout aussi virulent.

Par ses arguments, le sophiste nous met dans une situation bien inconfortable. Il nous empêche de nous reposer sur nos lauriers en nous laissant réclamer des décisions par une déduction logique issue des faits scientifiques. Il nous oblige à constater que le consensus

⁹⁵ Voir la présentation de J.Woodward (1986) ; pour une application au changement climatique, voir J.Broome (1992).

⁹⁶ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/changement-climatique-resoudre-globalement-ce-probleme-mondial/>

scientifique, en tant qu'élaboration par les sciences naturelles d'une vérité scientifique, est certes solide, mais surtout *inopérant* ; il nous force à élargir notre discours, voire, comme le soutient M.Hulme (2013 : 158), à faire « sortir la science du changement climatique »⁹⁷.

Espoirs et limites de la science de l'attribution

Depuis quelques années, des scientifiques essaient d'apporter des preuves que certains événements (feux de forêt, ouragans, canicules, ...) sont liés causalement au changement climatique, dans le sens où ils *ne se seraient pas produits* sans lui.

Ces chercheurs, à commencer par F.Otto *et al.* (2016), expliquent de manière très transparente la méthode : ils créent une 'futurologie comparative' on ne peut plus tangible, en modélisant les phénomènes météorologiques extrêmes actuels dans un monde où les humains n'auraient pas modifié le climat. En l'espace de quelques heures suivant une catastrophe, ils sont ainsi capables de déterminer la probabilité que cette dernière soit due au changement climatique (F.Otto 2019).

Cette méthode a reçu le nom de baptême de *science de l'attribution*, et ouvre de nouvelles perspectives politiques à la lutte contre le changement climatique (S.Sippel *et al.* 2020), y compris en termes d'attribution des coûts liés aux dégâts provoqués par des catastrophes naturelles (R.Newman et I.Noy 2023). Comme le prédisait M.Hulme (2013 : 9), elle est à même de reconfigurer les équilibres politiques, ouvrant la voie à l'attribution de responsabilités juridiques, soit au-delà des enjeux autour de seuils maximaux ou d'horizons temporels.

M.Hulme fait valoir qu'il s'agit en quelque sorte d'un nouveau discours sur ce que l'on pourrait appeler le marché des idées. Mais il ne s'agit « que » d'une posture parmi d'autres, *alternative* ou *complémentaire* aux autres (économique, industriel, etc.) ; elle ne peut pas les supplanter, tout au plus redistribue-t-elle les cartes de la détermination des responsabilités. L'espoir de voir les Etats être soudainement contraints à prendre des mesures de par cet argument massue n'est ni plus ni moins réaliste que toute autre forme de motivation.

Une couche morale indispensable

Comme nous l'avons vu plus haut, les discours de procrastination eux-mêmes dépassent le cadre strictement factuel. En parlant de 'déresponsabilisation' ou encore de 'diversion', ils soutiennent en creux qu'il est clair que certains portent une *responsabilité*, en termes de leadership, dans la lutte contre le changement climatique. Or, une telle responsabilité ne peut pas découler directement des données scientifiques, mais doit s'achever par une sanction du type 'ce que je défends est *bien*', ou au contraire, 'ce que je conteste est *mauvais*' : une sanction *morale*. A dire vrai, cette impasse du raisonnement logique est

⁹⁷ "taking the science out of climate change"

particulièrement visible dans le cas de la lutte contre le changement climatique, car les sociétés contemporaines sont truffées de sophistes qui, comme on l'a vu avec le think tank AvenirSuisse, usent d'arguments qui obligent les adversaires à entrer sur le terrain moral. Mais on peut la généraliser. En effet, toutes les connaissances que nous pourrions jamais acquérir, si utiles soient-elles, ne seront jamais suffisantes pour déclencher une action ou une décision, ni individuelle ni collective ; dit autrement, notre contradicteur nous rappelle douloureusement qu'*une donnée scientifique est par nature inerte*.

Il n'y a pas de date limite...

En guise d'exemple de surinterprétation du discours positiviste, revenons sur une série d'événements qui ont défrayé la chronique en 2022. Au printemps de cette année-là, les militants du collectif *Dernière Rénovation* ainsi que ceux de *Just Stop Oil* ont beaucoup fait parler d'eux en arborant un t-shirt avec une inscription en nombre de jours. Ce nombre de jours étaient, d'après eux, celui qu'il restait « pour déterminer le futur de l'humanité ».⁹⁸

Cette formule, qui fait référence au discours du secrétaire général de l'ONU lors de la présentation du 3^e volet du 6^e rapport du GIEC, le 4 avril 2022, et qui est attribuée à D.King et C.Fletcher,⁹⁹ nous semble très maladroite, à même de brouiller le message. Tout au plus pourrait-on affirmer que *d'après les modélisations du GIEC, 2025 est l'année à partir de laquelle les émissions de gaz à effet de serre mondiales devraient commencer à décroître pour que, selon un scénario plein d'incertitudes et d'inconnues (ce n'est pas la même chose de diminuer linéairement ou non les émissions), les probabilités de ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement d'ici 2100 – malgré un dépassement temporaire – restent supérieures à 50%* (voir par exemple G.Iyer et al. 2022).

Evidemment, aucun orateur n'a pas le temps, lors d'un débat télévisé enflammé, de prononcer une telle phrase en entier. Il n'empêche que le glissement opéré entre cette *donnée scientifique* et le fait de claironner qu' 'il reste trois ans pour déterminer le futur de l'humanité' est assez spectaculaire. Quelle que soit l'année, il sera possible de prendre des décisions plus favorables à la lutte contre le changement climatique que d'autres. Il n'y aura jamais de seuil absolu, et encore moins de seuil que l'on puisse précisément déterminer, car la variable de la température globale est *continue* et non binaire (M.Hulme 2019). C'est d'ailleurs ce qui fait la faiblesse relative du 3^e groupe du GIEC, dont le mandat est d'esquisser les traits de la lutte contre le changement climatique. Force est de constater que les recettes globales devront toujours être dessinées à gros grain.

⁹⁸ <https://www.rts.ch/play/tv/forum/video/des-activistes-du-climat-bloquent-brievement-lautoroute-au-sud-de-lausanne-interview-de-lea-zucchinetti?urn=urn:rts:video:13037533>

⁹⁹ https://www.youtube.com/supported_browsers?next_url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3D9l2mlfvkww

Loi de Hume

La meilleure façon de s'en rendre compte est de mettre en avant ladite *loi de Hume*, selon laquelle la conclusion d'un argument ne peut pas être morale si toutes les prémisses sont factuelles (P.Saltel 2013 ; A.Zielinska 2017). R.Dworkin (2011) montre bien le caractère indépassable de cette règle. Que signifie par exemple, concrètement, « réduire les émissions » ? A qui cette obligation s'adresse-t-elle ? A quoi devons-nous renoncer pour y arriver ? F.D'Ambrosio-Boudet (2018 : 285) pose ainsi la question :

« et si le risque majeur était finalement l'occasion du bénéfice majeur (nous pensons à la conquête des hydrocarbures dans l'Arctique) ? Et si la crise majeure était une « chance » de reconversion économique d'ampleur ?
Schumpeter contre Jonas et Jonas pris au piège de Schumpeter... »¹⁰⁰

En utilisant la formule « et si... et si... », l'autrice joue brièvement le rôle du sophiste, contre lequel le consensus scientifique reste désespérément muet. Ainsi, malgré toute la bonne volonté des scientifiques, les connaissances qu'ils mettent au jour et leurs conclusions n'auront jamais à elles seules la légitimité d'être directement transformées en programme politique. Considérer que la science est capable de dicter l'action politique revient à faire montre de *déterminisme environnemental* (P.Taylor et F.Buttel 1992), en postulant que la science « sait » ce qu'il faut faire. Il y a certainement des mesures largement consensuelles, et qui, au fil du temps, s'imposeront à chacun comme des nouvelles normes ; et d'autres qui resteront à jamais illégitimes. Entre deux, il y a un nombre infini de mesures condamnées à demeurer potentiellement conflictuelles (S.Gardiner 2010 ; A.Dahan 2014 ; R.Barré et al. 2015 ; A.Dahan et S.Maljean-Dubois 2021).

Pour illustrer ce propos, reprenons le sophisme de l'échelle qui, on l'a dit, est connu de tous et passablement utilisé. On entend souvent deux types de contre-arguments pour s'y opposer. La première option est de présenter les émissions de gaz à effet de serre non pas en chiffres *absolus*, mais *relatifs*, c'est-à-dire par habitant. On pourra alors dire que l'empreinte carbone d'un Suisse moyen est, selon la méthode de calcul,¹⁰¹ l'une des plus élevées au monde, et qu'elle est par exemple près de 10 fois plus importante que celle d'un Indien moyen (on peut, dans la foulée, ajouter que ce dernier n'a pas autant de moyens financiers pour s'atteler à la réduire). Un deuxième contre-argument est de nature plus spéculative. Il consiste à imaginer que nos efforts serviront de « locomotive », et que l'on verra un « effet d'entraînement » vers le reste du monde qui voudra suivre cet exemple.

Ces contre-arguments sont sans doute assez forts pour convaincre largement. Mais nous devons admettre qu'ils n'*invalident* pas l'argument sophiste de l'échelle : ils essaient tout

¹⁰⁰ J.Schumpeter est un économiste célèbre pour avoir élaboré une théorie dite de la 'destruction créatrice'. Dans ce sens, si l'on caricature, toute crise est vécue comme un renouveau. Il s'agit là d'un idéal idéologique auquel l'autrice citée, en l'occurrence, s'oppose ; nous détaillerons ces points au chapitre 5.

¹⁰¹ La différence est notamment faite entre les émissions *directes* et *indirectes* ; nous n'avons pour l'instant pas besoin d'entrer dans ces détails. Concernant la notion d' 'empreinte carbone', voir ç5.

au plus de le *neutraliser*. Il est impossible d'affirmer qu'il est « vrai » de considérer les chiffres relatifs et « faux » les chiffres absolus. Bien sûr, cela ne veut surtout pas dire qu'il ne *vaut pas mieux* choisir de sentir une responsabilité à la hauteur des chiffres absolus ; mais les tentatives de *réfutation* logique de cet argument – et de tous les arguments du sophiste – semblent systématiquement vouées à l'échec.

La nécessité d'ajouter une couche morale pour comprendre, tout à la fois, les accusations des discours de procrastination et les décisions collectives dans la lutte contre le changement climatique, pose la question de savoir s'il existe – et s'il vaut la peine de chercher – un *consensus moral* comme il existe un consensus scientifique. Cette question nous plonge dans une vertigineuse discussion philosophique, pour le développement de laquelle plusieurs thèses seraient nécessaires. Centrons-nous donc sur ce qui sera notre propre posture, et les fondations de tout ce travail :

- Les *controverses morales* sont bien plus profondes et bien souvent plus légitimes que les controverses factuelles. Ce sont elles qui, le plus souvent, jaillissent lors de débats contradictoires, forgeant l'adversité lors des processus de décision collective, sans qu'on puisse déterminer une posture morale qui serait plus légitime que son opposée.
- Le discours du sophiste est toutefois lui aussi considéré illégitime par les auteurs des « discours de procrastination », et il semble qu'il y ait bel et bien des arguments que l'on puisse qualifier d'*immoraux*. Ce faisant, nous nous opposons à un *relativisme moral* radical, selon lequel le sophiste aurait toute sa place dans la présente discussion. Il faudra donc discuter pourquoi le fait d'ajouter la nécessaire couche morale ne signifie pas pour autant renoncer à l'objectivité.

Prenons le temps de détailler ces deux points, qui clôtureront cette première partie.

Conséquences imprévues et effet rebond

Il faut tout d'abord noter que la critique des marchands de doute et celle des discours de procrastination esquivent toutes deux la définition de ce qui serait une « action » digne de ce nom. Cette avarice en exemples de politiques publiques qui pourraient illustrer leur propos est un angle mort des critiques, qui nous laissent dans l'ignorance quant à l'action qui, puisqu'elle n'arrive pas, est en fait une inaction. Par exemple, dans l'article de P.Lamb *et al.* (2020), seule une parenthèse dans la conclusion indique qu'il faudrait « *conduire de plus petites voitures sur des distances plus courtes* » (p5). Cette mention est assez éloquente quant aux controverses à venir, et on peut souhaiter bonne chance aux politiciens qui voudraient implémenter cette mesure dans un projet de loi. On commence à apercevoir la difficulté qu'il y a à franchir l'obstacle, pour reprendre les termes de la loi de Hume, entre 'il y a' et 'il faut'.

On se rend compte de l'envergure de cette difficulté lorsqu'on essaie de comptabiliser, non pas les émissions de gaz à effet de serre actuelles (qui, comme on l'a vu, sont elles-mêmes

sujettes à des comptabilisés controversés – ç2), mais le potentiel de *diminution* de ces émissions en fonction des mesures que l'on pourrait prendre (pour des tentatives d'optimisation de la production d'énergie, voir par exemple J.Dujardin *et al.* 2021 ; C.Feger *et al.* 2022 ; T.Guibentif et M.Patel 2023). Pour bien comprendre ce point, faisons un court détour par la crise sanitaire qui, durant deux ans, a été combattue par une ferveur politique inhabituelle. D'après l'Office fédéral de la santé publique, le bilan, toujours en Suisse, fait état d'environ 10'000 décès la première année, et de 3'000 l'année suivante.¹⁰² Était-il possible d'*anticiper* ce nombre de décès ? Sans doute pas, puisque personne n'avait précisément prévu le scénario vécu, et ce malgré des modélisations mathématiques très sérieuses.¹⁰³ Or, une fois encore (voir ç1), les problèmes posés par le changement climatique sont nettement plus complexes que ceux posés par la pandémie ; il est donc sans doute encore plus ardu de savoir quelles politiques conduiront à quels effets.

En réalité, nous vivons en situation d'incertitude, et devons prendre des décisions sans en connaître tous les tenants et aboutissants. A.Giddens (2012 [1987]) développe ainsi une théorie selon laquelle il n'est jamais possible d'anticiper toutes les conséquences de nos actions. En particulier, une action engendre inmanquablement des *conséquences non intentionnelles*, aussi bien au niveau individuel que collectif (pour une discussion, voir J.Rojot 2010). J.Elster (1989) utilise la jolie expression 'effets essentiellement secondaires' pour décrire, justement, ces conséquences que nous n'avions pas prévues, mais que nous pouvons après coup rattacher causalement aux actions menées (voir G.Yon 2008).

Dans certains cas, nous atteignons le but recherché par des moyens tout à fait détournés. Ainsi, dans un essai, J.Elster (1986) raconte une fable selon laquelle le propriétaire d'un champ le lègue à ses enfants en leur faisant croire qu'un trésor se cache dans ses tréfonds. Pour le trouver, les enfants labourent le champ tant et si bien qu'ils deviennent réellement riches, non grâce au trésor inexistant, mais du fait du rendement agricole et de leur travail. Une telle construction est certes artificielle ; et bien sûr, il arrive souvent que l'histoire ne soit pas si rose, et qu'au contraire, une mesure que l'on croyait efficace se révèle contre-productive. Mais cette métaphore explique ce qui se passe souvent en société, à savoir que les conséquences de nos décisions ne sont pas aussi *prévisibles* que nos modèles nous permettent de le prédire.

Pour se rapprocher du climat, prenons un exemple donné par L.Macias *et al.* (2022). Intuitivement, on pourrait penser que le télétravail fait diminuer l'impact carbone de la mobilité, puisque tout déplacement évité équivaut à des rejets de CO₂ en moins. Or, les auteurs constatent que les individus qui pratiquent le télétravail sont prêts à accepter de travailler à une distance beaucoup plus grande de leur logement sans forcément prévoir de déménager. Et comme le télétravail n'est généralement pas à plein temps, les trajets

¹⁰² <https://covid19.admin.ch/fr/overview>

¹⁰³ On se rappelle de la courbe qu'il fallait 'aplatir' : <https://www.youtube.com/watch?v=zcOZ5xpY4Ec>. Autant dire que la « vraie » courbe et ses multiples vagues ne ressemble aucunement à ces projections initiales.

s'effectuent tout de même quelques fois par semaine ; en réalité, le nombre de kilomètres parcourus *augmente* donc au lieu de diminuer. Dans ce cas, la surprise est amère.

Il s'agit là d'exemples d'un problème théorisé sous le nom d'*effet rebond*, et que l'on doit à l'économiste W.Jevons qui, à l'origine, en tirait des incidences potentiellement dramatique (J.Dryzek 2005 [1997] : 54).¹⁰⁴ Aussi, l'effet rebond est largement exploité dans le cas de la lutte contre le changement climatique (A.Verchère 2012 : 386 ; S.Lange *et al.* 2021). S.Munafò (2017) le décline sous le nom d' 'effet barbecue' pour montrer que les personnes qui passent leurs vacances à manger de la viande et à avoir un mode de vie non durable peuvent, au final, voir le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre moindre que celles qui font attention au quotidien mais prennent souvent l'avion.

Prédire des effets rebonds ou calculer des pourcentages de réduction est quasiment voué à l'échec. Cette ambivalence est utilisée par les acteurs de tout bord, qu'il s'agisse de montrer que les voitures électriques posent davantage de problèmes qu'elles en résolvent, ou que les centrales nucléaires, du fait de leur non-intermittence, sont la seule solution raisonnable pour approvisionner un pays en énergie. Si ces centrales sont à l'arrêt faute d'un niveau d'eau suffisant à leur refroidissement, et si les centrales éoliennes sont connectées à travers un réseau européen, il se peut que le nucléaire devienne davantage intermittent que l'éolien. Peu d'observateurs auraient prédit ce retournement d'argument il y a une dizaine d'années.

A ce stade toutefois, la plupart des personnes engagées dans la lutte contre le changement climatique jugeront qu'il s'agit, somme toute, d'un désagrément qui n'empêche pas que l'on puisse essayer de faire des projections et de prendre des décisions en conséquence B.Williams (1997 : 75) est d'un autre avis, car il va jusqu'à contester la doctrine *conséquentialiste*, définie par ce qu'elle « *tient que la valeur morale d'une action réside toujours dans ses conséquences et que c'est en référence à celles-ci que les actions doivent être justifiées* ». Nous aurons l'occasion d'y revenir en détails à partir du chapitre 4, mais mentionnons déjà que si l'auteur rejette cette doctrine, c'est parce qu'il estime (p78) que les humains n'accordent pas de la valeur à leurs actions uniquement en regard de leurs conséquences, mais aussi – et surtout ! – en regard de ces actions elles-mêmes.

Or, lorsqu'il s'agit d'analyser et d'interpréter des décisions de lutte contre le changement climatique, nous avons précisément vu avec le sophiste qu'il était impossible de nous *justifier* de manière conséquentialiste. Plus généralement, il se peut fort bien que de telles analyses en termes de réduction des émissions globales (si l'on reprend le sophisme de l'échelle) apparaissent bien dérisoires au regard de l'effort que la société doit consentir à

¹⁰⁴ « *Jevons predicted that coal would soon run out, and [...] the wheels of British industry would stop turning* ». Les « décroissants » (voir ç5) considèrent au contraire les résultats de W.Jevons comme une critique *idéologique* de la société industrielle et de son « accélération » (par exemple, C.Bonneuil et J.-B.Fressoz (2013 : 121) parlent ainsi des travaux de l'économiste britannique : « *en devenant plus économes en charbon, les machines deviennent plus rentables, leur usage s'accroît et la consommation nationale de charbon s'en trouve finalement augmentée* »). Nous préférons ne pas entrer dans ce débat.

faire pour y parvenir. Allons un cran plus loin et imaginons que ce fût possible de prédire précisément le nombre de morts de la pandémie. Comment ces données seraient-elles interprétables par les pouvoirs publics, et mobilisables dans des prises de décision ? Comment aurait-on réagi, en 2020, si un Conseiller fédéral omniscient avait dit quelque chose comme « on ne va pas prendre de décision plus drastique, parce que 13'000 morts sur deux ans, c'est un bon chiffre » ?

Ainsi, en plus de ne pas connaître tous les tenants et aboutissants d'une décision collective, aussi étayée et issue de données scientifiques soient-elles, le fait même de fabriquer des modèles prédictifs, aussi excellents soient-ils, n'offriront jamais à eux seuls les clés de l'action. C'est pourquoi, comme le dit B.Williams, non seulement nous n'agissons pas systématiquement de manière conséquentialiste, mais encore, nous ne pouvons et ne devons pas attendre des pouvoirs publics qu'ils agissent entièrement de manière conséquentialiste non plus.

Nous aurons l'occasion de revenir en détails sur ces éléments (§4 et suivants). Mais avant d'aller plus loin, il importe de pondérer ce que nous venons de dire. D'une part, le discours du sophiste nous paraît intenable, à même de nous plonger dans un relativisme démobilisateur. D'autre part, c'est une évidence qu'il y a bel et bien des actions qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, et d'autres qui les augmentent ; il serait absurde de le nier. Lutter contre le changement climatique n'est donc pas un vain mot ; mais il doit revêtir une autre signification que celle de se « coller » au plus près des données scientifiques. Il doit s'interroger sur ce que nous jugeons *bien*, c'est-à-dire sur des critères moraux.

Unité de la sphère axiologique

A partir du moment où on se concentre sur les controverses morales qui agitent la lutte contre le changement climatique, on risque de se retrouver totalement désarmés, sans argument nous permettant d'interpréter une prise de position comme objectivement *immorale* – et, ce faisant, d'être contraints à considérer le sophiste et ses acolytes comme de valeureux adversaires. Le sentiment de malaise ressenti en entendant son argumentaire est-il propre à ma subjectivité, et ne vaut-il pas plus que celui qui applaudirait ? Il s'agit d'une question difficile, au sujet de laquelle les philosophes s'opposent.

Supposer que toutes les postures sont tenables reviendrait à embrasser une forme de *relativisme moral*, selon laquelle, en matière de morale, « *même les croyances les plus centrales sont relatives à une culture, une société, ou même un individu* » (S.Virvidakis 1996 : 283 ; voir aussi S.Virvidakis 2001). Autrement dit, il est vain de chercher à s'entendre sur un socle commun. Cela ne peut pas nous convenir, puisque l'argumentaire du sophiste paraît, d'une certaine manière, *erroné*. Précisément, il nous semble faire preuve d'une bonne dose de *mauvaise foi*, et que celle-ci, dans l'optique de prises de décisions collectives, est tout aussi illégitime que ne l'est le climatoscepticisme. C'est ici que la critique des marchands de doute est « dépassée » par celle des discours de procrastination : l'accusation porte sur

un déni, non pas de la nécessité d'agir, mais du manquement *éthique* à l'évitement de la procrastination.

Ce faisant, nous reconnaissons qu'il existe ce que C.Larrère (2017) appelle des *intuitions morales* qui, même si elles ne sont pas visibles,¹⁰⁵ permettent de comprendre que le discours du sophiste est truffé d'*erreurs morales*. Autrement dit, nous avons la nette impression que la nécessité de lutter contre le changement climatique est une *obligation morale*. Cette remarque nous oblige à nous détacher du relativisme moral, et à rejoindre la critique qu'en fait T.Nagel (1986 [1979] : 178) :

« Bien que les méthodes de raisonnement éthique soient plutôt primitives, le degré d'accord que l'on peut obtenir, ainsi que le degré auquel il est possible de transcender les préjugés sociaux en dépit des fortes pressions, suggèrent que ce que nous recherchons est quelque chose de réel et que les apparences s'expliquent en partie, tant au niveau simple que complexe, par le fait que nous percevons souvent de manière inexacte qu'il y a des raisons d'agir, et que nous en inférons souvent de manière erronée la forme générale des principes qui fournissent la meilleure explication de ces raisons. »

En qualifiant ces intuitions morales de 'quelque chose de réel', T.Nagel se place, tout comme S.Virvidakis, dans la lignée du *réalisme moral*. Sans devoir entrer dans le débat terminologique autour de ces différentes postures philosophiques, il me semble essentiel de noter que, pour T.Nagel, ce qui compte avant tout en matière d'éthique, c'est la recherche de *l'objectivité* : selon lui, une telle objectivité est possible lorsque les humains 'sortent d'eux-mêmes', c'est-à-dire deviennent juges impartiaux de leurs propres pratiques.

Tout en se montrant sceptique quant au terme 'réalisme', R.Dworkin (2011) adhère totalement à cette idée d'objectivité et au rejet du relativisme moral. A l'aide d'un exemple extrême – la torture des bébés –, il montre que si une telle chose est moralement inacceptable, c'est parce que le fait de la défendre nous mettrait dans une position intenable *par rapport* à d'autres positions axiologiques que nous défendons, puisqu'elle implique la souffrance, l'illégalité, etc. Or, certaines propositions axiologiques sont *universellement* partagées :

« Nous convenons par exemple [...] qu'il serait injuste pour un Etat de taxer la richesse produite par le travail des pauvres au seul bénéfice des riches paresseux ou d'inculper et de punir quelqu'un dont on sait qu'il est innocent d'un crime. » (p180)

Il me semble évident que chacun des arguments du sophiste brise cette unité de la sphère axiologique, à partir du moment où les menaces engendrées par le changement climatique ont le potentiel d'être, tout comme la torture des bébés, universellement considérées comme inacceptables. Pour y voir plus clair dans la suite de ce travail, tâchons

¹⁰⁵ Ainsi que le soulève R.Dworkin (2011) concernant la comparaison dans l'observation de lois physiques et morales, il n'y a pas de « morons » comme il y a des « électrons ». En physique, ladite matière sombre interroge néanmoins cette dichotomie.

de délimiter un *cadre moral* minimal (S.Virvidakis 2018), à l'intérieur duquel les controverses surgissent, en nous posant la question de savoir ce qui pourrait être aussi universellement partagé que l'horreur que représente la torture des bébés.

Un cadre moral minimaliste

En premier lieu, bien sûr, on peut penser à l'extinction de l'humanité ; mais ceci est trop lointain pour faire l'objet d'une préoccupation scientifique – nonobstant les discours des collapsologues les plus radicaux, aucune modélisation du GIEC ne prévoit une extinction (voir encadré). Mais cette hypothèse extrême n'est pas nécessaire, puisque, comme nous l'avons vu au chapitre 1, le potentiel existe pour engendrer un réchauffement tel que les conditions de vie sur Terre soient sévèrement altérées, au point que de nombreuses zones actuellement habitées deviendraient inhabitables.¹⁰⁶ Ainsi, défendre une mesure *parce qu'elle s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique* signifie s'opposer moralement à ce que nos actions conduisent à l'inhabitabilité de certaines régions du monde, ou à se battre contre un réchauffement dont le fait d'être 'dangereux' est une *description* (J.Hansen *et al.* 2013).

Un autre argument souvent évoqué est celui desdits *points de bascule* (voir L.Kemp *et al.* 2022) qui, s'ils sont atteints, font s'emballer le changement climatique.¹⁰⁷ Par exemple, lorsque la banquise fond, la surface couverte change de couleur, ce qui engendre un réchauffement supplémentaire (la couleur blanche réfléchit davantage les rayons du soleil que les couleurs plus sombres). Aussi, à un certain degré de réchauffement, des mécanismes naturels s'enclenchent, qui peuvent engendrer un réchauffement supplémentaire. Dans les scénarios du pire, ce réchauffement est tel qu'il touche d'autres points de bascule, et cet engrenage infernal risque de nous mener à un monde complètement transformé. De nombreuses zones aujourd'hui fertiles deviendraient désertiques, ou simplement trop chaudes pour que l'on puisse y vivre ; la production alimentaire serait largement impactée, causant des famines, etc. (figure 8).

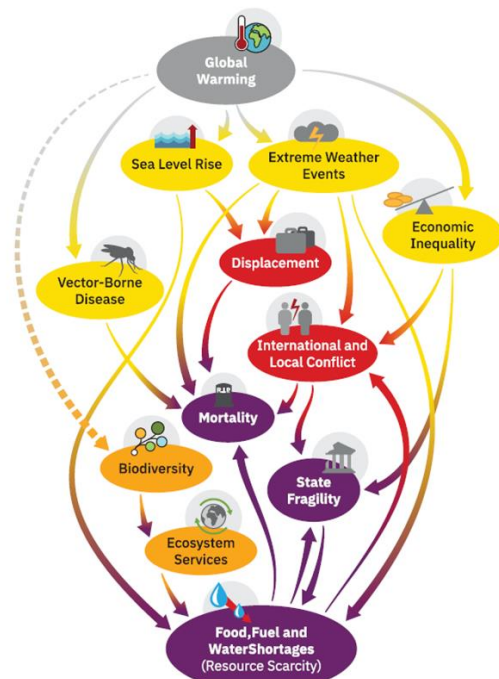


Figure 8. L.Kemp *et al.* (2022 : 7).

¹⁰⁶ A +2°C déjà, certaines régions densément peuplées comme l'Indonésie, le Bangladesh, certaines régions d'Inde voire le Nigéria seront invivables presque à longueur d'année.

¹⁰⁷ Voir aussi M.Sheffer *et al.* 2001 ; T.Lenton *et al.* 2008 ; P.Ritchie *et al.* 2021. Ceux-ci sont encore très mal connus, si bien qu'il est difficile de savoir quand ces points seront atteints, et quelles conséquences de tels dépassements pourraient avoir.

Voilà qui apporte une réponse satisfaisante aux objections du sophiste concernant l'incertitude des modèles. Comme pour la torture des bébés, le fait d'adhérer à son argumentaire revient à accepter sans vergogne de livrer nos descendants à un monde des plus hostiles et à des conditions de vie des plus rudes, ce qui entre en contradiction avec des principes que, par ailleurs, nous défendons. R.Dworkin se pare d'une expression qui résume cette idée, *l'unité de la sphère axiologique*, que l'on pourrait exploiter ainsi : si nous défendons le droit à une vie digne, alors nous devons aussi nous montrer favorable à la lutte contre le changement climatique, sans quoi nous courons vers la contradiction.

Une telle posture est celle que développe H.Jonas (2013 [1979]) dans le célèbre *principe responsabilité*.¹⁰⁸ Nous sommes, dit-il, moralement responsables des générations futures, car celles-ci dépendent entièrement de nous, tandis que nous ne dépendons pas d'elles. Il s'agit donc de ne pas les abandonner à leur sort, mais de créer pour elles des conditions de vie dignes (p91) :

« puisque de toutes façons existeront des hommes à l'avenir, leur existence [...] leur donne le droit de nous accuser nous, leurs prédécesseurs, en tant qu'auteurs de leur malheur, si par notre agir insouciant et qui aurait pu être évité, nous leur avons détérioré le monde ou la constitution humaine. Alors qu'ils peuvent tenir pour responsables de leur existence seulement leur géniteur immédiat [...], ils peuvent tenir des ancêtres lointains pour responsables des conditions de leur existence. Donc pour nous aujourd'hui, le droit qui se rattache à l'existence [...] de ceux qui viendront plus tard, entraîne l'obligation correspondante des auteurs, en vertu de laquelle nous avons des comptes à leur rendre à propos de nos actes. »

En plaidant ainsi pour une « futurologie comparative » (p65), H.Jonas répond du même coup à l'argument sophiste du problème de la non-identité. Ce faisant, l'auteur ne se place pas en défenseur de 'la planète' ou de 'la nature', et s'il vivait encore, il ne parlerait sans doute pas davantage d'agir 'pour le climat' : ce sont les humains, et leurs conditions d'existence, qui sont au cœur de sa réflexion. Notons encore que H.Jonas, vers la fin de la citation ci-dessus, parle d'une *obligation*. Ici, la responsabilité n'est pas vue comme une obligation légale, mais *morale* (voir aussi B.Williams 1990 : 188s ; B.Reber 2016). Il s'agit, on le voit, d'une manière tout autre et beaucoup plus élégante de répondre aux doutes épistémologiques et au problème de la non-identité qu'avec la « naïveté » du pari pascalien évoqué plus haut. Cette idée d'obligation morale est reprise par J.-P.Dupuy (2010), lui aussi historiquement inspiré par le spectre d'une guerre nucléaire.¹⁰⁹ Reprenant l'idée d'une 'futures comparative', il fait valoir que la seule attitude morale possible est celle qui agit de sorte d'éviter le scénario du pire (p127) :

¹⁰⁸ Il est important de rappeler que, ainsi qu'on l'a discuté plus haut (ç2), au moment où H.Jonas écrit *Le principe responsabilité*, le problème environnemental le plus saillant est le risque de guerre nucléaire et non le changement climatique.

¹⁰⁹ Nous avons vu au chapitre 1 que le changement climatique n'est pas une « catastrophe » à proprement parler ; dans l'argument de J.-P.Dupuy, il faudrait remplacer ce terme par 'péril', qui véhicule davantage l'idée de continuité.

« Il se peut que [l'humanité court] à de grandes catastrophes irréversibles ; il se peut qu'elle trouve les moyens de les éviter, de les contourner ou de les dépasser. [...] Le jugement ne pourra être que rétrospectif. Cependant, [...] il est possible d'anticiper, non pas le jugement lui-même, mais le fait qu'il ne pourra être porté que sur la base de ce que l'on saura lorsque le voile sera levé. Il est donc encore temps de faire que jamais il ne puisse être dit par nos descendants : 'trop tard !' - un trop tard qui signifierait qu'ils se trouvent dans une situation où aucune vie humaine digne de ce nom n'est possible. »

Ce raisonnement est une réponse au dernier argument du sophiste, celui du calcul de l'empreinte carbone en termes absolus ou relatifs : nous pouvons justifier que si le calcul relatif n'est pas plus *vrai* que le calcul absolu, il est plus *équitable*, dès l'instant où on accepte que deux personnes, où qu'elles vivent, sont des humains à part égale. En raisonnant par l'absurde, il suffirait de diviser la Chine en une centaine de petits Etats pour montrer, sans doute, que la Suisse émet davantage de gaz à effet de serre que chacun d'entre eux. On retrouve le caractère profondément *moral* du contre-argument, non pas au sens d'imposer une morale subjective à celle, tout aussi subjective, du sophiste, mais au sens où l'argumentaire de ce dernier est *intenable* sans violer l'unité de la sphère axiologique.

C'est sur ces lignes que se clôtura la première partie de cette thèse. Celle-ci, et ce troisième chapitre en particulier, pouvait s'apparenter à un glissement du domaine des sciences vers celui de la morale. L'élément qui nous a mis la puce à l'oreille est le fait que les actions supposées en creux par l'accusation d'inaction restent indéchiffrables. Une fois parvenus au terme de cette lecture, nous comprenons que ce n'est pas un hasard, car à partir du moment où l'on s'aventure en formulant des propositions plus concrètes de décisions collectives, celles-ci sont immédiatement susceptibles d'être attaquées, soumises à la controverse. Dans le même temps, en décryptant la posture du sophiste, nous avons bien réalisé que la piste des sciences comme motrices de l'action est tout aussi bouchée que n'est ouverte celle des arguments moraux. Aussi, nous avons tenté d'esquisser un cadre moral minimaliste pour la lutte contre le changement climatique, qui dévoile les éléments que nous pouvons emmagasiner en vue de la suite de ce travail. Car s'il est une absence de consensus quant aux actions à mener, la lutte contre le changement climatique ne se transforme pas pour autant en un vaste terrain vague, ouvert aux quatre vents de l'interprétation. Elle doit se situer à l'intérieur de ce cadre, de sorte de respecter l'unité de la sphère axiologique qui, si elle est diffuse, n'en est pas moins robuste. Le choix des guillemets dans le titre de cette partie, agir « pour le climat », illustre l'ambiguïté de cette expression qui, à l'instar d'agir « pour la planète », est entrée dans le langage courant (S.Bauer-Wu 2023 : 15), alors que ni le climat, ni la planète ne sont des entités qui ont des désirs et des besoins. Cette expression, comme beaucoup d'autre, contient certainement une importante « charge morale ». Il nous appartient maintenant de comprendre quels habits elle peut revêtir.

Partie 2 : Idéologies et valeurs

La première partie de cette thèse n'a eu de cesse de s'éloigner d'un chemin qui paraissait dégagé et qui, en fin de compte, s'avère impraticable. Ce chemin est celui du classement des décisions collectives par « ordre » d'efficacité ou de sévérité selon une échelle binaire, allant de 'pire' à 'mieux' « pour le climat » (figure 9). S'il avait été praticable, nous aurions pu, en interrogeant des individus, les situer immédiatement sur une échelle qui, par exemple, aurait couru entre « pas écologiste pour deux sous » et « extrêmement impliqué ». Nous en aurions certainement conclu que les personnes les plus impliquées sont celles qui sont aussi le plus favorable aux mesures drastiques. Or, cette voie, comme nous l'avons dit, est désormais sans issue. Même s'il existait un catalogue de décisions collectives possibles et moralement envisageables dans la lutte contre le changement climatique, il ne serait pas possible de classer ces décisions le long d'une d'échelle de mesure, allant de « plus nocif » à « moins nocif » pour le climat ; nous devons *in fine* renoncer tout à fait à une telle linéarité.



Figure 9. Il faudra comprendre ce qui remplace cette linéarité insatisfaisante.

La tâche de cette deuxième partie est de construire un modèle théorique plus satisfaisant pour l'analyse des décisions collectives. La seule base sur laquelle nous pouvons nous reposer est un certain cadre moral, selon lequel *il vaut mieux réduire les émissions de gaz à effet de serre que de ne pas le faire*. Mais ce manuel de référence est trop peu explicite pour justifier logiquement des décisions collectives, et il ouvre la porte aux dissensus moraux. C'est donc l'heure de se plonger dans l'univers de ces dissensus. L'attribution des responsabilités entre les individus et les collectivités (ç3), n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une absence de consensus quant aux actions à mener. Mais par quoi peut-on remplacer l'échelle unidimensionnelle de la figure 9 ? Cette interrogation s'ouvre sur deux nouvelles questions :

- Coexiste-t-il différentes façons de voir le changement climatique, différentes visions du monde qui, potentiellement, s'affrontent – et si oui, lesquelles ?
- Si tant est que nous puissions effectivement rapporter l'existence de ces visions du monde divergentes, de quelle manière celles-ci sont-elles susceptibles d'influencer les prises de décisions collectives ?

Tandis que nous réservons cette dernière question aux parties 3 et 4, l'objectif de cette deuxième partie est de s'intéresser aux façons de considérer le changement climatique. Nous verrons que s'il est relativement aisé de constater l'existence de plusieurs fronts antagonistes, il est plus compliqué d'en rendre compte dans un modèle qui leur réserve la place centrale – alors même que ces visions du monde se situent précisément au cœur des questions morales liées au changement climatique.

Chapitre 4 : L'idée du changement climatique

« Les écosystèmes sont complexes. [...] Les sociétés humaines sont complexes elles aussi. [...] Les problèmes environnementaux [...] sont donc doublement complexes. Plus une situation est complexe, plus le nombre de points de vue possible sur cette situation est grand »¹¹⁰
(J.Dryzek)

Ce chapitre nous emmène au-delà de la bataille scientifique, loin des mésententes factuelles et des sempiternelles « batailles de chiffres ». Loin de dévaloriser l'importance de la lutte contre l'obscurantisme et ses marchands de doute, nous examinerons, tout au long de ce travail, les controverses morales qui agitent la majorité de la population, pour qui le consensus scientifique est la base de la discussion.

Deux figures romandes que tout oppose

Avant de nous plonger dans les aspects théoriques liés à ce pluralisme moral, prenons un exemple réel de l'antagonisme que peut susciter l'écologie. Le meilleur exemple qui nous soit donné en Suisse romande est peut-être celui de deux représentants charismatiques d'une écologie diamétralement opposée, et ce, de longue date. Leur combat respectif était déjà établi bien avant que le changement climatique prenne une place prépondérante parmi les problèmes environnementaux ; toutefois, il me semble qu'ils sont, à plus d'un titre, représentatifs de jugements moraux qui s'opposent frontalement. Il s'agit de Philippe Roch et de Bertrand Piccard.

Philippe Roch, la défense de la Nature pour mantra

La première image que le public pourrait avoir gardée de P.Roch est celui du thuriféraire de l'initiative populaire « Ecopop »¹¹¹ qui, en novembre 2014, n'avait récolté que 25,1% des suffrages. Se battant aux côtés, pour l'occasion, de quelques souverainistes et de groupes très marqués à droite, il n'avait pas réussi à faire passer le message écologique qu'il défendait. L'initiative était pourtant baptisée ainsi : « Halte à la surpopulation – oui à la préservation durable des ressources naturelles ».

Elle avait été noyée dans un clivage virulent entre la droite conservatrice et les autres partis. Les écologistes, encore traumatisés par l'acceptation, la même année, de l'initiative « contre l'immigration de masse », avaient massivement rejeté le texte, à l'instar des représentants de tous les autres partis.



Figure 10. Tiré du blog de l'auteur

¹¹⁰ "Ecosystems are complex [...], Human social systems are complex too [...]. Environmental problems by definition are found at the intersection of ecosystems and human social systems, and thus are doubly complex.# The more complex a situation, the larger is the number of plausible perspectives upon it." (p8-9)

¹¹¹ Site internet d'Ecopop : <https://ecopop.ch/fr/>. En Suisse, une initiative populaire est un scrutin dont l'origine est citoyenne et non parlementaire.

P.Roch, qui admettait le jour de la défaite que ce n'était pas un bon texte,¹¹² l'avait soutenu pour le motif principal de la surpopulation, combat qui lui tient particulièrement à cœur ; en ce sens, il se revendique dans la descendance directe des travaux du Club de Rome (ç1). Dans un débat avec le politicien R.Cramer (parti des Vert-es), il défendait ce point de vue en faisant implicitement référence à une « équation » dont nous reparlerons au chapitre suivant : « *On retombe toujours sur la même équation : le nombre de gens qui consomment, le mode de vie et l'efficacité de la technique. [...] Or l'aspect démographique est négligé* ». Plus loin, il insistait : « *Ce qui [me] sépare [des Vert-e-s], c'est vraiment qu'Ecopop attribue une importance primordiale à la question démographique* » ; et concluait par : « *Je constate que le mot démographie est devenu tabou* ». La surpopulation est une inquiétude qui divise profondément les écologistes. Pour certains, à l'image de notre protagoniste, le facteur humain est considéré comme cause d'un dérèglement, donc la preuve que nous (humains) n'avons pas, pourrait-on dire, le monopole de la légitimité sur Terre.

La deuxième caractéristique importante qui distingue P.Roch d'autres écologistes est le rapport à la spiritualité, qui est pour lui une pièce maîtresse de l'écologisme (figures 11 et 12).¹¹³

« Nous venons de la Nature Nous vivons de la Nature Nous retournerons à la Nature »

« Il y a une réalité qui nous dépasse, et qui nous dépassera quels que soient les progrès de la science, avec laquelle nous pouvons être en contact spirituel. »

« Quand la société s'engouffre dans l'absurde, il faut avoir le courage d'être différent, de nager à contre courant. »

« Lorsqu'on a compris que chaque pièce du puzzle de l'univers est une expression momentanée et particulière du même Esprit, alors l'étranger devient familier, l'ennemi devient ami, le gêneur devient enrichissement, l'animal devient frère, la plante devient sœur et les ressources à exploiter deviennent des richesses à respecter et à ménager. »

Figure 11

Entre autres exemples, P.Roch se vante de parler aux arbres 'tous les jours', et aime à répéter que les arbres 'lui répondent'.¹¹⁴ Il dit apprécier les œuvres de quelques pionniers que nous recroiserons au chapitre 5 – A.Leopold, A.Næss ou encore J-B.Callicott. On voit



Figure 12. Livre de P.Roch paru en 2023.

¹¹² [Ecopop, réaction de Philippe Roch - rts.ch - Portail Audio](https://www.rts.ch/info/suisse/10036727-philippe-roch-jai-organise-ma-mort.html)

¹¹³ Site internet de Philippe Roch : <https://www.pirassay.ch/>. La photo provient également de la page d'accueil du site.

¹¹⁴ <https://www.rts.ch/info/suisse/10036727-philippe-roch-jai-organise-ma-mort.html>

clairement le lien avec l'hypothèse Gaïa¹¹⁵ et la spiritualité qui l'accompagne. Il ne se cache d'ailleurs pas de cette spiritualité, qu'il considère même comme nécessaire. Il prophétise sur un ton eschatologique, à l'image des collapsologues (ç1), un effondrement suivi d'un renouveau :

« Ce sera le cinquième âge de l'humanité, celui d'un monde écologique animé d'une spiritualité universelle, habité par l'Esprit. Il fait suite à un monde holistique habité par les esprits, un monde rationalisé et religieux, un monde technologique désenchanté et un monde écologique matérialiste, celui dans lequel nous vivons depuis les années 1950. »

Dans cet entretien, paru en 2023, il explique s'être rapproché de la fondation Zoein,¹¹⁶ dirigée par la collapsologue revendiquée S.Swaton. Il s'éloigne ainsi un peu plus du monde politique, dans lequel il a pourtant très longtemps été baigné ; ce qu'il prône, comme il le dit lui-même, est peu compatible avec l'exercice politique :

« L'écologie devrait être l'affaire de toutes les tendances politiques. La cloisonner dans un seul parti comme celui des Verts qui ont récupéré beaucoup de gauchistes historiquement indifférents à l'environnement, ce n'est sans doute pas la servir. »

Ce n'est pas le seul point de friction potentiel avec l'écologie plus « classique », portée par le parti des Vert-e-s : cette dernière se montre beaucoup moins hostile que notre protagoniste aux technologies. Par exemple, R.Cramer affirmait croire *« qu'il y a la possibilité, avec de nouvelles technologies et un changement de consommation, de conserver le niveau de vie que nous avons aujourd'hui [...] Il faut absolument développer des technologies qui permettent d'obtenir des biens indispensables avec une pression moins forte sur la nature »*.

Parler de 'conserver le niveau de vie que nous avons aujourd'hui' montre que R.Cramer se situe idéologiquement très loin de l'écologie « profonde » portée par P.Roch. Pour ce dernier, il faut plutôt se méfier de la technologie. La question des éoliennes, par exemple, est entendue : *« Pourquoi sacrifier les derniers grands paysages naturels sur les crêtes du Jura suisse pour la production »* | *« Il y a bien assez à faire [...] sans perdre son temps et son argent à détruire les plus beaux paysages du pays avec des éoliennes géantes pour une production d'électricité qui restera très marginale »*. Le dernier exemple – et l'un des meilleurs – est celui qui touche au développement des transports publics, autre domaine fanion des Vert-es en politique, et pour lequel il a toujours les mêmes réserves :

¹¹⁵ Théorisée par J.Lovelock (1979), il s'agit d'une figure personnifiée de la Terre. Selon l'« hypothèse Gaïa », la planète est un système autonome, un organisme propre, capable de s'autoréguler – et donc, au besoin, de supprimer les espèces par trop invasives... dont nous sommes certainement devenus.

¹¹⁶ Site internet : <https://zoein.org/>.

« On fait trop souvent de l'écologie contre la nature. Il y a deux ans j'ai vainement soutenu une campagne politique à Berne pour que l'on ne coupe pas une allée d'arbres centenaires afin de construire une ligne de tram. ».¹¹⁷

Mais l'écologie peut aussi présenter un tout autre visage, et P.Roch n'en a certainement pas le monopole argumentatif. Ainsi, ces opinions tranchées, outre le fait que, bien sûr, elles ne soient pas consensuelles dans la population, ne le sont pas non plus dans la sphère écologiste. Il se trouve que son antithèse existe lui aussi en Suisse romande, en la personne de B.Piccard.

Bertrand Piccard, l'optimisme technologique à toute épreuve

Notre deuxième personnage est lui aussi une figure incontournable, car son image de technophile que rien ne décourage dépasse largement les frontières romandes.¹¹⁸ Considéré jusqu'au milieu des années 2010 comme un aventurier apolitique (avec A.Borschberg, il est le premier à avoir effectué un tour du monde en ballon, puis en avion solaire), ce psychiatre est devenu depuis quelques années un ambassadeur de la « croissance verte ». Comme on le voit (figure 14), il n'est plus question



Figure 13. Tiré du site personnel de l'auteur.

BERTRAND PICCARD
— CHANGER D'ALTITUDE —

Engagement ▾ Exploration ▾ Hypnose ▾ 3 Générations ▾ Conférences ▾

EN ☰

« *L'aventure au 21ème siècle* consiste à utiliser la créativité humaine et l'esprit de pionnier pour développer la qualité de vie à laquelle les *générations* actuelles et futures ont droit. »

Bertrand Piccard

Environnement

Humanitaire

Figure 14. Site internet personnel, où l'on voit le développement humain et technologique, mais peu de nature.

¹¹⁷ Les voitures n'ont bien sûr pas une meilleure cote à ses yeux : « quand tout récemment Berne a annoncé la teneur des prochains programmes d'investissements fédéraux pour les autoroutes, tous les projets ne concernaient que la Suisse alémanique. Bonne nouvelle, me suis-je dit, la Suisse romande est épargnée ! Mais tous les conseillers d'État romands ont vivement protesté en clamant : nous voulons nos routes et autoroutes ! Voilà la triste mentalité qui domine ».

¹¹⁸ Dès la page d'accueil de son site internet personnel (<https://bertrandpiccard.com/>), on voit sa volonté de s'adresser à un public non-francophone.

ici de spiritualité, ni même de Nature, mais d'humanisme et surtout de « qualité de vie ». Le mot 'aventure', bien en évidence, montre que le changement climatique se rattache davantage, dans son esprit, à un défi qu'à une catastrophe.

B.Piccard part d'un axiome absolu : 'il est plus facile de changer les technologies que les comportements humains'. Il affirmait ainsi¹¹⁹ :

« Dans dix ans, [certains acteurs économiques] n'existeront même plus, parce qu'ils auront été balayés par des nouvelles entreprises qui, elles, auront compris »

...compris qu'il est profitable d'investir dans des technologies vertes.

B.Piccard ne montre pas un tel optimisme sans arguments. Si, à l'heure actuelle, on est encore loin de généraliser les avions solaires, la fondation Solar Impulse recense depuis 2018 les innovations technologiques qui s'avèrent, selon les auteurs, *efficaces* dans la lutte contre le changement climatique ; le projet visait une ambition de 1000 « solutions technologiques pour protéger l'environnement », et a été atteint début 2021.¹²⁰ Recyclage de déchets polluants, filtres à eau, modes de propulsion innovants, recyclage high-tech, toits éoliens ; l'imagination des start-ups est sans fin.

Pour qu'une « solution » soit homologuée et reçoive le label dédié, il faut qu'elle remplisse la condition d'apporter conjointement une plus-value environnementale et économique. Aussi, on remarque rapidement que cet enthousiasme est couplé avec un enthousiasme tout aussi ouvert sur le modèle capitaliste :

« quel que soit le bord politique, il faut maintenant créer un consensus pour que l'efficacité énergétique, les technologies propres et les énergies renouvelables passent en priorité. Et à partir de là, vous allez voir que le PIB de la Suisse va augmenter »

Au passage, il tacle ainsi les écologistes qui auraient tendance à suivre la voie de P.Roch : « la plus grande partie des recours qui viennent contre les énergies renouvelables sont faits par les écologistes ». Aussi, au contraire de ce dernier, il soutient pleinement la collaboration dans la géopolitique mondiale ; souvent présent lors des COP, il répète, dans un compte-rendu à l'issue de la COP26, que la seule bonne voie, au niveau international comme pour les industries, est de « Se concentrer sur la rentabilité économique de la transition ».¹²¹ Nous verrons au chapitre 5 que cette perspective ne fait pas du tout l'unanimité.

¹¹⁹ <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/12120433-bertrand-piccard-ecologie-et-economie-peuvent-se-reconcilier.html>

¹²⁰ Voir ici : <https://solarimpulse.com/efficient-solutions> . Après 304 items en date du 07.01.2020 et 1000 début 2021, il a continué à se développer ; au 1^{er} septembre 2023, 1'538 solutions étaient recensées.

¹²¹ <https://bertrandpiccard.com/articles-fr/cop26-mauvaise-fin-ou-nouveau-depart> .

Une pluralité de justifications morales

L'intérêt de la présentation de ces deux protagonistes n'est pas, pour le moment, d'analyser au plus près leurs oppositions. Nous aurions d'ailleurs pu citer de nombreux autres sujets – mondialisation, aviation civile, électrification automobile, etc. – sur lesquels ils s'opposent tout aussi radicalement. En outre, bien que tous deux largement actifs dans la sphère politique,¹²² ils ne sont pas ou plus apparentés à une étiquette partisane et leur discours est difficilement « classable » sur une échelle politique gauche/droite.

Ce qu'il faut retenir, c'est que *ces divergences ne les empêchent pas, ni l'un ni l'autre, de se déclarer résolument écologistes*. Cela montre l'impossibilité de se contenter d'un unique axe qui, comme nous l'avons esquissé en introduction de cette partie, qui irait de « anti- » à « pro- » environnement. L'écologisme ne suit pas une logique univoque, au long de laquelle on pourrait classifier les décisions collectives. Si l'on mettait ces deux acteurs face-à-face, nul doute que de nombreuses décisions seraient acceptées par l'un, refusées par l'autre, et vice-versa. Pourtant, on chercherait en vain une posture supérieure, plus scientifique, plus « vraie » que l'autre ; bien plutôt, l'enjeu se situe sur le plan de la moralité, sur la définition de ce qui est *bien*.

L'idée de justice

La justice est un exemple paradigmatique de notion morale de grande envergure, qui est souvent utilisée sans qu'elle soit appréhendée de la même manière par tous et en toute situation. Même si on lui accole l'adjectif 'environnementale', ce terme reste en grande partie malléable, soumis à l'attribution de divers signifiants.¹²³ Sans plus de précision, la justice est une idée tout aussi universelle que l'impératif d'endiguer le changement climatique – il paraît évident que personne ne militera jamais en faveur d'une « injustice climatique ». Il en va de même de toutes sortes d'objectifs y étant liés : dans l'absolu, tout le monde préférerait que les générations futures aient une vie digne, que les catastrophes naturelles soient évitées ou fassent peu de dégâts, que la transition énergétique soit équitable, etc. Mais si personne n'est pour l'injustice, et que *malgré cela*, nous ne sommes pas d'accord sur les mesures à prendre, cela signifie que nous ne sommes pas non plus d'accord pour qualifier une situation de *juste* ou d'*injuste* (M.Tsayem Demaze et C.Philippe 2022) ; les désaccords découlent du fait que « *nos manières de tester ce qui est juste et injuste sont très différentes* » (R.Dworkin 2011 : 177). G.Lakoff (2004 : 14) ne dit pas autre chose :

¹²² P.Roch a participé à la vie politique, en étant élu sous la bannière du Parti démocrate-chrétien (centre), mais cet engagement remonte à plusieurs décennies. Aujourd'hui, il intervient dans le public en soutenant des projets de loi, en lançant des référendums, etc. En 2024, on le voit actif dans la campagne contre la modification de la loi sur l'énergie. B.Piccard se refuse à tout étiquetage, craignant que cela nuise à la crédibilité de son discours auprès de certains auditeurs. Il recherche cependant une position relativement centriste.

¹²³ La revue peer-reviewed intitulée « environmental justice » couvre des thèmes aussi divers que les sciences naturelles, l'histoire, la politique, le droit ou même la santé.

« Lorsqu'un responsable politique préconise certaines actions, le présupposé implicite est qu'elles sont bonnes, et non mauvaises. [...] Les préconisations politiques sont censées être justes. Le problème vient du fait que les responsables politiques n'ont pas tous la même conception de ce qui est juste. »

L'auteur poursuit (p69) en disant que *« toute politique est morale puisque les mesures prises sont supposées bonnes et non mauvaises ou inopportunes. Nos désaccords politiques sont donc des désaccords moraux »*. Il en conclut qu'il est vain de vouloir convaincre, avec des arguments factuels, des adversaires dont la divergence est avant tout morale ; tout au plus peut-on utiliser les bons registres narratifs – nous y reviendrons.

Le pluralisme autour de la notion de justice s'inscrit comme critique à une approche *transcendentale*, dont la manifestation récente la plus célèbre est sans doute la *Théorie de la justice* (J.Rawls 1971).¹²⁴ M.Walzer (1997 [1983]), par exemple, explique en quoi la recherche d'une définition unifiée de la notion de justice est une chimère :

« Dans un monde caractérisé par des cultures particulières, des conceptions rivales du bien, des ressources rares, des besoins mal définis et sans cesse accrus, il n'y aura pas une seule formule, universellement applicable [...] qui nous conduira d'une notion, par exemple, de 'parts égales' à une liste exhaustive des biens auxquels cette notion s'applique. Des parts égales de quoi ? » (p123)

Discutant spécifiquement, comme J.Rawls, de la redistribution des richesses, M.Walzer cite trois critères tout aussi légitimes les uns que les autres, mais qui s'opposent parfois : le libre-échange, le mérite et le besoin. Or, lorsqu'on tente de clarifier notre position – par exemple en sélectionnant une définition parmi ces trois – on s'expose bel et bien à des dissensus, qu'aucune connaissance scientifique ne pourra résoudre, si bien qu'on ne peut pas forcément convaincre un adversaire que nous avons *raison* de considérer la justice de cette façon, tandis qu'il aurait tort.

Cette idée, tout comme la critique du modèle proposé par J.Rawls, est longuement reprise par A.Sen (2012). L'exemple qu'il prend pour illustrer cette pluralité des justifications morales est celui d'une flûte convoitée par trois enfants : l'une l'a fabriquée ; l'autre est le seul à savoir en jouer ; la troisième n'a rien d'autre avec quoi s'amuser. La conclusion de l'auteur est la suivante :

« il n'est pas facile de récuser d'emblée comme infondée l'une ou l'autre de ces revendications, qui reposent respectivement sur la recherche de la satisfaction humaine, l'élimination de la pauvreté et le droit de jouir des fruits de son travail. Les différentes solutions reposent toutes sur des arguments sérieux, et il est très

¹²⁴ Dans ce best-seller, l'auteur défend une théorie *contractualiste* de la justice redistributive. Par le truchement d'une expérience de pensée, il imagine que les individus placés sous 'voile d'ignorance', c'est-à-dire ne connaissant par leur position sociale, feraient logiquement le choix de l'équité dans la redistribution des richesses.

*difficile de déclarer, sans quelque arbitraire, que l'une d'elles doit
incontestablement l'emporter. » (p39-40)*

La difficulté de l'approche transcendentale réside dans la présence simultanée de deux caractéristiques. Tout d'abord, bien sûr, l'idée de justice (il s'agit du titre du livre d'A.Sen) diffère selon les participants. Mais s'il s'agissait de la seule « difficulté », cela n'en serait pas une, puisqu'on chercherait à combiner ces idées, de sorte de satisfaire tout le monde. Le second problème vient du fait que ces idées sont *incompatibles* ; dès lors, il faut trancher, ce qui suppose de sacrifier, sur l'autel d'une des 'idées de justice', les autres 'idées' qui, pourtant, sont également respectables.

A.Sen en conclut qu'il est possible de ne pas pouvoir se mettre d'accord, comme J.Rawls le pensait, sur la *meilleure* façon de résoudre un conflit moral. En revanche, il est important de relever que tout son argument d'A.Sen consiste à différencier le pluralisme d'un *relativisme* moral dont il tient à s'éloigner, comme nous l'avons d'ailleurs fait au chapitre 3. Eviter l'arbitraire et la subjectivité des sacrifices reste possible. Il serait faux de prétendre que « tout se vaut » car, dit-il, il est toujours possible, *via* le débat démocratique, de *comparer* deux situations, d'y apporter des arguments, et de trancher en faveur de l'une des deux.

Ainsi, le nombre d'arguments aussi forts est probablement très limité, si bien que le nombre d'enfants qui pourrait entrer en jeu est certainement restreint. L'enfant qui arguerait qu'il a besoin de la flûte pour se brosser les dents n'aurait probablement aucune légitimité aux yeux des observateurs.¹²⁵ Plus généralement, celui qui débarquerait sans être le plus doué, *ni* le plus assidu, *ni* le plus pauvre, aurait fort à faire pour trouver une raison acceptable par la communauté de se voir attribuer l'objet.

Cette idée de *sacrifice* est centrale pour notre travail. Si on doit justifier des décisions par un argument moral, cela veut dire que les mesures de lutte contre le changement climatique sont impératives... à la condition que *le jeu en vaille la chandelle*, à savoir que les actions soient non seulement (potentiellement) utiles, mais également *souhaitables*. En somme, l'ambition de notre travail, qu'il s'agit de creuser, est d'observer quel est, pour différents acteurs, le jeu, et quelle est la chandelle. Nous devons nous atteler à *habiller* les données scientifiques de la moralité qui les lient aux enjeux politiques.

Justice climatique

Si la définition de la justice tout court pose problème, on imagine bien que les notions de « justice environnementale » ou de « justice climatique » soient tout sauf consensuelles. D.Schlosberg (2004) discute par exemple de la façon dont la justice environnementale est

¹²⁵ Un problème longuement discuté en philosophie est de déterminer dans quelle mesure il est possible que les observateurs se fassent une idée sur cette préférence en toute neutralité, sans faire intervenir ses propres intérêts. Nous nous situons parmi les « cognitivistes » (S.Virvidakis 1996 : 12), selon qui un tel pari est le meilleur que l'on puisse faire. A.Sen, pour sa part, se base sur la notion de « spectateur impartial » imaginée par A.Smith, tandis que T.Nagel (1986 [1979]) parle de la capacité humaine à « sortir de soi ». Nous reprendrons ces points au chapitre 6.

définie par les mouvements sociaux, et distingue trois types – ou, comme dit A.Sen, trois *idées*. La plus évidente, dit-il, est peut-être la justice ‘distributionnelle’ : l’injustice, en ce sens, est que « *la distribution des risques environnementaux reflète les inégalités socio-économiques et culturelles* »¹²⁶ (p522). Toutefois, les revendications des mouvements sociaux pour davantage de justice environnementale ne sont pas seulement liées à la distribution, mais aussi aux besoins de ‘reconnaissance’ et de ‘participation’ à ce débat.

Lorsque l’on parle plus spécifiquement de climat et de toute sa complexité (ç1), on peut imaginer que les divergences de sensibilités soient décuplées. M.Bourban (2018) explique par exemple que la justice en matière de climat se décline notamment entre deux des éléments que nous avons abordés au chapitre 3 : la justice entre les Etats (qui est responsable, comment calcule-t-on les responsabilités historiques), et la justice intergénérationnelle (quels comptes les générations présentes doivent-ils rendre aux générations futures). Ces questions touchent de près aux débats autour des réparations judiciaires (sur ces points, voir par exemple P.-Y.Néron 2012 ; M.Risse 2017), ainsi que des meilleurs modèles économiques à développer pour « partager le fardeau ». Ce partage des coûts entre les générations présentes et futures est une question intimement liée à la justice et l’équité (N.Stern 2007, 2014 ; J.Puaschunder 2015).

Ces questions de justice ruissellent sur les autres niveaux de gouvernance, et notamment celui des Etats. Ainsi, certains auteurs pointent du doigt le fait que les inégalités mondiales entre le Nord et le Sud sont moins fondamentales que les inégalités à l’intérieur même des pays, notamment du Nord (C.Guivarch et N.Taconet 2020 ; A.Pottier *et al.* 2020). Les conséquences en termes de décisions collectives sont alors que si ces dernières accentuent les inégalités, il se peut que le jeu n’en vaille pas la chandelle. Nous parlions plus haut des émissions ‘légitimes’ ; on peut faire le parallèle avec la distinction entre les ‘dépenses de survie’ et les ‘dépenses de luxe’ (H.Shue 1993). La question était posée de façon aussi brutale qu’espiègle en 2023, lorsque les militants qui saccageaient des terrains de golf essayaient, en vain, de mettre cette question sur le devant de la scène.

Ces quelques exemples montrent que la notion de justice climatique peut référer à toute une série de propositions (on pourrait sans doute en imaginer d’autres) :

- comptabiliser les émissions passées, de sorte de déterminer les responsabilités en conséquence ;
- faire en sorte que chaque Etat contribue à la hauteur de ses moyens financiers ;
- s’attacher à ce que les coûts des conséquences du changement climatique soient mutualisés ;
- donner la possibilité technologique à chacun de se protéger contre les conséquences néfastes du changement climatique.

¹²⁶ “the call for ‘environmental justice’ focuses on how the distribution of environmental risks mirrors the inequality in socio-economic and cultural status.”

Comme dit plus haut, ces définitions parallèles ne poseraient pas vraiment de problème si elles n'entraient pas en concurrence. Mais comme dans l'exemple de la flûte d'A.Sen, il est d'innombrables situations dans lesquelles une décision collective, en se penchant vers l'une de ces définitions, s'éloigne mécaniquement d'une ou de plusieurs autres. C'est alors que le sacrifice d'une définition au profit d'une autre devient inévitable.

Visions du monde, idéologies

Un élément fondamental dans toute démocratie est de faire dialoguer ces différentes façons de « voir » la justice climatique et la lutte contre le changement climatique en général, de les confronter, de les débattre, etc. Ce faisant, on observe rapidement l'organisation de manifestation récurrente, partagée, médiatisée, etc., de certaines définitions plutôt que d'autres par certains acteurs. C'est alors que nous pouvons parler de *visions du monde* ; c'est le terme qui est choisi par B.Parks et J.Roberts (2010 : 145), pour qui ces dernières ont comme caractéristique « *d'exclu[re] d'autres interprétations de la réalité, ou à tout le moins, suggèrent que ces interprétations ne valent pas la peine d'être débattues* »¹²⁷.

Les auteurs insistent, en l'occurrence, sur la différence de perspective selon que l'on vit le changement climatique depuis le Nord ou le Sud global. Au Sud, l'interprétation du consensus scientifique a une tout autre résonance, qui faisait dire à A.Agarwal et S.Narain (2019 [1991]) que le concept de « colonialisme environnemental » n'était pas exagéré. Il n'y a pas besoin d'une analyse très approfondie pour réaliser que cette description particulièrement hérissée s'oppose catégoriquement, par exemple, à la qualification de 'chance' ou d' 'opportunité que certains acteurs utilisent pour décrire le changement climatique (voir ç9).

D.Schlosberg (2004) qui, on le rappelle, constate des divergences mineures parmi les militants, souligne aussi que ces sensibilités restent relativement conciliables ; en revanche, entre leurs revendications et le courant économique 'mainstream', selon lequel l'environnement est vu comme une contrainte externe dont il faut tenir compte dans la formation des prix, l'opposition est parfois si forte que ces différentes visions, lorsqu'elles entrent en compétition, s'avèrent largement *incompatibles*. Organisées en *systèmes*, nous parlerons alors d'*idéologies*, que nous définissons comme un ensemble cohérent d'interprétations liées à la lutte contre le changement climatique,¹²⁸ et qui évoque mieux,

Postures idéologiques  Décisions collectives

Figure 15

¹²⁷ Worldviews "logically excludes other interpretations of reality, or at least suggests that such interpretations are not worthy of sustained exploration" (les auteurs citent Goldstein et Keohane 1993).

¹²⁸ Pour le sens commun, le terme 'idéologie' est souvent connoté négativement. Pourtant, de K.Marx à K.Mannheim, les pionniers des sciences sociales ont plutôt vu ce terme comme décrivant un « ensemble des croyances propres à une classe ou à un groupe social » (J.-F.Dortier 2017 : 18). Associé à l'adjectif 'politique', une idéologie n'est donc pas forcément aliénante, mais simplement descriptive d'un ensemble organisé de positionnements politiques (P.Cailleba et J.Edelboude 2017) ; c'est bien dans ce sens non connoté qu'il faut comprendre notre définition.

me semble-t-il, l'idée de confrontations et d'antagonismes que le terme 'vision du monde'. Nous pouvons, à partir de là, formuler l'hypothèse centrale de ce travail (figure 15, p81) : *la posture idéologique vers laquelle tend un acteur explique ses opinions quant aux décisions collectives*.

La conception selon laquelle différentes perspectives s'affrontent dans la lutte contre le changement climatique ressort par bribes dans la littérature de sciences sociales. Par exemple, L.Carnoye (2017) développe une typologie en trois pôles de positionnements autour des questions environnementales (p49-50) : la croissance verte (dont les mots-clés sont l'innovation et l'investissement dans les techniques), le développement durable (dont le but est de subordonner les moyens économiques aux objectifs sociaux et écologiques) et la décroissance (qui est une critique plus radicale de la notion de progrès et des techniques). S.LaBranche (2023) imagine quant à lui sept « profils » idéal-typiques de réactions possibles face au défi climatique ('technoludique', 'énergiphile', 'écophile', 'économe', 'impuissants', 'indifférents', 'réfractaires'). T.Venturini et al. (2014) utilisent le 'big data' pour montrer qu'au sein même des négociations internationales, des divergences de 'visions du monde' s'observent dans les discours, jusqu'aux mots employés, et qui répondent à une logique variable selon les pays (sur ce point, voir aussi N.Stern 2014).

La cartographie de Mike Hulme

C'est à M.Hulme (2022) que nous devons, me semble-t-il, le travail le plus approfondi sur ce point. Il n'utilise pas le terme 'idéologie', mais parle d'*idée* du changement climatique (nous utiliserons ces termes comme synonymes). Il est certainement l'un des auteurs les plus lus sur les questions de sciences sociales du changement climatique (lui-même est géographe de formation). Il est aussi l'un de ceux qui ont le plus profondément creusé l'idée que le changement climatique n'est pas, à proprement parler, un problème que l'on pourrait résoudre, mais plutôt un ensemble d'idées, perçues de façon différente en fonction de notre point de vue.¹²⁹ Comme on vient de le voir, cette typologie n'est pas la seule qui existe, mais il est rare que cet exercice de cartographe soit l'objet d'un ouvrage aussi systématique et détaillé.

Une décennie plus tôt, M.Hulme (2013 : 210-212) fait déjà l'analyse selon laquelle le changement climatique est présenté de six manières différentes dans le discours public : a) comme une distorsion du marché ; b) comme un risque technologique ; c) comme une injustice globale ; d) comme une surconsommation ; e) comme un phénomène naturel ; et f) comme un point de bascule planétaire. D'après l'auteur, quiconque est persuadé que sa

¹²⁹ Un quart de siècle plus tôt, J.Dryzek – autre grande figure des sciences sociales du climat – s'adonnait à une entreprise semblable dans un livre intitulé *The Politics of The Earth*. Un développement de son ouvrage, qui fait référence à la deuxième édition du livre, parue en 2005, figure en annexe, tout comme une comparaison entre les deux typologies. Celle de J.Dryzek, comme son nom l'indique, ne fait pas exclusivement référence au climat, mais aux problèmes environnementaux d'une manière plus générale.

manière de voir les choses est une vérité plus solide que les autres est, en fait, enfermé dans un « cadre » de pensée (il use de l'expression 'you've been framed!').

En 2022, M.Hulme développe longuement cette théorie des 'cadres' de pensée (que, comme on l'a vu, nous pouvons aussi appeler 'visions du monde' ou 'idéologies'). Selon lui, c'est la seule manière d'éviter le piège d'une « *simple confrontation binaire de ce qui est en fait une multitude d'idées de ce qu'est le changement climatique* » (p83).¹³⁰ Sa typologie est structurée en six idéaux-types, distribués en deux grandes catégories : les discours « basés sur la science » ('science-based') et « au-delà de la science » ('more-than-science'). Chacune de ces deux catégories contient trois idéologies distinctes.

Discours « basés sur la science »

Tableau 5

Discours « basés sur la science » selon Mike Hulme		
Modernisme réformateur	Contrarianisme sceptique	Radicalisme transformatif

La première de ces 'bulles' est appelée « modernisme réformateur ». D'après l'auteur, les tenants de ce courant sont plutôt optimistes, car ils jugent que le changement climatique est un défi comme beaucoup d'autres, auquel la communauté internationale cherche à apporter des réponses rationnelles. Il est question de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, d'objectifs de développement durable, d'accords internationaux et de normes à respecter pour suivre une trajectoire souhaitée. C'est dans ce courant que M.Hulme classe, par exemple, des économistes comme N.Stern ou W.Nordhaus, dont nous aurons l'occasion de reparler (§5). Ce discours est intimement lié au volet économique du changement climatique.¹³¹

La seconde est appelée « contrarianisme sceptique », et regroupe les arguments des sceptiques dans un sens beaucoup plus large que celui que nous avons donné au chapitre 3. On y trouve ainsi les adeptes du 'solutionnisme technologique', selon lequel nous n'avons pas à nous soucier du climat puisque nous avons jusqu'ici toujours trouvé des moyens de surmonter les problèmes ; à ce titre, B.Lomborg est l'idéal-type du 'contrarianiste'. On y trouve également les individus à se montrer par exemple 'désengagés' ou 'indifférents', ou à estimer qu'il est, de toute manière, trop onéreux d'endiguer le changement climatique. M.Hulme précise que le contrarianisme est ce sur quoi surfent de nombreux politiciens qualifiés de 'populistes' à travers le monde.

Enfin, la dernière de ces catégories 'basées sur la science' englobe les « radicaux transformatifs », soit les individus qui estiment qu'un changement radical de société doit s'opérer. L'égérie de cette idéologie est bien sûr la militante G.Thunberg, mais toutes celles et ceux qui critiquent le système économique mondial dans son ensemble peuvent y être

¹³⁰ "simplified binary confrontational version of what are in fact a multitude of public meanings of climate change"

¹³¹ Sur la « modernisation écologique », voir l'analyse pionnière de P.Christoff (1996). Un tableau récapitulatif est présenté à la page 90 (tableau 7).

rattachés, parmi lesquels les ‘décroissants’, les ‘localistes’ ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

L’auteur montre bien que ces idéologies, par de nombreux aspects, sont *incompatibles*. En particulier, on a du mal à imaginer une situation dans laquelle les sceptiques et les radicaux pourraient s’entendre. Il apparaît une contradiction évidente : si tous se revendiquent de la science, on pourrait penser que certains ont nécessairement raison, au détriment des autres. Or, grâce à notre arrière-plan théorique, nous pouvons aisément commenter cet étonnement ; en fait, ces discours contradictoires entre eux ne révèlent pas seulement une dimension factuelle, mais sont bel et bien *stabilisés*, malgré l’estampillage ‘science-based’, par une couche empreinte de morale.

Discours « au-delà de la science »

M.Hulme explique que les trois autres idéaux-types qu’il décèle sont plus explicitement orientés vers la morale – ce qui devrait être fait – qu’inspirés, comme les précédents, de ce que ‘la science dit’ (p58). (Nous pouvons d’emblée relativiser cette distinction stricte, puisque comme nous l’avons dit, pour adhérer à une idéologie, l’aspect moral est essentiel, y compris pour celles qui se situent dans le premier tableau.)

Tableau 6

Discours « au-delà de la science » selon Mike Hulme		
Voix subalternes	Créativités artistiques	Engagements religieux

Le terme « voix subalternes », que M.Hulme dit reprendre à A.Gramsci, désigne le cadrage qui sied généralement aux ‘oubliés’, qu’ils soient du Nord ou du Sud, et à qui les courbes de M.Mann¹³² ou autres marchés du carbone ne parlent pas du tout. L’idéal-type de ces voix subalternes est représenté par les peuples autochtones, dont les connaissances n’ont pas grand-chose en commun avec celles des scientifiques, mais qui ne sont pas moins importantes pour comprendre ou se faire une *idée* du dérèglement climatique. Selon cette idéologie, le changement climatique se vit tout autrement que par des statistiques globales : il s’agit du ressenti ou de ses effets sur les communautés locales (sur ce sujet, voir N.Latulippe et N.Klenk 2020 ; M.Brüggemann et S.Rödter 2020). M.Hulme conclut (p143) que « *tandis que les conséquences climatiques et les propriétés physiques de chaque molécule de CO₂ est identique, leur poids moral peut s’avérer radicalement différent* », ¹³³ ce qui fait écho à notre discussion (voir plus haut), et montre une fois de plus que la frontière entre ‘scientifique’ et ‘non-scientifique’ est plutôt fine.

¹³² Ainsi que nous l’avons déjà mentionné (ç1, ç2), M.Mann est célèbre pour avoir dessiné des courbes exponentielles, que ce soit pour la concentration de CO₂ ou pour d’autres variables liées au climat (on utilise couramment le terme de courbes « en crosse de hockey »). Elles étaient au cœur de la polémique du *Climategate* (ç2), et L.Scotto d’Apollonia (2014) observe que ces courbes ne sont plus mises en évidence depuis lors.

¹³³ “while the physical properties and climatic effects of two molecules of carbon dioxide are identical, their moral weight can be radically different”.

L'idéal-type suivant, intitulé « créativités artistiques », est très explicite. M.Hulme cite A.Ghosh, B.Kinglover ainsi que des films comme *The Day After Tomorrow* (nulle doute que la fiction *Don't Look Up* entrerait dans cette catégorie), de même que le narratif entourant les actions des « activistes des musées ».¹³⁴ Ces imaginaires, certes 'au-delà de la science' mais inspirés par elle, sont susceptibles d'apporter un autre regard sur le débat public (voir aussi G.Carbou 2019). Il est noté que c'est le même genre de dystopie dont use le mouvement Extinction Rébellion. Selon cette typologie, nous pouvons noter que le mouvement joue ainsi sur deux tableaux, puisque la dystopie est présentée comme une vérité scientifique indiscutable, un discours typique des « radicaux transformatifs ».

M.Hulme clôt sa typologie avec les « engagements religieux ». L'exemple donné en exergue est celui du 'Laudato Si' prononcé par le pape François en 2015, sorte de prière pour un futur sûr, et dont le texte est relativement éloigné de la discussion autour de l'objectif des 1,5°C, ou du concept de neutralité carbone. Relevons que la même année, l'Accord de Paris engageait le monde dans la voie du « modernisme réformateur » à travers la voix d'un autre François (Hollande), alors président français. Cet accord, qui entérinait un objectif en termes de degré de réchauffement, a selon M.Hulme nettement moins de résonance morale, tandis que les mythologies, dit-il, peuvent donner des réponses substantielles aux questions relatives à la définition de la justice.

Il apparaît que les types 'more-than-science' ne font plus seulement référence au 'quoi', mais au 'comment' : il s'agit de la façon de communiquer une problématique et non seulement la problématique elle-même. Il est intéressant de constater que M.Hulme en fait des « idées » à part entière, comme si la forme et le fond finissaient par se rejoindre. Nous reprendrons cette réflexion au chapitre 6.

Avantages et limite de la typologie

Le tableau 7 (p91) récapitule les figures et personnages évoqués par M.Hulme (2022). Les trois idéologies « au-delà de la science » ont des liens entre elles. Par exemple, les interventions d'indigènes amazoniens lors des COP sont empreintes de spiritualité, lorsque les invités bénissent les spectateurs en invoquant les esprits. De même, A.Ghosh estime que le pouvoir mobilisateur de la religion est la seule voie pour la lutte contre le changement climatique (p192).

Si M.Hulme, reprenant l'idée de « pleine voix morale » de N.Klein, semble donner davantage d'importance morale aux discours du second tableau qu'à ceux 'basés sur la science' (p184s),¹³⁵ il semble que le domaine religieux et la moralité au sens large ne sont

¹³⁴ En 2022, des activistes du collectif *Just Stop Oil* se sont mis en évidence en feignant de souiller des tableaux célèbres. Le narratif entourant ces actions est qu'un monde plombé par le changement climatique empêche toute création artistique.

¹³⁵ "religious faith can offer 'thick' accounts of moral reasons for guiding ethical behavior. Any attempt to understand how religions engage with the idea of climate change must therefore include an appreciation of how different faith traditions reason ethically. In relation to climate change this would include reflection on – as a minimum – human responsibility to the non-human world, to the human other and with respect to the future."

pas l'antithèse de la science (F.Fliipo 2023). On retrouve cette connexion entre le combat 'scientifique' et la morale religieuse dans le livre récent de S.Bauer-Wu (2023), issu d'une rencontre entre G.Thunberg et le Dalai-Lama. Comme en témoigne le prologue, intitulé 'Bénédictio d'ouverture', la dimension religieuse ou en tout cas spirituelle relie les deux protagonistes. On peut aussi penser à la figure de « Amma », voire à celle, moins humaine mais tout aussi « vivante », de Gaïa (voir plus haut).

Tableau 7. Résumé de M.Hulme (2022) – élaboration personnelle.

Mike Hulme (2022)			
Basés sur la science		Au-delà de la science	
Modernisme réformateur	C.Figueres / COP / Brundtland / N.Stern / A.Giddens / J.M.Keynes / J.Schumpeter / G.Nemet / CSS / Ecomodernisme	Voix subalternes	L.Ole.Netanga / A.Salmond / A.Agarwal et S.Narain / N.Klenk (justice épistémique)
Contrarianisme	Climategate / NIPCC / S.McIntyre / B.Lomborg / T.Dotson / Dirigeants populistes / J.Delingpole	Créativités artistiques	Romantisme / H.Hawkins / A.Ghosh / B.Kingslover / J.Bate (poésie) / M.Mahony
Radicalisme transformatif	G.Thunberg / J.Muir / A.Leopold / A.Naess / R.Carson / P.Ehrlich / V.Shiva / B.McKibben / FFF / XR / 350.org / J.Rockström / A.Gorz / Meadows / N.Klein / Deliberative Democracy / WWF / A.Malm	Engagement religieux	Laudato Si / L.White Jr. / Eschatologie / Anglican Church of Melanesia

Aussi, si cette séparation entre les deux catégories (discours basés sur la science vs. au-delà) ne me semble pas forcément nécessaire, l'ouvrage de M.Hulme est une démonstration de ce que nous expliquions plus haut de manière théorique avec A.Sen, à savoir qu'il existe bien une pluralité de discours qui, tout en manifestant un intérêt pour la lutte contre le changement climatique, ne sont pas toujours compatibles. Sa typologie nous enseigne qu'il existe plusieurs façons de voir le changement climatique, plusieurs *idéologies* qui coexistent sur le marché des idées, et qui s'opposent parfois radicalement, sans que l'on puisse déterminer scientifiquement que certaines sont vraies et d'autres fausses. Schématiquement, elle s'éloigne de la vision « positiviste » des réactions face au problème du changement climatique (ç3), qui consistait à établir, de manière transcendente, une linéarité d'attitudes et de décisions allant de 'plus' à 'moins' favorable au climat. L'auteur la transforme en une vision par « bulles » idéologiques (figure 17).

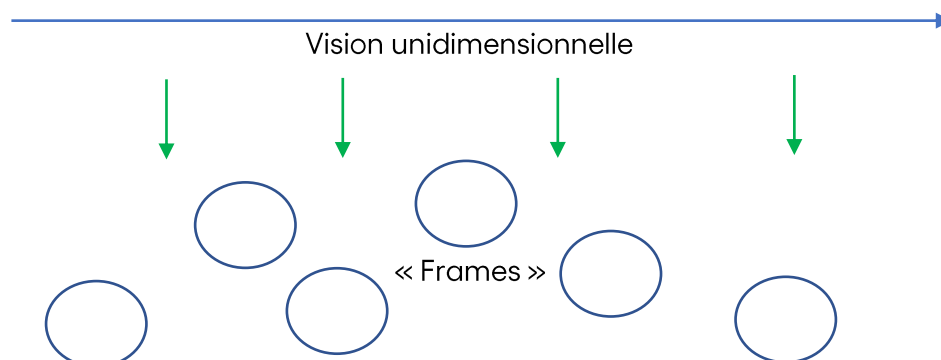


Figure 16. Idée(s) du changement climatique.

Nous choisissons toutefois de ne pas reprendre telle quelle la cartographie de M.Hulme. En effet, il nous semble délicat de déterminer où se situent les bulles les unes par rapport aux autres. M.Hulme parle, comme nous l'avons dit, d'incompatibilité ou d'affinités de certaines postures. Mais dans le même temps, il 'range' des individus et des groupes dans les bulles. Reprenons les deux célèbres écologistes dont nous avons brossé le portrait plus haut, P.Roch et B.Piccard ; est-il possible de *reconnaître* dans quelle bulle ils se situent ? Nous aurions plutôt l'impression qu'une image plus proche de la réalité serait d'imaginer que ces protagonistes se placent à une certaine *distance* de chacune des bulles. A mon sens, la présentation de cette cartographie et ce changement de perspective ne nous permettent pas encore de comprendre dans quelle mesure les opinions s'organisent le long d'axes idéologiques. Or, cet élément manquant à la typologie a été passablement développé par d'autres chercheurs qui parlent aussi d'environnement.

(Expliquer) les attitudes « pro-environnementales »

Lorsqu'on parle d'axes idéologiques, on ne peut pas faire l'impasse de la *Cultural Theory of Risk*, développée à l'origine par M.Douglas et A.Wildavsky (1983), et qui a essaimé dans plusieurs champs scientifiques. Leur idée de base consiste à dire que l'attitude à l'égard des problèmes environnementaux dépend de « visions du monde culturelles » ('cultural worldviews') préconisées par un individu ou un groupe.

Axes, visions du monde et valeurs environnementales

D.Kahan et D.Braman (2005) commentent cette théorie en l'illustrant par la figure ci-contre (figure 18). Il s'agit bel et bien de deux axes idéologiques qui sont tracés. L'axe des abscisses, baptisé 'group', symbolise *grosso modo* l'axe politique gauche-droite (inversé, puisque la droite est 'individualiste' et la gauche 'communautariste'). L'axe des ordonnées, 'grid', est une conception de l'ordre social soit égalitariste (en bas), soit hiérarchique (en haut).

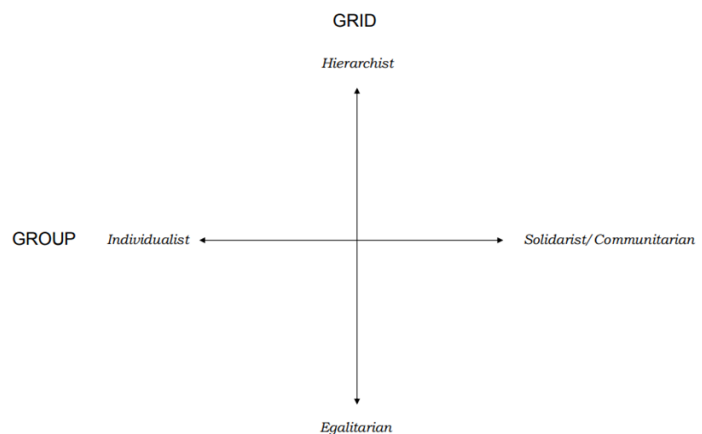


Figure 17. La typologie de M.Douglas et A.Wildavsky dans D.Kahan et D.Braman (2005 : 151).

Cette figure biaxiale n'a *a priori* aucun lien direct avec les problèmes environnementaux : il s'agit plutôt d'un rapport à l'organisation sociale, d'une manière très englobante. Pourtant, les auteurs font valoir que ces visions du monde *structurent* la perception que les individus ont, en l'occurrence, des risques environnementaux et technologiques.¹³⁶ Par rapport à

¹³⁶ Rappelons qu'à l'époque où sort cette théorie, on ne parle pas encore de climat en sciences sociales.

M.Hulme, il ne s'agit donc pas de 'bulles', mais d' 'axes' idéologiques. Une deuxième grande différence est que chacun des deux axes est « bidirectionnel ». Il ne s'agit pas d'idéologies flottantes, mais de confrontations tout à fait vives. Les 'hiérarchistes' sont l'*antithèse* des 'égalitaristes', et les 'individualistes', par définition, ne *peuvent* pas être 'solidaires'. Cet aspect antithétique est particulièrement intéressant pour illustrer la notion de *sacrifice*, que nous avons évoquée au début de ce chapitre (A.Sen 2012), inévitable en cas de décision collective à prendre.

De nombreux chercheurs, notamment en psychologie, tentent de faire la synthèse entre, d'une part, la construction de M.Douglas et A.Wildavsky, et, d'autre part, la définition de *valeurs environnementales*.¹³⁷ L'exemple le plus évocateur est celui la théorie dite 'valeur-croyance-norme' (P.Stern 2000 – figure 19 ; voir aussi P.Stern *et al.* 1999).¹³⁸ D'après l'auteur, le type de valeurs (biosphérique, altruiste ou égoïste) influence les comportements jugés 'pro-environnementaux', comme l'activisme, les gestes écologistes du quotidien, etc. Il précise que, comme le montraient M.Douglas et A.Wildavsky, ce sont avant tout les valeurs 'altruistes' qui favorisent ce type de comportement, tandis que les valeurs 'égoïstes' les défavorisent. On remarque que du côté des « croyances » ('beliefs'), intermédiaires dans cette théorie, on retrouve le sentiment de 'menace' (risque), mais aussi les 'visions du monde écologiques', avec la mention... du Nouveau Paradigme Environnemental (NEP, R.Dunlap et W.Cattell (2017 [1978]) – voir ç1).

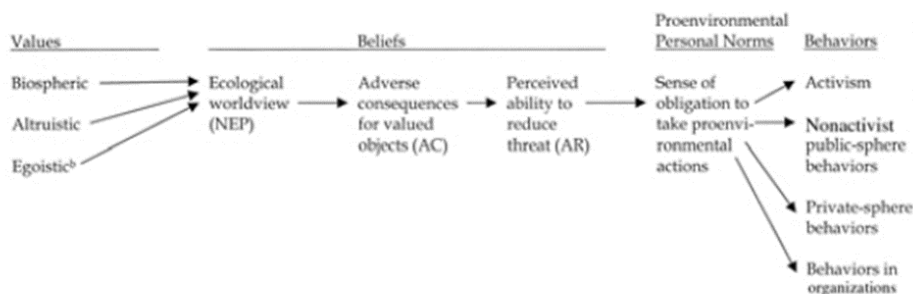


Figure 18. Schématisation de la théorie 'valeur-belief-norme' de P.Stern (2000 : 412).

Ainsi, il est intéressant de noter que la même année, R.Dunlap *et al.* (2000) proposent une échelle « révisée » du NEP, où l'on retrouve les grands thèmes présentés au chapitre 1 (limites écologiques, équilibre de la nature, domination des humains et catastrophe écologique). Les auteurs, qui font le lien avec plusieurs facteurs sociodémographiques,

¹³⁷ La notion de 'valeurs universelles' existe aussi chez le psychologue S.Schwartz (1992, 1994). Les schémas dessinés par ce dernier (1992 : 24) font penser à celui de la figure 18, le 'pouvoir' s'opposant par exemple à l' 'universalisme', et la valeur de 'protection de l'environnement' se classant justement dans les valeurs d' « universalisme ». Dans les deux articles célèbres cités, S.Schwartz ne mentionne pas les travaux de M.Douglas et A.Wildavsky.

¹³⁸ De l'aveu de l'auteur, il s'agit d'une variante de la 'théorie du comportement planifié' d'I.Azjen (selon laquelle nos actions s'expliquent par les « intentions » et le « contrôle du comportement perçu » des acteurs), en orientant l'attention vers l'environnement. Voir aussi F.Kaiser (2006) pour un développement analogue de la théorie d'I.Azjen. Nous n'investiguerons pas davantage ce vaste champ de la littérature en psychologie.

constatent à leur tour que l'orientation politique est le marqueur le plus important (les Démocrates étant plus enclins à embrasser ce paradigme que les Républicains).

Comment définir les 'attitudes pro-environnementales' ?

Ces différentes catégorisations se rejoignent quant à l'objectif de prédire les « comportements environnementaux » à l'aide de théories impliquant des visions du monde. Ces bases théoriques ont donné lieu à un fourmillement d'études,¹³⁹ tantôt pour des comportements individuels comme le tri des déchets ou les modes de transports utilisés (B.Gatersleben et N.Murtagh 2012 ; H.Lind *et al.* 2015 ; F.Chuang *et al.* 2020 ; M.Ling et L.Xu 2020) que pour faire le lien, dans une perspective plus sociologique, avec des variables sociodémographiques ou des positionnements politiques (K.-P.Tam et H.-W.Chan 2017, 2018 ; G.Welsch 2022 ; E.Smith et L.Hempel 2022 ; K.-P.Tam *et al.* 2022 ; A.Sparks *et al.* 2022).

Cependant, on remarque que les auteurs ne sont pas tous sur la même longueur d'onde sur la manière dont les données peuvent être récoltées. Tantôt, les comportements eux-mêmes sont absents de la théorie, comme chez R.Dunlap *et al.* (2000), dont le NEP est avant tout conceptuel, et relativement peu lié aux pratiques. Tantôt, les comportements sont « indéfinis » : par exemple, B.Bonnefoy *et al.* (2010 : 93) utilisent des items comme 'j'adopte fréquemment des comportements favorables à l'environnement'. Il s'agit alors d'un point de vue subjectif sur ses propres pratiques. Enfin, les attitudes peuvent être « définies », relatives à l'environnement ou spécifiquement au climat – on parle alors de transport, de chauffage, de nourriture, de consumérisme, de voyages en avion, *etc.* (voir par exemple F.Kaiser 1998 ; F.Kaiser et M.Wilson 2004 ; K.Wolske et P.Stern 2018).

Notre propos n'est pas de nous étendre sur les avantages et les inconvénients de ces différentes méthodes, qui relèvent du champ de la psychologie.¹⁴⁰ Nous tenons en revanche à faire le lien entre elles et notre questionnement, qui est de comprendre dans quelle mesure les postures idéologiques influencent les opinions quant à des prises de décision collective. En effet, même si les décisions collectives, on l'a vu (§2), visent à modifier les pratiques, y compris individuelles, il est extrêmement délicat de déterminer l'impact potentiel d'une mesure, étant donné qu'on ne peut pas, sous réserve de conjonctures hasardeuses, connaître par avance la réaction des individus face à une mesure donnée. De nombreux exemples seront détaillés plus loin, mais prenons en avant-première le cas de la taxe sur les billets d'avion. Comment peut-on savoir (à supposer que les trajets en avion

¹³⁹ Outre les références ci-après, voir notamment A.Leiserowitz 2006 ; J.deGroot et L.Steg 2008 ; L.Steg et C.Vlek 2009 ; H.Lu *et al.* 2020 ; A.Chwialkowska *et al.* 2020. A noter que si certaines études se concentrent spécifiquement sur le cas du changement climatique (D.Kahan 2015 ; J.Shi *et al.* 2015 ; J.Libarkin *et al.* 2018 ; H.-B.Enzler et A.Diekman 2019 ; J.Cole *et al.* 2022), la plupart parle d'environnement au sens large (§1). A noter aussi que ces théories sont quasiment absentes du monde francophone, si l'on excepte l'intérêt porté par J.-P.Bozonnet (2010) pour la construction de P.Stern.

¹⁴⁰ Pour une prise de position en faveur des mesures « définies », voir F.Kaiser *et al.* (2018). Il nous semble que cette manière de juger pose également des questions difficiles : les catalogues ne hiérarchisent pas les pratiques (alors que certaines ont un grand impact potentiel, et d'autres, essentiellement symboliques, ont nécessairement un impact bien moindre) et font relativement peu la distinction entre plusieurs types de pratiques (réification d'un axe unique).

suivent la loi de l'offre et de la demande) à quel prix correspond quelle diminution du pourcentage de kilomètres-passagers parcourus, du taux de remplissage des avions et, partant, de l'impact climatique de l'aviation ? Il se peut fort bien que les individus paient simplement la taxe et continuent à voyager ; dans ce cas, l'efficacité est faible voire nulle. Mais la justification de la taxe peut bien être parce qu'il est plus juste que les pollueurs paient leur dû ; dans ce cas, il est difficile de dire que celui qui la soutient se montre davantage 'pro-environnemental' que celui qui la rejette.

Certaines pratiques sont certainement plus néfastes à l'environnement que d'autres, et nous ne sommes pas en train de relativiser tous les calculs. Il y a peu de doute que le fait de manger moins de viande rouge conduit à un impact environnemental moindre ; que le fait de voyager en transports publics terrestres plutôt qu'en avion ou en transport motorisé individuel est avantageux ; etc. Mais au regard de ce que nous avons discuté jusqu'à présent, il paraît vain de classer les items des catalogues de comportements « pro-environnementaux » le long d'une échelle, quoi qu'elle soit expliquée par des valeurs ou des postures idéologiques (figure 20).

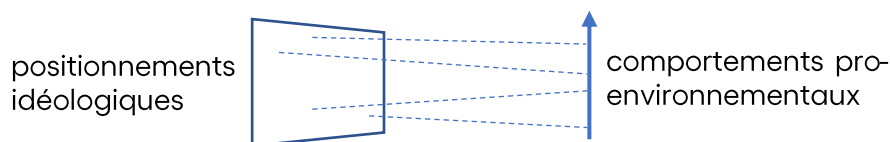


Figure 19. Tentative de réification d'un axe unique expliqué par l'idéologie.

Ainsi, si le carré sur la gauche de la figure 20 représente l'aire formée par les deux échelles de M.Douglas et A.Wildavsky (*grid* et *group*), ou toute autre représentation idéologique qui explique pourquoi certains individus adoptent plus volontiers que d'autres des comportements « pro-environnementaux », l'axe de ces attitudes, sur la droite du schéma, réifie l'idée d'une unidimensionnalité dans les décisions. D.Kahan et D.Braman (2005) précisent ainsi que les individus dont la vision du monde est 'égalitariste' et/ou 'solidaire' seront plus à même d'accepter des mesures politiques de réduction de ces risques. D.Kahan (2008) reforme même, à partir de ces deux axes, quatre « cases » correspondant aux quadrants formés par les deux axes ; il explique qu'il est, dès lors, possible de 'ranger' des personnages idéal-typiques dans chacun d'eux. Une fois encore, il souligne que les individus 'hiérarchistes/individualistes' se distinguent des 'égalitaristes/communitaristes' par leur faible intérêt pour la prise en compte institutionnelle des sujets environnementaux.

Dès lors, il est difficile d'imaginer qu'un tel schéma puisse être complémentaire avec celui des 'bulles' de M.Hulme, ni être en cohérence avec le fait que B.Piccard et P.Roch se disent tous deux écologistes. A l'inverse, les axes comme *grid* et *group* finissent par être à l'image d'un axe « anti- » vs. « pro- » climat, puisque des postures idéologiques (comme l'altruisme) mènent *davantage* vers des « comportements pro-environnementaux » que d'autres.

Vers une typologie tridimensionnelle

Notre objectif théorique, dès lors, est d'effectuer une sorte de synthèse entre ces deux apports théoriques majeurs (figure 21, p91). De M.Hulme, nous retenons que les postures idéologiques ne sont pas « plus » ou « moins » environnementalistes, mais qu'elles le sont à *leur manière*. Nous refusons de dire qu'entre les deux protagonistes du début de ce chapitre, P.Roch et B.Piccard, le « niveau » d'écologisme n'est pas du tout le même, ou que

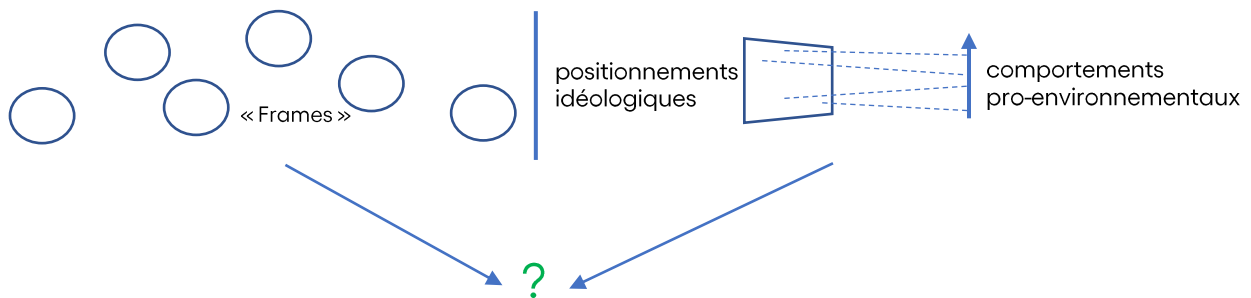


Figure 20. A quoi pourrait ressembler une synthèse des deux inputs auxquels nous nous sommes intéressés dans ce chapitre ?

l'un des deux est « pro-climat », tandis que l'autre serait « anti-climat ». De la théorie culturelle et son héritage, notamment en psychologie, nous retenons que les positionnements idéologiques peuvent être antagonistes, voire *antinomiques*, et qu'ils peuvent constituer un facteur explicatif des préférences en termes de décisions collectives – c'est même précisément notre hypothèse.

De plus, tandis que nous avons découvert l'idée d'axes idéologiques à travers le schéma de M.Douglas et A.Wildavsky, nous avons aussi vu que la plupart des auteurs préfèrent réfléchir sur la base de « cases », c'est-à-dire de façon *nominale* – et c'est aussi le cas des 'bulles' de M.Hulme. Il nous paraît primordial d'insister sur la notion d'axes, c'est-à-dire d'échelles *continues*, sans chercher, dans un premier temps, à reformer des 'groupes' que l'on compare ('les égalitaristes', 'les altruistes', etc.). Il s'agit d'idéaux-types, qui ressemblent à des « partis » ou à des « camps » politiques. Mais d'un point de vue *idéologique*, il est dommage de perdre cette nuance, et nous préférons dire que certains se révèlent 'un peu' égalitariste, 'passablement' hiérarchique ou, si l'on compare deux profils, 'plus ou moins' hiérarchique l'un que l'autre.

La conséquence d'une prise en considération des idéologies d'un point de vue continu plutôt que nominal est que les postures ne se *heurtent* pas nécessairement, mais peuvent aussi *s'imbriquer*. Il est possible d'être 'un peu égalitariste' et 'passablement hiérarchique', etc. Même si ces combinaisons sont mentionnées par M.Hulme, il semble dans l'application que les auteurs retombent souvent sur une logique qui s'apparente à une logique politique bien connue. Ainsi, chez M.Douglas et A.Wildavsky, il semble *in fine* qu'un axe unique se dessine : individualiste / hiérarchique (en haut à gauche) vs. communautariste / égalitariste (en bas à droite). Or, cet axe est presque une superposition de... l'axe politique droite/gauche.

Certes, cet axe gauche/droite joue sans doute un rôle dans la prise de décision (voir en particulier C.Wolsko *et al.* 2016 ; A.Mayer et E.Keith Smith 2023). Mais le traitement politique des questions environnementales se voit ainsi 'réunidimensionnalisé'.¹⁴¹ Or, nous trouverions particulièrement intéressant d'observer en quoi les idéologies ne s'arrêtent précisément *pas toujours* aux frontières politiques habituelles. En ce sens, le classement des « partis verts » dans une case définie, comme le fait J.Dryzek (2005 [1997] – voir annexe), est certainement aussi une simplification de la réalité, et ne tient pas compte de l'aspect mouvant des constellations politiques dans l'espace et dans le temps.¹⁴²

Enfin, le fait d'avoir circonscrit un cadre moral (ç3), que nous pouvons définir comme *l'espace au sein duquel des controverses légitimes peuvent survenir*, nous permet d'essayer de le *saturer*. Il ne devrait pas rester, une fois nos axes définis, de postures idéologiques qu'on ne puisse pas situer dans l'« espace du pensable » ainsi construit. Cela pourrait nous prémunir contre l'extension conceptuelle de notre modèle par d'autres axes, d'autres valeurs ou d'autres biais cognitifs. Peut-être s'agit-il d'une chimère, mais les théories étudiées au cours de ce chapitre, me semble-t-il, ne donnent pas l'impression d'avoir essayé de saturer un espace du pensable ; tout au moins pouvons-nous garder en tête cet objectif.

Laissons donc notre question principale de côté (dans quelle mesure les postures idéologiques influencent-elles les décisions collectives), le temps d'élaborer un modèle qui obvient aux limites discutées et réponde à toutes nos exigences ; c'est ce que nous allons explorer dans le chapitre suivant.

¹⁴¹ En caricaturant, on pourrait postuler qu'il s'agit presque d'une tautologie, les personnes plus à droite étant... plus à droite. Ce biais est-il dû au fait que la plupart des travaux cités proviennent des Etats-Unis, où le système bipartisan crée une dichotomie dont il est très difficile de se défaire ?

¹⁴² Nous reparlerons des constellations politiques qui, de l'Autriche à l'Allemagne en passant par la Suisse et le parti vert libéral, bouscule ces catégorisations (voir ç8).